

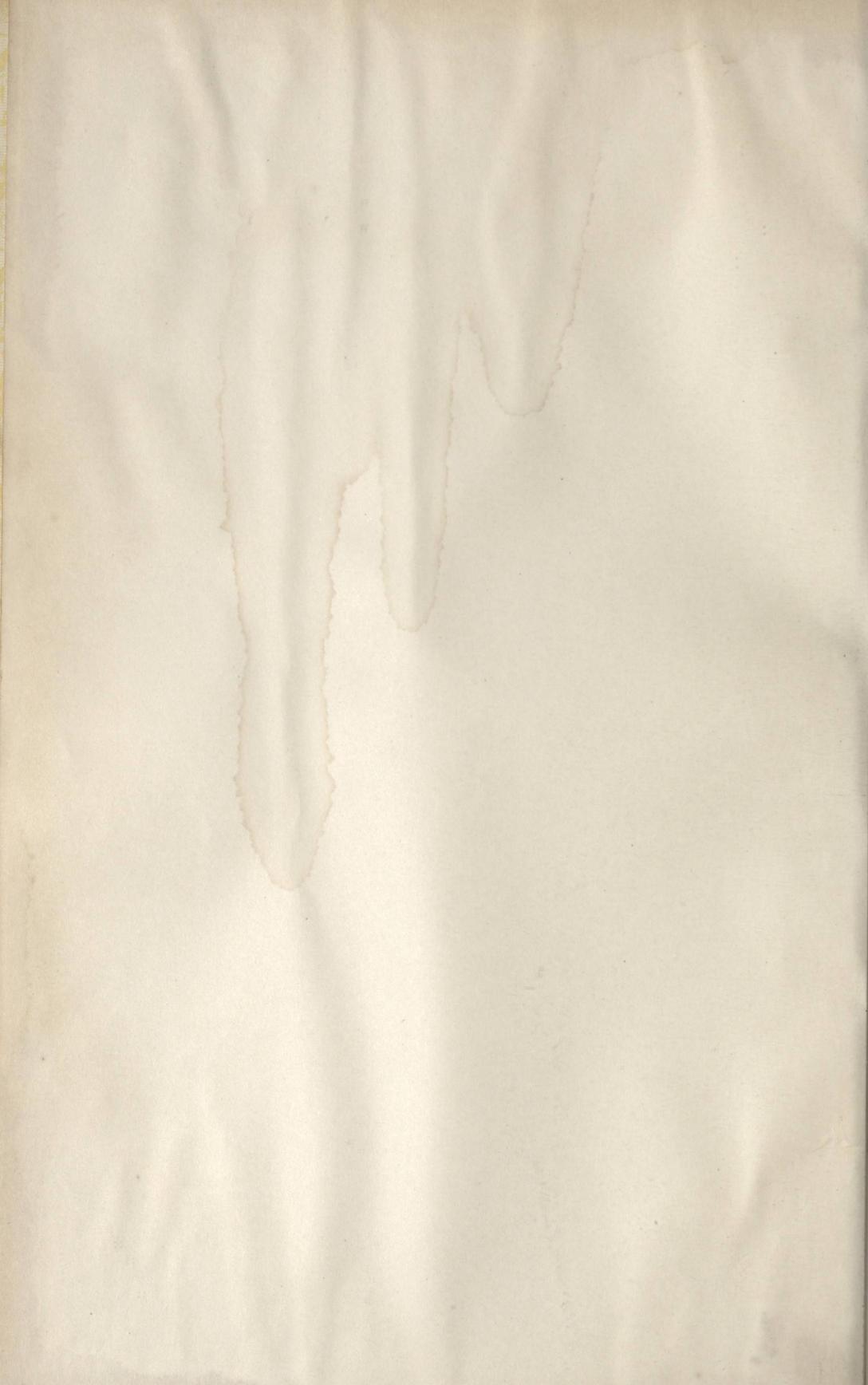
J CANADA. PARLEMENT. SENAT.
103
H43 Procès-verbaux.
1940
(session spéciale)

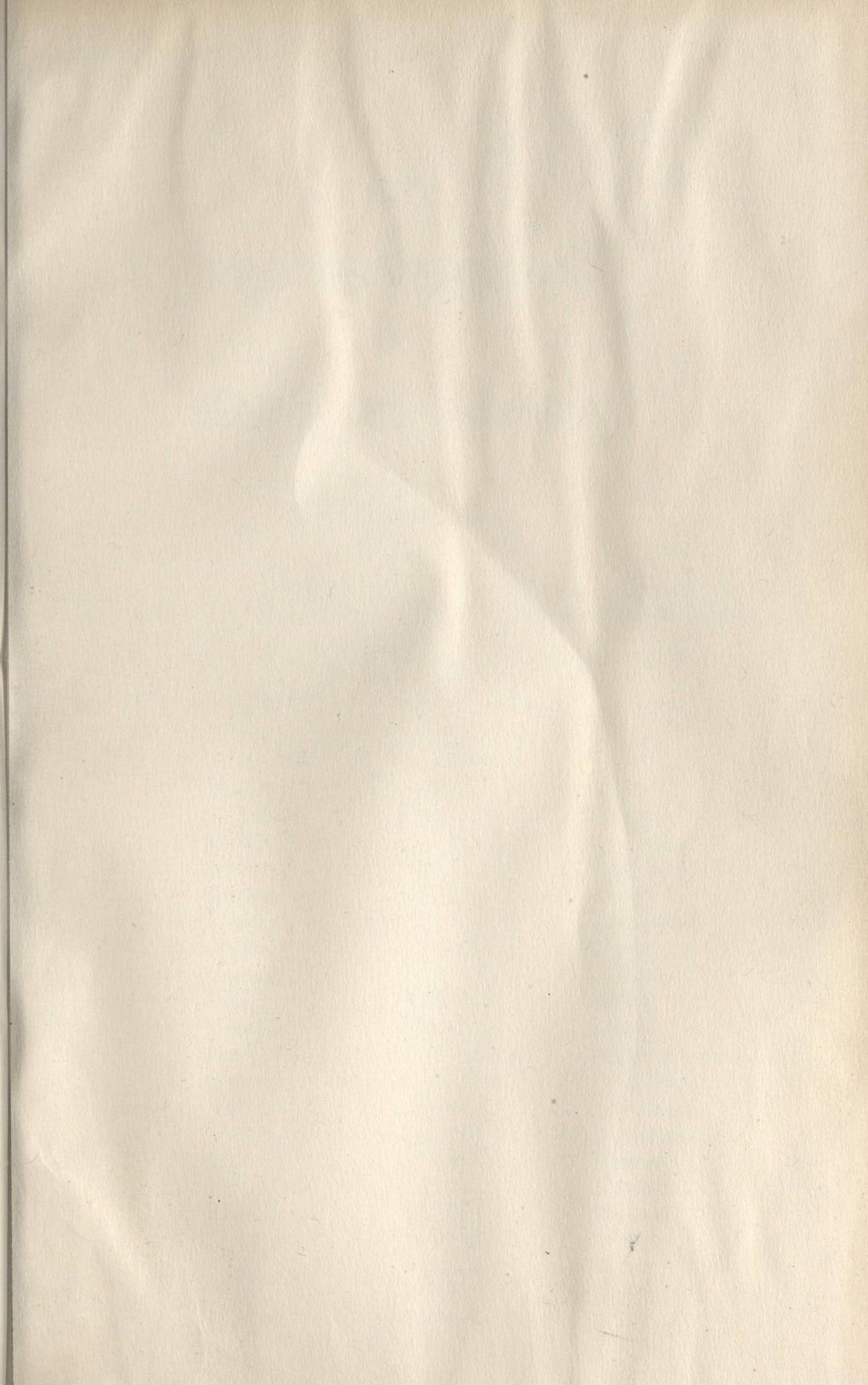
DATE | NAME NOM

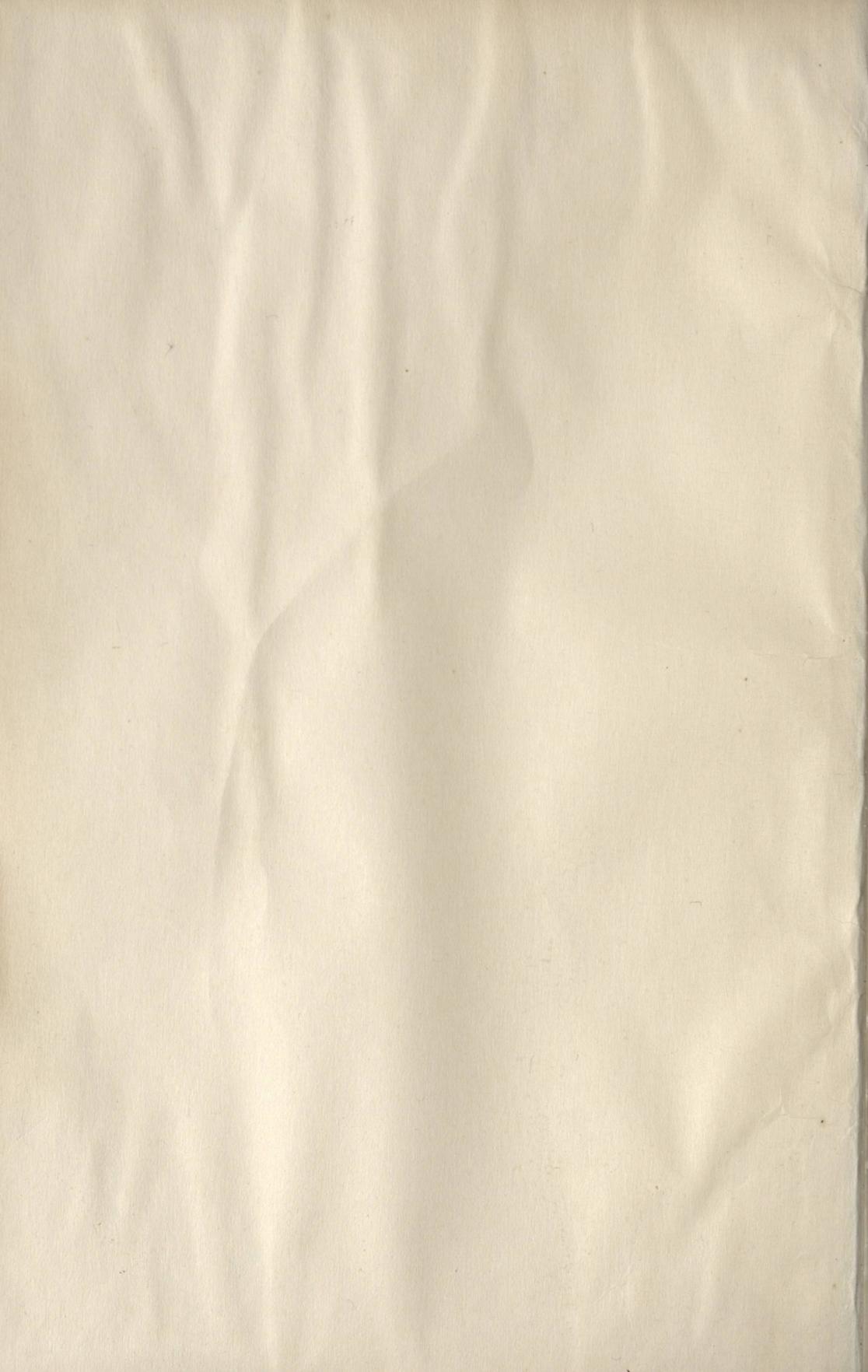
74415

7475

~~47575~~







17034
371

No 1

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 16 mai 1940

Le Sénat se réunit aujourd'hui à dix heures et demie du matin pour la première session du dix-neuvième Parlement du Canada, convoquée par proclamation.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|-----------------|------------|--------------|------------------|
| Aseltine, | Euler, | Lambert, | Pope, |
| Ballantyne, | Fafard, | Léger, | Quinn, |
| Beaubien, A. L. | Fallis, | L'Espérance, | Rainville, |
| Beaubien, C. P. | Farris, | Little, | Raymond, |
| Beauregard, | Fauteux, | Logan, | Riley, |
| Black, | Foster, | MacArthur, | Robicheau, |
| Blais, | Gordon, | MacLennan, | Robinson, |
| Blondin, | Graham, | Marcotte, | St-Père, |
| Buchanan, | Green, | Marshall, | Sauvé, |
| Calder, | Griesbach, | McDonald | Sharpe, |
| Cantley, | Hardy, | (Shédiac), | Smith (Victoria- |
| Chapais | Harmer, | McGuire, | Carleton), |
| (sir Thomas), | Hayden, | Meighen, | Stevenson, |
| Copp, | Horsey, | Michener, | Sutherland, |
| Coté, | Howard, | Molloy, | Tanner, |
| Dandurand, | Hugessen, | Moraud, | Taylor, |
| David, | Hughes, | Mullins, | Turgeon, |
| Donnelly, | Hushion, | Murdock, | Webster, |
| Duff, | Jones, | Paquet, | White, |
| Duffus, | King, | Parent, | Wilson. |
| Elliott, | Lacasse, | Paterson, | |

Les membres du Sénat sont informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable Georges Parent, Président du Sénat.

Ladite commission est alors lue par le greffier comme suit:

L.-P. DUFF,
Administrateur. (L.S.)

CANADA

GEORGE SIX *par la Grâce de ieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Ter-ritoires britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A l'honorable
GEORGES PARENT

l'un de Nos conseillers versés dans la science du droit, membre du Sénat et sénateur pour la circonscription de Kennebec, dans la province de Québec, en Notre Dominion du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, mettant une confiance spéciale en votre loyauté, intégrité et capacité, Nous vous avons, en vertu des dispositions de l'article trente-quatre de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, constitué et nommé, et Nous vous constituons et nommons par les présentes, vous, ledit Georges Parent,

PRESIDENT DU SENAT,

Pour détenir, exercer et jouir dudit office de Président du Sénat avec tous les pouvoirs, droits, autorité, privilèges, bénéfices, émoluments et avantages attachés audit office de droit et en vertu de la Loi, durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada,

TÉMOIN:

Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, le très honorable Sir Lyman-Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Juge en chef du Canada et Administrateur du gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre cité d'Ottawa, ce neuvième jour de mai, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre règne la quatrième.

Par ordre,

PIERRE-F. CASGRAIN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ladite commission soit inscrite au journal.

L'honorable Président prend alors place au fauteuil au pied du Trône, conduit par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Ballantyne, et précédé du Gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La Masse est déposée sur la Table.

Ordonné, qu'elle soit portée devant l'honorable Président.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général, comme suit:

CABINET DU SECRETAIRE DU GOUVERNEUR GENERAL, OTTAWA

le 27 avril 1940.

MONSIEUR,—Son Excellence l'Administrateur m'enjoint de vous faire savoir que l'honorable Oswald Smith Crocket, Juge puiné de la Cour Suprême du Canada, se rendra, en sa qualité d'Administrateur suppléant, à la salle des séances du Sénat où il présidera à l'ouverture de la première session du dix-neuvième Parlement du Canada à midi, le 16 mai prochain.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable

Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la table.

Son Honneur le Président informe le Sénat que le greffier a reçu de l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada des certificats attestant que

J.-Fernand Fafard, Ecuyer,
L'honorable John-Campbell Elliott,
Arthur-Lucien Beaubien, Ecuyer,
John-J. Stevenson, Ecuyer,
Aristide Blais, Ecuyer,
Donald MacLennan, Ecuyer,
Charles-Benjamin Howard, Ecuyer,
Elie Beauregard, Ecuyer,
Louis-Athanase David, Ecuyer,
Edouard-Charles St-Père, Ecuyer,
Salter-Adrian Hayden, Ecuyer,
Norman-McLeod Paterson, Ecuyer,
William-James Hushion, Ecuyer,
Joseph-James Duffus, Ecuyer, et
L'honorable William-Daum Euler,

respectivement, ont été appelés au Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que plusieurs sénateurs attendent d'être présentés.

L'honorable J.-Fernand Fafard est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Raymond, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P.DUFF

Gouverneur général suppléant.
(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé J.-Fernand Fafard, écuyer, arpenteur, de l'Islet, en la province de Québec, en notre Dominion d uCanada,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous nommons pour la division électorale De la Durantaye de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada, par Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en en chef du Canada et suppléant de Notredit Gouverneur général.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Fafard s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Fafard a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable John-Campbell Elliott est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Hardy, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF

Gouverneur général suppléant.

(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable John-Campbell Elliott, D.C.L., de la cité de London, en la province d'Ontario, en Notre Dominion du Canada, membre de Notre Conseil privé pour le Canada.

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada, par Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en en chef du Canada et suppléant de Notredit Gouverneur général.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Elliott s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Elliott a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Arthur-Lucien Beaubien est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Molloy, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF

Gouverneur général suppléant.

(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Arthur-Lucien Beaubien, de Saint-Jean-Baptiste, en la province du Manitoba, en Notre Dominion du Canada, écuyer, agriculteur,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada, par Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en en chef du Canada et suppléant de Notredit Gouverneur général.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Beaubien s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Beaubien a fait et signé la déclaration de qualification à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable John-J. Stevenson est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Lambert, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé John-J. Stevenson, de la cité de Regina, en la province de Saskatchewan, en Notre Dominion du Canada, écuyer, gentilhomme,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada, par Notre très fidèle

et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et suppléant de Notredit Gouverneur général.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Stevenson s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Stevenson a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Aristide Blais est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Buchanan, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Docteur Aristide Blais, médecin, de la ville d'Edmonton, en la province d'Alberta, en Notre Dominion du Canada,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Blais s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Blais a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Donald MacLennan est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Duff, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,
Gouverneur général suppléant.
(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Donald MacLennan, LL.B., écuyer, d'Inverness, en la province de la Nouvelle-Ecosse, en Notre Dominion du Canada, l'un de Nos conseillers versé dans la connaissance du droit,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins

susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada, par Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et suppléant de Notredit Gouverneur général.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur MacLennan s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur MacLennan a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Charles-Benjamin Howard est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénatrice Wilson, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Charles-Benjamin Howard, de la cité de Sherbrooke, en la province de Québec, écuyer, marchand de bois,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous nommons pour la division électoral de Wellington de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada, par Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et suppléant de Notredit Gouverneur général.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce neuvième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Howard s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Howard a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Elie Beaugard est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Raymond, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,

Gouverneur général suppléant
(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Elie Beaugard, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, écuyer, l'un de Nos conseillers versé dans la connaissance du droit,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous nommons pour la division électorale de Rougemont de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce neuvième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Beaugard s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Beaugard a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Louis-Athanase David est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Hugessen, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,

Gouverneur général suppléant

(L.S.)

GEORGE SIX, par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Louis-Athanase David, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, écuyer, l'un de nos conseillers versé dans la connaissance du droit,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous nommons pour la division électorale de Sorel de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce neuvième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur David s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur David a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Edouard-Charles St-Père est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Raymond, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,

Gouverneur général suppléant
(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Edouard-Charles St-Père, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, écuyer, journaliste,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous nommons pour la division électorale de De Lanaudière de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada, par Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et suppléant de Notredit Gouverneur général.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce neuvième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur St-Père s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur St-Père a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Salter-Adrian Hayden est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Lambert, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,
Gouverneur général suppléant.
(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A notre fidèle et bien-aimé Salter-Adrian Hayden, M.A., Ph.M., écuyer, de la cité de Toronto, en la province d'Ontario, l'un de Nos conseillers versé dans la connaissance du droit,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce neuvième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,
Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Hayden s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Hayden a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Norman-McLeod Paterson est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Horsey, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,
Gouverneur général suppléant.
(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Norman-McLeod Paterson, de Fort-William, en la province d'Ontario, écuyer, marchand,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada, par Notre très fidèle

et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et suppléant de Notredit Gouverneur général.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce neuvième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Paterson s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Paterson a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable William-James Hushion est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Hugessen, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

(L.S.)

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé William-James Hushion, de Westmount, en la province de Québec, écuyer, manufacturier,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défence de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous nommons pour la division électorale de Victoria de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côtés toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil Privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quinzième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Hushion s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Hushion a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Joseph-James Duffus est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Graham, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

(L.S.)

GEORGE SIX, *par la grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé lieutenant-colonel Joseph-James Duffus, de Peterborough, en la province d'Ontario, marchand,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman-Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quinzième jour de février en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

ERNEST LAPOINTE,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Duffus s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Duffus a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable William Daum Euler est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Hardy, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

L.-P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

(L.S.)

GEORGE SIX, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé William Daum Euler, de la cité de Kitchener, en la province d'Ontario, membre de Notre Conseil privé pour le Canada,

SALUT:

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notredit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller le très honorable Sir Lyman-Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce neuvième jour de mai en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quarante et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,

PIERRE CASGRAIN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Euler s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Euler a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Subséquentement, l'honorable Oswald Smith Crocket, Administrateur suppléant, étant venu et ayant pris place au pied du Trône,

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir de l'honorable Administrateur suppléant que les Communes viennent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Son Honneur le Président du Sénat dit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence l'Administrateur de faire émettre des lettres patentes sous son seing manuel et son sceau d'armes, nommant l'honorable Oswald Smith Crocket, juge puîné de la Cour Suprême du Canada, pour être son suppléant et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.

Lesdites lettres patentes sont alors lues par le greffier comme suit:

L.-P. DUFF,
Administrateur.
(Sceau)

CANADA

Par Son Excellence le très honorable Sir Lyman-Poore Duff, C.P., G.C.M.G., Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Dominion du Canada.

A l'honorable Oswald Smith Crocket, juge puîné de la Cour Suprême du Canada,

SALUT:

Sachez que, mettant une confiance spéciale en votre loyauté, intégrité et capacité, Je, ledit très honorable Sir Lyman-Poore Duff, Administrateur du Gouvernement du Canada, ai nommé, constitué et désigné et par les présentes nomme, constitue et désigne ledit honorable Oswald Smith Crocket pour être mon suppléant avec le pouvoir d'agir en cette capacité.

POUR DÉTENIR ET EXERCER ledit office d'Administrateur suppléant, Vous, ledit honorable Oswald Smith Crocket, durant plaisir.

DONNÉ sous mon seing et sceau d'armes, en la cité d'Ottawa, en la province d'Ontario, se septième jour de mai 1940.

Par ordre,

E.-H. COLEMAN,

Sous-secrétaire d'Etat.

Ordonné: Que lesdites lettres patentes soient inscrites au journal.

Son Honneur le Président dit:

*Honorables membres du Sénat,**Membres de la Chambre des Communes,*

J'ai reçu ordre de vous faire savoir que Son Excellence l'Administrateur ne juge pas à propos de vous exposer les objets pour lesquels il a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais à trois heures cet après-midi, Son Excellence exposera les objets de la convocation de ce Parlement.

Les Communes se retirent.

Il plaît à l'honorable Administrateur suppléant de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une autre communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général, comme suit:

CANADA

CABINET DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 27 avril 1940.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'Administrateur arrivera à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à trois heures p.m., le jeudi, 16 mai prochain, et, lorsqu'il aura été donné avis que toutes les dispositions ont été prises, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la Première session du Dix-neuvième Parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

À l'honorable Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera, restera ajourné jusqu'à deux heures trois quarts cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

SECONDE SEANCE

2.45 p.m.

L'honorable GEORGES PARENT, Président,

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|-----------------|------------|--------------|------------------|
| Aseltine, | Euler, | Lambert, | Pope, |
| Ballantyne, | Fafard, | Léger, | Quinn, |
| Beaubien, A. L. | Fallis, | L'Espérance, | Rainville, |
| Beaubien, C. P. | Farris, | Little, | Raymond, |
| Beauregard, | Fauteux, | Logan, | Riley, |
| Black, | Foster, | MacArthur, | Robicheau, |
| Blais, | Gordon, | MacLennan, | Robinson, |
| Blondin, | Graham, | Marcotte, | St-Père, |
| Buchanan, | Green, | Marshall, | Sauvé, |
| Calder, | Griesbach, | McDonald | Sharpe, |
| Cantley, | Hardy, | (Shédiac), | Smith (Victoria- |
| Chapais | Harmer, | McGuire, | Carleton), |
| (sir Thomas), | Hayden, | Meighen, | Stevenson, |
| Copp, | Horsey, | Michener, | Sutherland, |
| Coté, | Howard, | Molloy, | Tanner, |
| Dandurand, | Hugessen, | Moraud, | Taylor, |
| David, | Hughes, | Mullins, | Turgeon, |
| Donnelly, | Hushion, | Murdock, | Webster, |
| Duff, | Jones, | Paquet, | White, |
| Duffus, | King, | Parent, | Wilson. |
| Elliott, | Lacasse, | Paterson, | |

Le Sénat s'ajourne durant bon plaisir.

Quelque temps après, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada étant venu et ayant pris place au Trône,

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence l'Administrateur que les Communes viennent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue, son Orateur, l'honorable James-Allison Glen dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat répond:

Monsieur l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur de déclarer que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable, qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde, et en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence l'Administrateur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués à la première session d'une nouvelle législature au moment du plus grave conflit que le monde ait connu. De l'issue de ce conflit dépendra la survivance du monde civilisé et la préservation des libertés humaines pour la présente génération et celles qui la suivront.

Depuis la dernière réunion des Chambres, la nature du conflit, les caractéristiques de l'ennemi et les dangers qui menacent toutes les nations libres ne sont devenus que trop apparents. Dans ce court laps de temps, le monde a vu des populations paisibles et pacifiques, comme celles du Danemark, de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg, devenir les victimes de la trahison et de la barbarie qui ont marqué les outrages successifs de l'Allemagne nazie. Il a aussi été témoin de l'invasion de la Finlande et du démembrement de

ce pays inoffensif, malgré la résistance épique de sa population héroïque. La soif de conquête pourra, d'un moment à l'autre étendre le champ d'action de la guerre. Ces événements tragiques n'ont servi qu'à intensifier notre détermination de partager de toutes nos forces l'effort de guerre des puissances alliées. Le Gouvernement a été fortifié dans cette résolution par le mandat direct et incontesté du peuple Canadien.

Mes ministres ont apporté une attention inlassable à la préparation et à la conduite de l'effort de guerre du Canada. Le récent voyage en Grande-Bretagne et en France de mon ministre de la Défense nationale a contribué dans une large mesure à rendre plus efficaces les consultations constantes et l'entière collaboration avec les gouvernements de ces pays.

On vous mettra pleinement au courant des décisions arrêtées par le Canada dans les domaines militaire et économique. Vous serez appelés à étudier des mesures jugées essentielles à la poursuite de la guerre et aux exigences sociales et économiques du pays.

Bien que la présente session du Parlement doive nécessairement s'occuper surtout de l'effort de guerre du Canada et des moyens les plus nécessaires à la victoire finale, mes ministres sont d'avis que, autant que possible et en dépit de la violence des combats dont nous sommes aujourd'hui les témoins, il importe de dresser des plans en vue de l'après-guerre.

Afin de contribuer à la stabilité industrielle en temps de guerre comme à la sécurité et à la justice sociales en temps de paix, des projets de résolution seront déposés visant à une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord dont l'objet serait de conférer au Parlement du Canada le pouvoir d'adopter, au cours de la présente session, une loi destinée à établir l'assurance-chômage sur un pied national.

Le rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, qui vient de parvenir au Gouvernement, sera déposé immédiatement.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez appelés à adopter de nouvelles mesures d'ordre financier en vue de la poursuite de la guerre.

Le budget des dépenses pour la présente année financière vous sera soumis sans retard.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes:

Depuis la dernière session du Parlement, un Gouverneur général fort aimé nous a été ravi. Par suite de la mort de lord Tweedsmuir, le Canada pleure la perte d'un homme qui, par son caractère et par ses œuvres, s'était rendu cher à notre peuple. Le Commonwealth britannique a perdu un conseiller sage et éclairé et la corporation des écrivains, un interprète bien doué des charmes et des beautés classiques de la littérature anglaise. Je me joins à vous pour exprimer à lady Tweedsmuir et à sa famille les profondes sympathies de la population canadienne.

Il a plu à Sa Majesté le Roi de nommer le comte d'Athlone son représentant pour succéder à feu lord Tweedsmuir. Le sens du devoir et les services d'ordre public qui ont marqué la vie du futur Gouverneur général et de la princesse Alice vaudront sûrement à Son Excellence et à Son Altesse Royale une bienvenue cordiale et empressée au Canada.

Au moment où vous assumez, dans ces jours sombres et difficiles, les graves responsabilités que le peuple canadien vous a confiées, puisse votre détermination être raffermie par la certitude que vous contribuez à conserver l'indépendance de tous les peuples libres. Si les puissances du mal qui menacent l'existence même de la liberté ne sont pas vaincues, les nations du monde entier se verront inévitablement en proie à l'anarchie.

Je prie la divine Providence de guider et bénis vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il a plu à Son Excellence l'Administrateur de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Dandurand présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit Bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'une copie du Discours de Son Excellence l'Administrateur lui a été remise.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Discours de Son Excellence l'Administrateur soit pris en considération mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que tous les sénateurs présents durant la présente session soient constitués en comité pour prendre en considération les Ordonnances et Usages du Sénat, ainsi que les Privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans la Chambre du Sénat quand et aussi souvent qu'il lui plaira.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que, conformément à la règle 77, les sénateurs suivants: les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Copp, Haig, Horsey, Meighen, Tanner, White et le proposeur soient constitués en un comité de sélection pour désigner les sénateurs qui devront servir dans les divers comités permanents au cours de la présente session, et pour faire, avec toute la diligence convenable, rapport des noms des sénateurs qu'il désignera à ces fins.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table les documents suivants:

Rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, ainsi que des lettres de l'honorable premier ministre aux premiers ministres des diverses provinces.

Copies des proclamations et arrêtés en conseil pris sous l'autorité de la Loi des mesures de guerre, tome I, couvrant la période écoulée depuis le 25 août 1939 jusqu'au 31 décembre 1939, en imprimé (Editions anglaise et française).

Copies des arrêtés en conseil pris sous l'autorité de la Loi des mesures de guerre depuis le 1er janvier 1940 jusqu'au 11 mai 1940, en feuillets dactylographiés.

Rapport de la Commission des transports du Canada, pour l'exercice expiré au 31 décembre 1939.

Rapport de l'Office canadien du blé, pour l'année de récolte 1938-1939.

Rapport de la Commission canadienne des grains, pour l'année 1939.

Rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière expirée au 31 mars 1939 (Editions anglaise et française).

Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 1285, en date du 3 avril 1940: Nouvelle réglementation relative à l'exportation de l'énergie électrique.

Rapport du ministère du Travail pour l'année financière expirée au 31 mars 1939, comprenant les rapports des procédures exécutées sous l'autorité des statuts suivants:

Loi du ministère du Travail,

Loi de la conciliation et du travail,

Loi sur les justes salaires et sur la journée de huit heures, 1935,

Loi des enquêtes en matière de différends industriels,

Loi des rentes viagères sur l'Etat,

Loi de coordination des bureaux de placement,

Loi d'enseignement technique,

Loi des enquêtes sur les coalitions,

Législation sur le secours aux chômeurs et à l'agriculture, 1938. (Editions anglaise et française).

Rapport du ministère du Revenu national, contenant les comptes du Revenu, avec des états se rapportant aux importations, aux exportations, à l'accise et au revenu du Dominion du Canada pour l'année financière expirée au 31 mars 1939.

Rapport indiquant les nominations, avec les salaires, en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière expirée au 31 mars 1939.

Rapport du Conseil national de recherches du Canada, pour l'année financière expirée au 31 mars 1939 (Anglais et français).

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de relevée.

Le Sénat est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 21 mai 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 21 mai 1940

No 1.

Prise en considération du discours de Son Excellence l'Administrateur à l'occasion de l'ouverture de la première session du dix-neuvième Parlement. (L'honorable sénateur Paterson).

No 2

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 21 mai 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Euler, | Little, | Quinn, |
| Aylesworth | Fafard, | Logan, | Rainville, |
| (sir Allen), | Fallis, | Macdonald | Raymond, |
| Ballantyne, | Farris, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| Barnard, | Fauteux, | Breton-Ouest), | Riley, |
| Beaubien | Foster, | MacLennan, | Robicheau, |
| (Montarville), | Graham, | Marcotte, | Robinson, |
| Black, | Green, | Marshall, | St-Père, |
| Blais, | Griesbach, | McDonald | Sauvé, |
| Blondin, | Haig, | (Shédiae), | Sharpe, |
| Bourque, | Harmer, | McGuire, | Sinclair, |
| Buchanan, | Hayden, | McMeans, | Smith (Victoria- |
| Calder, | Horner, | McRae, | Carleton), |
| Cantley, | Horsey, | Meighen, | Smith |
| Chapais | Howard, | Michener, | (Wentworth), |
| (sir Thomas), | Hugessen, | Molloy, | Stevenson, |
| Coté, | Hughes, | Morau, | Sutherland, |
| Dandurand, | Jones, | Mullins, | Tanner, |
| David, | King, | Murdoch, | Taylor, |
| Donnelly, | Lacasse, | Paquet, | Turgeon, |
| Duff, | Lambert, | Parent, | Webster, |
| Duffus, | Léger, | Paterson, | White, |
| Elliott, | L'Espérance, | Pope, | Wilson. |

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Howard:

De l'honorable Jacob Nicol, et autres, (*The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company*).

Par l'honorable sénateur Haig:

De Paul F. Bredt, et autres (*Pool Insurance*).

Par l'honorable sénateur Aylesworth:

De *The Detroit and Windsor Subway Company*.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le discours prononcé du Trône par Son Excellence l'Administrateur à l'ouverture de la présente session du Parlement.

L'honorable sénateur Paterson, appuyé par l'honorable sénateur Blais, propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Sir Lyman Poore Duff, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Juge en chef du Canada et Administrateur du gouvernement de Notre Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Haig, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Rapport du Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, pour l'année expirée au 31 décembre 1939 (Anglais et français).

Rapport des délégués canadiens à la vingtième assemblée de la Société des Nations, Genève, 11-14 décembre 1939 (Anglais et français).

Règles pour le Corps d'aviation royal canadien, depuis le 15 avril 1939 jusqu'au 19 avril 1940.

Règles pour la Milice canadienne, depuis le 15 avril 1939 jusqu'au 15 avril 1940.

Rapport du ministère de la Défense nationale, pour l'année financière expirée au 31 mars 1939 (Anglais et français).

Règles pour la Marine royale canadienne, depuis le 1er avril 1939 jusqu'au 16 mars 1940.

Rapport du ministère des Mines et des Ressources, y compris le rapport de l'établissement des soldats au Canada, pour l'année financière expirée le 31 mars 1939 (Anglais et français).

Relevé des permis d'entrer ou de demeurer au Canada, délivrés en vertu de l'article 4 de la *Loi de l'immigration*, au cours de l'année civile 1939.

Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année financière expirée au 31 mars 1939, à même le fonds automatiquement renouvelable et établi d'après le premier paragraphe de l'article 94-B de la *Loi des Indiens*.

Copie des règles établies par le Gouverneur général en conseil en vertu de la partie 1, article 161 de la *Loi des Indiens*.

Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous l'autorité de la *Loi des Indiens* durant l'année financière expirée au 31 mars 1939 indiquant l'octroi fait à chaque Indien affranchi.

Relevé des ventes et locations de terrains résiliées au cours de l'année civile 1939, par le département des Affaires indiennes.

Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la *Loi des Terres fédérales* depuis le dernier rapport au Parlement.

Relevé des permis délivrés durant l'année civile 1939 pour emporter des liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Copie des règles établies par des arrêtés en conseil adoptés depuis le dernier rapport au Parlement sous l'autorité des dispositions de la *Loi de la convention des oiseaux migrateurs*.

Copie des ordonnances rendues par le Commissaire en conseil des Territoires du Nord-Ouest depuis le dernier rapport au Parlement.

Relevé montrant que, au cours de l'année dernière, aucuns travaux de drainage ont été exécutés sous les dispositions de la *Loi de l'assainissement*; et montrant aussi que, durant cette période, aucun loyer n'a été perçu pour la vente ou la location de terres fédérales assainies, d'après les dispositions de la *Loi de l'assainissement*.

Relevé des baux, licences, permis ou autres autorisations résiliées, depuis le dernier rapport au Parlement, sous l'autorité des dispositions de l'article 96 du chapitre 113 des S.R.C. 1927.

Relevé des répartitions de grains de semence, du fourrage et des dettes pour assistance, indiquant les détails des acquittements et des libérations, etc., tels que requis par l'article 2 de la *Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne*.

Rapport du ministère des Transports pour l'année financière expirée au 31 mars 1939, (anglais et français).

Rapport de la société Radio-Canada pour l'année financière expirée au 31 mars 1939, (anglais et français).

Rapport du Réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année expirée au 31 décembre 1939.

Rapport de la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited" pour l'année 1939, (anglais et français).

Rapport du Fonds de garantie en fidéi-commis des Chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année expirée au 31 décembre 1939, (anglais et français).

Rapport de la maison George-A. Touche et Cie, vérificatrice des comptes du Réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année expirée au 31 décembre 1939, (anglais et français).

Rapport des administrateurs des lignes aériennes Trans-Canada pour l'année expirée au 31 décembre 1939, (anglais et français).

Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites au cours de l'année civile 1939 et jusqu'au 31 décembre 1939, en vertu de la Loi (chapitre 26 de I

Edouard VIII) qui se rapporte à la construction d'un embranchement des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Senneterre à Rouyn, dans la province de Québec.

Rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année financière expirée au 31 mars 1939, (anglais et français).

Ordonnances et règles établies sous l'autorité de la Loi concernant la destruction des insectes nuisibles pour l'année expirée au 31 mars 1939.

Ordonnances et règles établies sous l'autorité de la *Loi sur les entrepôts frigorifiques* pour l'année financière expirée au 31 mars 1939.

Rapport des procédures exécutées sous l'autorité de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* pour l'année financière expirée au 31 mars 1939.

Rapport des travaux du ministère des Pensions et de la Santé publique, de la Commission canadienne des Pensions, du Tribunal d'appel des Pensions et de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière expirée au 31 mars 1939, (anglais et français).

Rapport du département des Impressions publiques et de la Papeterie pour l'année financière expirée au 31 mars 1939, (anglais et français).

Rapport du Surintendant des faillites pour l'année civile 1938.

Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année financière expirée au 31 mars 1939, (anglais et français).

Rapport du Commissaire des brevets d'invention, pour l'année financière expirée au 31 mars 1939, (anglais et français).

Copie de l'ordonnance d'urgence au sujet des brevets d'invention, dessin, industriels, droits d'auteur et marques de commerce, 1939, (anglais et français).

Ordonnances concernant le territoire du Yukon adoptées par le Conseil du Yukon durant l'année 1939.

Copie des règles de la Cour d'Amirauté, entrées en vigueur le 29 juillet 1939, selon les prescriptions de l'article 31 du chapitre 31 des Statuts de 1934.

Rapport des positions exclues de l'opération de la *Loi du Service civil* durant l'année civile 1939.

Rapport des Archives nationales pour l'année 1939, (anglais et français).

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 22 mai 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 22 mai 1940

No 1.

21 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Paterson, secondée par l'honorable sénateur Blais, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Haig).

No 3

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 22 mai 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|--------------------|
| Aseltine, | Fafard, | Léger, | Paterson, |
| Aylesworth | Fallis, | L'Espérance, | Pope, |
| (sir Allen), | Farris, | Little, | Quinn, |
| Ballantyne, | Fauteux, | Logan, | Raymond, |
| Barnard, | Foster, | Macdonald | Rhodes, |
| Beaubien | Gordon, | (Richmond-Cap- | Riley, |
| (Montarville), | Graham, | Breton-Ouest), | Robicheau, |
| Black, | Green, | MacLennan, | Robinson, |
| Blais, | Griesbach, | Marcotte, | St-Père, |
| Blondin, | Haig, | Marshall, | Sauvé, |
| Bourque, | Hardy, | McDonald | Sharpe, |
| Buchanan, | Harmer, | (Shédiac), | Sinclair, |
| Calder, | Hayden, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| Cantley, | Horner, | McMeans, | Carleton), |
| Chapais | Horsey, | McRae, | Smith (Wentworth), |
| (sir Thomas), | Howard, | Meighen, | Stevenson, |
| Coté, | Hugessen, | Michener, | Sutherland, |
| Dandurand, | Hughes, | Molloy, | Tanner, |
| David, | Hushion, | Moraud, | Taylor, |
| Donnelly, | Jones, | Mullins, | Turgeon, |
| Duff, | King, | Murdock, | Webster, |
| Duffus, | Lacasse, | Paquet, | White, |
| Euler, | Lambert, | Parent, | Wilson. |

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:

Par l'honorable sénateur Coté:

De *The Ottawa Electric Company and The Ottawa Gas Company*.

Par l'honorable sénateur Beaubien (Montarville):

De *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*.

L'honorable sénateur Beaubien (Montarville), président du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité de Sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:

Comité mixte de la Bibliothèque

Son Honneur le Président, les honorables sénateurs Aylesworth, Sir Allan, Beaubien (Montarville), Blais, Cantley, Chapais, Sir Thomas, David, Elliott, Fauteux, Gordon, Griesbach, Laird, Lambert, Logan, MacLennan, Taylor et Wilson.—17.

Comité mixte des Travaux d'impression

Les honorables sénateurs Chapais, sir Thomas, Dennis, Donnelly, Fallis, Foster, Graham, Green, Haig, Harmer, Horsey, Macdonald (Cardigan), McDonald (Shédiac), Moraud, Mullins, Pope, Prévost, St-Père, Sinclair, Stevenson, Taylor et White.—21.

Comité mixte du Restaurant

Son Honneur le Président, les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Hardy, McMeans, Mullins, Robinson et Taylor.—7.

Comité des Ordres permanents

Les honorables sénateurs Beaubien (Provencher), Buchanan, Coté, Duff, Hayden, Jones, Macdonald (St. Peters), St-Père et White.—9.

Comité des Banques et du commerce

Les honorables sénateurs Aylesworth, Sir Allen, Ballantyne, Beaubien (Montarville), Beaugard, Black, Blondin, Coté, Dandurand, Dennis, Donnelly, Euler, Farris, Gordon, Graham, Griesbach, Hardy, Horsey, Hugessen, Hughes, King, Laird, L'Espérance, Little, MacArthur, McGuire, McMeans, McRae, Meighen, Michener, Moraud, Raymond, Rhodes, Riley, Robinson, Sharpe, Sinclair, Smith (Wentworth), Tanner, Taylor, Webster, White et Wilson.—42.

Comité des Chemins de fer, télégraphes et havres

Les honorables sénateurs Ballantyne, Barnard, Beaubien (Montarville), Black, Bourque, Buchanan, Calder, Cantley, Copp, Dandurand, Dennis, Duff, Elliott, Fafard, Farris, Gordon, Graham, Green, Griesbach, Haig, Hardy, Harmer, Horner, Hugessen, Jones, Lacasse, Laird, Lambert, L'Espérance, Mac-

Arthur, MacLennan, Marcotte, McDonald (Shédiac), McGuire, McRae, Meighen, Michener, Molloy, Moraud, Murdock, Paterson, Pope, Rainville, Raymond, Robinson, Sharpe, Stevenson, Sutherland, Turgeon et Webster.—50.

Comité des Bills privés

Les honorables sénateurs Aylesworth, Sir Allen, Barnard, Black, Cantley, David, Duff, Duffus, Fafard, Fauteux, Griesbach, Harmer, Hayden, Howard, Hushion, Lambert, Léger, Marshall, McMeans, McRae, Mullins, Quinn, Rainville, Sauvé, Smith (Victoria-Carleton), et Tanner.—25.

Comité de Régie interne et des dépenses imprévues

Les honorables sénateurs Blondin, Cantley, Chapais, sir Thomas, Dandurand, Foster, Gordon, Haig, Horsey, King, Laird, L'Espérance, Little, Logan, MacArthur, Marcotte, McRae, Meighen, Michener, Murdock, Parent (Président), Pope, Prévost, Quinn, Sharpe et White.—25.

Comité des Affaires extérieures

Les honorables sénateurs Aylesworth, Sir Allen, Beaubien (Montarville), Black, Buchanan, Calder, Chapais, sir Thomas, Copp, Dandurand, David, Farris, Griesbach, Haig, Hardy, Horsey, King, Léger, Little, MacArthur, McGuire, McRae, Meighen, Prévost, Rainville, Tanner et White.—25.

Comité des Finances

Les honorables sénateurs Aseltine, Beauregard, Buchanan, Farris, Hugessen, Hushion, Lacasse, L'Espérance, MacArthur, Michener, Paterson, Pope, Rhodes, Robicheau, Smith (Wentworth), Turgeon et Webster.—17.

Comité du Tourisme

Les honorables sénateurs Buchanan, Dennis, Duffus, Green, Horner, MacArthur, Marshall, Murdock, Paquet, Rainville, St-Père et Sharpe.—12.

Comité des Débats et des comptes rendus

Les honorables sénateurs Aseltine, Beauregard, Chapais, sir Thomas, Fallis, Fauteux, Howard, Lacasse, Prévost et Sauvé.—9.

Comité des Divorces

Les honorables sénateurs Aseltine, Copp, Haig, Howard, King, Little, Murdock, Riley et Robinson.—9.

Comité de l'Agriculture et des forêts

Les honorables sénateurs Black, Donnelly, Marshall, Raymond, Riley, Sinclair, Smith (Wentworth), Stevenson et Sutherland.—9.

Comité de l'Immigration et du travail

Les honorables sénateurs Blais, Calder, Donnelly, Hughes, L'Espérance, McDonald (Shédiac), McMeans, Molloy et Murdock.—9.

Comité du Commerce et des relations commerciales du Canada

Les honorables sénateurs Euler, Fauteux, Haig, Macdonald (Cardigan), MacLennan, Moraud, Patersen, Riley et Robicheau.—9.

Comité de la Santé publique et de l'inspection des aliments

Les honorables sénateurs Blais, Bourque, King, Lacasse, Léger, Macdonald (St. Peters), Molloy, Paquet et Wilson.—9.

Comité d'Administration du service civil

Les honorables sénateurs Copp, Griesbach, L'Espérance, Marcotte, McRae, Prévost, Quinn, Robinson et Wilson.—9.

Comité des Edifices et des terrains publics

Les honorables sénateurs Black, Fallis, Harmer, Lambert, McGuire, Sinclair, Smith (Victoria-Carleton), Smith (Wentmorth) et Wilson.—9.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

C. P. BEAUBIEN.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et le comité des ordres permanents est autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de régie interne et des dépenses imprévus ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie interne du Sénat, et à l'égard de laquelle Son Honneur le Président n'a pas à intervenir aux termes de la Loi du service civil, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Hardy, McMeans, Mullins, Robinson et Taylor ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aylesworth, Sir Allen, Beaubien (Montarville), Blais, Cantley, Chapais, sir Thomas, David, Elliott, Fauteux, Gordon, Griesbach, Laird, Lambert, Logan, MacLennan, Taylor et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Biblio-

thèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que les honorables sénateurs Chapais, sir Thomas, Dennis, Donnelly, Fallis, Foster, Graham, Green, Haig, Harmer, Horsey, Macdonald (Cardgian), McDonald (Shédiac), Moraud, Mullins, Pope, Prévost, St-Père, Sinclair, Stevenson, Taylor et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1939, en même temps que les dépenses prévues pour 1940, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

Conformément à l'Ordre du jour, le Sénat passe à la suite de la discussion sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence l'Administrateur à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Patersen, appuyé par l'honorable sénateur Blais; demandant:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable Sir Lyman Poore Duff, Chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, juge en chef du Canada et Administrateur du gouvernement de Notre Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, et

La question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue par l'affirmative, et il est

Ordonné: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres de l'honorable Conseil privé.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (15), intitulé: "Loi modifiant la loi du ministère de la Défense nationale".

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième et troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

Le MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent des Banques et du commerce demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

F. B. BLACK.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

Le MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McRae, du comité permanent des Relations extérieures, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

Le MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent des Relations extérieures demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. D. McRAE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité des Ordres permanents, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

Le MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité des Ordres permanents demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. A. BUCHANAN.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Bourque, du comité permanent de la Santé publique et de l'inspection des aliments, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

Le MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent de la Santé publique et de l'inspection des aliments demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

Le président,
T. J. BOURQUE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Euler, du comité permanent du Commerce et des relations commerciales du Canada, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

Le MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent du Commerce et des relations commerciales du Canada, demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité demande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

Le président,
W. D. EULER.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent de l'Agriculture et des forêts demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité demande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J. J. DONNELLY.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GEO. P. GRAHAM.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Wilson, du comité permanent des Edifices et des terrains publics, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent des Edifices publics et des terrains publics demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité demande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

CAIRINE R. WILSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent des Bills privés demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

Le président,

CHAS. E. TANNER.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Murdock, du comité permanent de l'Immigration et du travail, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent de l'Immigration et du travail demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité demande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

JAMES MURDOCK.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion, il est

Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint de Son Excellence l'Administrateur.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 22 mai 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge C. S. Crocket, en sa qualité de Député de Son Excellence l'Administrateur, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui à six heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Le Secrétaire adjoint de l'Administrateur.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, l'honorable Oswald Smith Crocket, député de Son Excellence l'Administrateur, étant venu et étant assis au pied du trône, Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

“C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat”.

La Chambre des communes étant venue,

Le greffier lit le titre du bill à sanctionner comme suit:

“Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale”.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill est sanctionné:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur sanctionne ce bill”.

Après quoi, il plaît au Député de Son Excellence l'Administrateur de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à lundi prochain, à huit heures du soir.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 27 mai 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS D'INTERPELLATION

Pour lundi, 27 mai 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

22 mai—Qu'un ordre de la Chambre soit émané pour la production d'un rapport indiquant:

(1) L'effectif du personnel formant une division de l'Armée active du Canada.

(2) L'effectif du personnel des troupes supplémentaires connues sous le nom de "troupes de corps" pour un corps d'armée canadien.

(3) Le nombre d'officiers et d'hommes de tout autre rang dans les unités qui constituent:

(a) Une division canadienne de l'armée active,

(b) Les troupes supplémentaires connues sous le nom de "troupes de corps".

MOTION**Pour lundi, 27 mai 1940****No 1.**

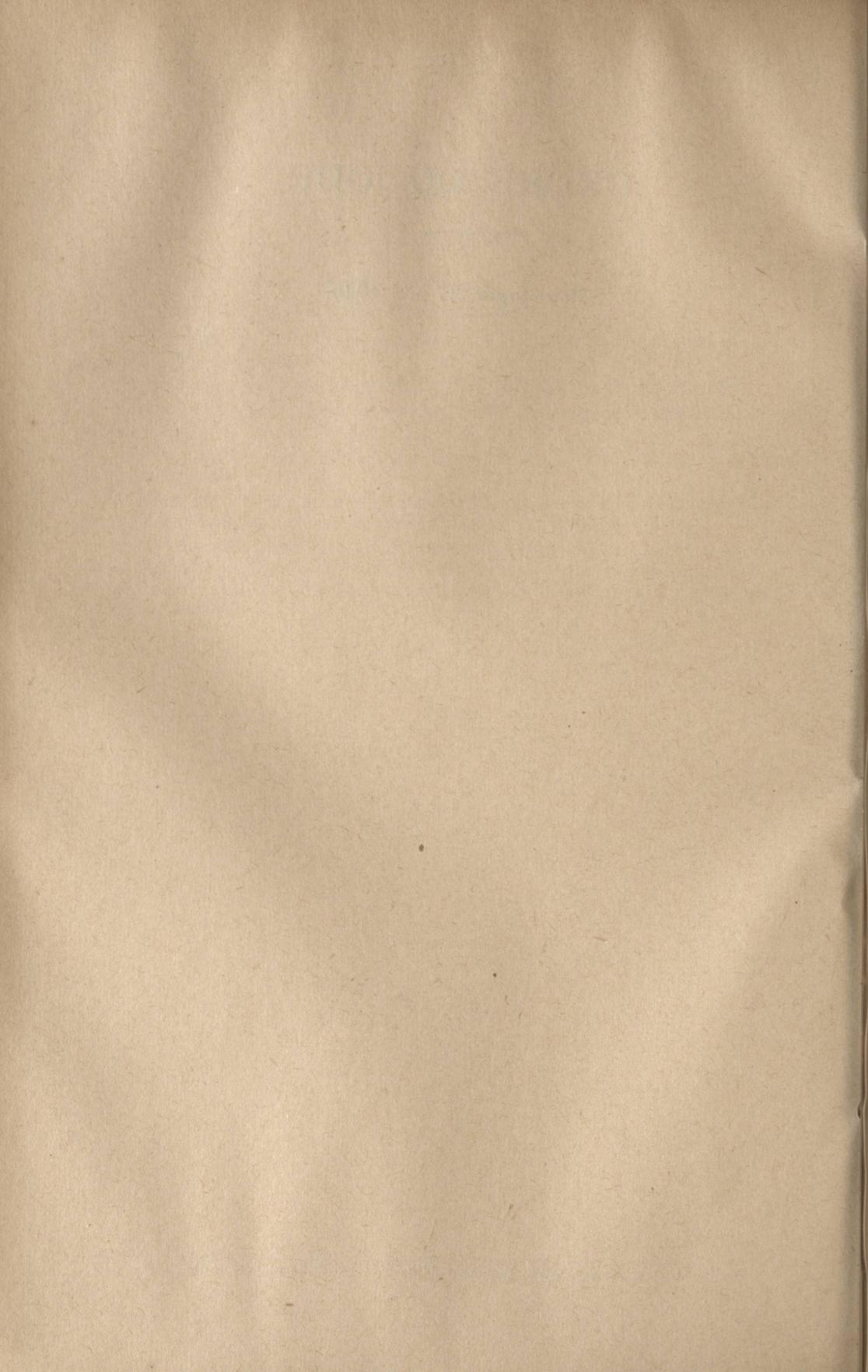
Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?
2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?
3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?
4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?
5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?
6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, 27 mai 1940



No 4

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Lundi 27 mai 1940

Huit heures du soir.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Duff, | L'Espérance, | Pope, |
| Aylesworth | Duffus, | Little, | Prévost, |
| (sir Allen), | Euler, | Logan, | Quinn, |
| Ballantyne, | Fafard, | Macdonald | Rainville, |
| Barnard, | Fallis, | (Richmond-Cap- | Raymond, |
| Beaubien | Fauteux, | Breton-Ouest), | Riley, |
| (Montarville), | Graham, | MacLennan, | Robicheau, |
| Beaubien | Green, | Marcotte, | Robinson, |
| (Provencher), | Griesbach, | Marshall, | Sharpe, |
| Beauregard, | Haig, | McDonald | Sinclair, |
| Blais, | Hardy, | (Shédiac), | Smith (Victoria- |
| Blondin, | Harmer, | McGuire, | Carleton), |
| Bourque, | Hayden, | McMeans, | Smith |
| Buchanan, | Horne, | McRae, | (Wentworth), |
| Calder, | Horsey, | Meighen, | Stevenson, |
| Cantley, | Hugessen, | Michener, | Sutherland, |
| Chapais | Hughes, | Molloy, | Tanner, |
| (sir Thomas), | Jones, | Moraud, | Taylor, |
| Coté, | King, | Mullins, | Turgeon, |
| Dandurand, | Lacasse, | Murdoch, | Webster, |
| David, | Lambert, | Paquet, | White. |
| Dennis, | Léger, | Parent, | |

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:

Par l'honorable sénateur Beauregard:
De *Saguenay Terminals Limited*.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

De l'honorable Jacob Nicol et autres, de Sherbrooke, Québec; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company*.

De Paul F. Bredt, de Winnipeg, Manitoba, et autres d'ailleurs; demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *Pool Insurance*.

De *The Detroit and Windsor Subway Company*; demandant l'adoption d'une loi pourvoyant à une augmentation de son capital-actions.

L'honorable sénateur L'Espérance, du comité permanent d'administration du service civil, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent d'administration du service civil demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

D. O. L'ESPERANCE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Chapais, du comité permanent des Débats et des comptes rendus, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 22 mai 1940.

Le comité permanent des Débats et des comptes rendus présente son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

THOS. CHAPAIS.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Son Honneur le Président informe le Sénat que, en conformité de la règle 103, le greffier a déposé sur la table les comptes et les pièces comptables du Sénat pour l'année financière close le 31 mars 1939.

Ordonné: Que lesdits comptes et pièces comptables soient renvoyés au comité de la Régie interne et des comptes imprévus du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 28 mai 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, 28 mai 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 2.

Par l'honorable sénateur Cantley:

27 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication des munitions au Canada.

No 3.

Par l'honorable sénateur McRae:

27 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat une question d'intérêt national: L'aviation du Canada.

Pour mercredi, 29 mai 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

27 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Mitrailleuses Vickers? (b) Mitrailleuses automatiques Bren? (c) Mortiers de tranchée de 3"? (d) Mortiers de tranchée plus légers? (e) Carabines contre les chars d'assaut?

2. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (b) Camions? (c) Camions pour transporter les pelotons? (d) Cuisines de campagne? (e) Tracteurs? (f) Autres véhicules motorisés?

3. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de canons de 25 livres—obusiers?

4. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre des autres canons employés dans la division, à l'exclusion des canons antiaériens et anti-tanks?

5. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre de: (a) Canons antiaériens? (b) Canons anti-tanks?

6. Parmi tout l'équipement, les armes, les véhicules et autres mentionnés dans les questions précédentes et les réponses s'y rapportant, quels sont l'équipement, les armes, les véhicules et autres fabriqués au Canada?

7. Quelles sont les sources de manufacture et de production, respectivement, de chaque classe d'armes, d'équipement de véhicules et autres ci-dessus mentionnés dont est pourvue la Première Division canadienne de l'armée active du Canada?

8. A quelles sources de manufacture ou de production, respectivement, se procure-t-on ou peut-on se procurer, pour la Deuxième Division canadienne de l'armée active du Canada, chaque classe d'armes, d'équipement, de véhicules et autres mentionnés ci-dessus?

9. Est-il vrai que les carabines dont la Première Division canadienne était armée lorsqu'elle a quitté le Canada lui ont été retirées et que cette division a été équipée de carabine neuves ou à canons nouveaux de provenance britannique?

10. Est-il vrai que le départ d'Angleterre de la Première Division canadienne pour le théâtre de la guerre a été retardé parce que certain équipement de provenance canadienne n'est pas arrivé?

11. Y eut-il retard dans l'arrivée en Angleterre d'un tel équipement? Quel était cet équipement? Quelle fut la cause du retard? Quel fut le retard dans la livraison de cet équipement en Angleterre?

MOTION**Pour mardi, 28 mai 1940****No 1.**

Par l'honorable sénateur Tanner:

22 mai—Qu'un ordre de la Chambre soit émané pour la production d'un rapport indiquant:

(1) L'effectif du personnel formant une division de l'Armée active du Canada.

(2) L'effectif du personnel des troupes supplémentaires connues sous le nom de "troupes de corps" pour un corps d'armée canadien.

(3) Le nombre d'officiers et d'hommes de tout autre rang dans les unités qui constituent:

(a) Une division canadienne de l'armée active,

(b) Les troupes supplémentaires connues sous le nom de "troupes de corps".

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 28 mai 1940

No 5

PROCÈS-VERBAUX

DU

SENAT DU CANADA

Mardi 28 mai 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
 Aylesworth
 (sir Allen),
 Ballantyne,
 Barnard,
 Beaubien
 (Montarville),
 Beaubien
 (Provencher),
 Beauregard,
 Blais,
 Blondin,
 Bourque,
 Buchanan,
 Calder,
 Cantley,
 Coté,
 Dandurand,
 David,
 Dennis,
 Donnelly,
 Duff,
 Duffus,

Euler,
 Fafard,
 Fallis,
 Fauteux,
 Gordon,
 Graham,
 Green,
 Griesbach,
 Haig,
 Hardy,
 Harmer,
 Hayden,
 Horner,
 Horsey,
 Howard,
 Hugessen,
 Hughes,
 Hushion,
 Jones,
 King,
 Lacasse,
 Lambert,

Léger,
 L'Espérance,
 Little,
 Logan,
 Macdonald
 (Richmond-Cap-
 Breton-Ouest),
 MacLennan,
 Marcotte,
 Marshall,
 McDonald
 (Shédiac),
 McGuire,
 McMeans,
 McRae,
 Meighen,
 Michener,
 Molloy,
 Moraud,
 Mullins,
 Murdock,
 Paquet,

Parent,
 Pope,
 Prévost,
 Quinn,
 Rainville,
 Raymond,
 Rhodes,
 Riley,
 Robicheau,
 Robinson,
 St-Père,
 Sauvé,
 Sharpe,
 Smith (Victoria-
 Carleton),
 Smith
 (Wentworth),
 Stevenson,
 Sutherland,
 Tanner,
 Taylor,
 Webster,
 White.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable président du comité permanent des Divorcés:

De John Roy Fumerton, de la ville de Temiskaming, comté de Pontiac, province de Québec; surintendant; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ines Marie Ray Fumerton.

De Margaret Somerville Sickinger, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Sickinger.

De Romain Cléophas Moreau, de Montréal, Québec, chauffeur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rose Annette Lucille Gauthier Moreau.

De Edith Leanora Holland Bonet, de Montréal, Québec, sténographe; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Russell Bonet.

De Fanny Costom Copelovitch, de Montréal, Québec, commis-vendeur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hyman Copelovitch.

De Armand Boucher, de Montréal, Québec, pharmacien; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Murielle David Boucher.

De Nancy Patricia Lytle Rowat, de Lachine, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Pozer Rowat.

De Dorothy Lavinia Worsley Baker, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Colin Macartney Baker.

De Phoebe Doris Edge Pott, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leonard Pott.

De Ethel Witkov Myers, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saul Joseph Myers.

De William Gerald Dickie, de Montréal, Québec, machiniste; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nancy Lucerne Elford Dickie.

De Molly Goldfarb Goldberg, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Saul Goldberg.

De Rachel Ruth Levenstein Schwartz, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lorne Schwartz.

De Mary Lipsin Sager, autrement connue sous le nom de Moora Lipsin Sagermacher, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Sager, autrement connu sous le nom de Edward Sagermacher.

De Iris Ester Westerberg Duffy, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec St. Clair Cyrus Duffy.

De Joseph Philius Hector Sauvageau, de Montréal, Québec, chauffeur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Angeline Daignault Sauvageau.

De Eugène Bélanger, de la ville de Magog, dans le comté de Stanstead, district de St-François, province de Québec, garagiste; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Alma Beatrice Vincelette Bélanger.

De Lemuel Athelton Lewis, de Valleyfield, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alice Louise Lewis.

De Christina Smith Dunlop Andrique, de Montréal, Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georges Léon Andrique.

De Anna Shepherd, de la cité de Montréal, province de Québec, demeurant actuellement en la cité d'Ottawa, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Marshall Shepherd, de ladite cité de Montréal.

- De Dorothy Smith Bruneau, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Pierre Arthur Bruneau.
- De Ethel Cahan Naihouse, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Morris Naihouse.
- De Elma Jane Harris Aspell, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec William Thomas Aspell.
- De Michele Fiorilli, de Montréal, Québec, homme de peine; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Maria Teresa Ferrara Fiorilli.
- De Elizabeth Pauline Tingley Kidd, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Henry William Erskine Kidd.
- De Filomena Grego Sauro, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Antonio Sauro.
- De Rebecca Cohen, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Harry Cohen.
- De Dorothy Florence Donn Martin, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Leonard Benjamin Martin.
- De Florian Paquette, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Marie-Louise Alpheda Paquette.
- De Sheila Alice Dolly Young Dodge, de Verdun, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec William Dodge.
- De Muriel Agnes Martin Beech, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Henry Beech.
- De Laura Lucrezia Green Stinson, de Westmount, Québec, garde-malade; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Edwin Watson Stinson.
- De Pearl Aizanman Morris, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Sidney Morris.
- De Alfred Reinhold Roller, de Montréal, Québec, vendeur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Hedwig Teresia Laux Roller.
- De Paul Tardif, de Montréal, Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Juliette Wilhelmy Tardif.
- De Henry Carl Mayhew, du village de Kazabazua, province de Québec, professeur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Pauline Francesca Evans Mayhew.
- De Irene Nellie Kon Simpson, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec George Patrick Simpson.
- De Sarah Kerzner Spilberg, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Louis Spilberg.
- De Peter Logush, de Montréal, Québec, barbier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Pauline Pelletier Logush.
- De Albert Lennox Brown, de Montréal, Québec, électricien; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Emily Aekroyd Brown, autrement connue sous le nom de Evelyn Aekroyd Brown.
- De Tilie Fishman Constantine, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Benjamin Constantine.
- De Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey, de Westmount, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Luke Anthony Vincent Morrissey.
- De Dorothea Frances Poyser MacDermid, du village de Thurso, province de Québec, et demeurant actuellement en la ville de Vankleek Hill, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec William Stuart MacDermid, dudit village de Thurso.
- De Goldie Wolfe Goldberg, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Mendle Goldberg.
- De Eleanor Mabel Campbell Townsend, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Stewart Ross Townsend.

De Emily Findlay, du village de Shawville, province de Québec, demeurant actuellement en la ville de Timmins, district de Cochrane, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Verney Findlay, dudit village de Shawville.

De Margaret Louise MacDonald Russell, de Lachine, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Homer Russell.

De Edward James Holt, d'Outremont, Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith May McLachlan Holt.

De Lilius Augusta Shepherd Harris, de Westmount, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roland Fraser Harris.

De Geneva Clementine Hurley Picard, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert Eugene Picard.

De Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hartland Page Rowell.

De Gertie Schwartz Simak, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louis William Simak.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*; demandant l'adoption d'une loi amendant sa constitution en corporation pour lui permettre de vendre, disposer de, fusionner et consolider son entreprise.

De *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*; demandant l'adoption d'une loi autorisant chacune d'elles à transporter ses entreprises, etc., à *Ottawa Light, Heat and Power Company Limited*.

L'honorable sénateur Robinson, du comité permanent des Divorces, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le MARDI 28 mai 1940.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres à toutes fins, y compris la réception des dépositions sous serment relativement aux faits énoncés dans les pétitions en obtention de bills de divorce.

2. Votre comité recommande aussi que permission lui soit donnée de siéger durant tous les ajournements du Sénat, ainsi que durant les séances du Sénat.

3. Votre comité recommande aussi que, outre le président qu'il élit, il soit aussi autorisé à élire, en tout temps, un vice-président, lequel sera revêtu de tous les pouvoirs du président.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Sur motion de l'honorable sénateur Tanner, il est

Ordonné: Qu'un ordre de la Chambre soit émané pour la production d'un rapport indiquant:

(1) L'effectif du personnel formant une division de l'Armée active du Canada.

(2) L'effectif du personnel des troupes supplémentaires connues sous le nom de "troupes de corps" pour un corps d'armée canadien.

(3) Le nombre d'officiers et d'hommes de tout autre rang dans les unités qui constituent:

- (a) Une division canadienne de l'armée active,
- (b) Les troupes supplémentaires connues sous le nom de "troupes de corps".

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (21), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 29 mai 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, 29 mai 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?
2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?
3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?
4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?
5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?
6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 2.

Par l'honorable sénateur Cantley:

27 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication des munitions au Canada.

No 3.

Par l'honorable sénateur Tanner:

27 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Mitrailleuses Vickers? (b) Mitrailleuses automatiques Bren? (c) Mortiers de tranchée de 3"? (d) Mortiers de tranchée plus légers? (e) Carabines contre les chars d'assaut?
2. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (b) Camions? (c) Camions pour transporter les pelotons? (d) Cuisines de campagne? (e) Tracteurs? (f) Autres véhicules motorisés?
3. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de canons de 25 livres—obusiers?

4. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre des autres canons employés dans la division, à l'exclusion des canons antiaériens et anti-tanks?

5. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre de: (a) Canons antiaériens? (b) Canons anti-tanks?

6. Parmi tout l'équipement, les armes, les véhicules et autres mentionnés dans les questions précédentes et les réponses s'y rapportant, quels sont l'équipement, les armes, les véhicules et autres fabriqués au Canada?

7. Quelles sont les sources de manufacture et de production, respectivement, de chaque classe d'armes, d'équipement de véhicules et autres ci-dessus mentionnés dont est pourvue la Première Division canadienne de l'armée active du Canada?

8. A quelles sources de manufacture ou de production, respectivement, se procure-t-on ou peut-on se procurer, pour la Deuxième Division canadienne de l'armée active du Canada, chaque classe d'armes, d'équipement, de véhicules et autres mentionnés ci-dessus?

9. Est-il vrai que les carabines dont la Première Division canadienne était armée lorsqu'elle a quitté le Canada lui ont été retirées et que cette division a été équipée de carabine neuves ou à canons nouveaux de provenance britannique?

10. Est-il vrai que le départ d'Angleterre de la Première Division canadienne pour le théâtre de la guerre a été retardé parce que certain équipement de provenance canadienne n'est pas arrivé?

11. Y eut-il retard dans l'arrivée en Angleterre d'un tel équipement? Quel était cet équipement? Quelle fut la cause du retard? Quel fut le retard dans la livraison de cet équipement en Angleterre?

Pour vendredi, 31 mai 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

MOTION

Pour mercredi, 29 mai 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Beaubien (Montarville) :

Qu'un Comité choisi par les leaders du Sénat soit constitué dans le dessein d'aviser des meilleurs moyens dont les membres de cette Chambre peuvent aider le pays dans son effort de guerre.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 29 mai 1940

No 6

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 29 mai 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Duffus, | Little, | Pope, |
| Aylesworth | Euler, | Logan, | Prévost, |
| (sir Allen), | Fafard, | MacArthur, | Quinn, |
| Barnard, | Fallis, | Macdonald | Rainville, |
| Beaubien | Gordon, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| (Montarville), | Graham, | Breton-Ouest), | Riley, |
| Beaubien | Green, | MacLennan, | Robicheau, |
| (Provencher), | Griesbach, | Marcotte, | Robinson, |
| Beauregard, | Haig, | Marshall, | St-Père, |
| Blais, | Hardy, | McDonald | Sauvé, |
| Blondin, | Harmer, | (Shédiac), | Sharpe, |
| Bourque, | Horner, | McGuire, | Sinclair, |
| Buchanan, | Horsey, | McMeans, | Smith (Victoria- |
| Calder, | Howard, | McRae, | Carleton), |
| Cantley, | Hughes, | Meighen, | Smith |
| Copp, | Hushion, | Michener, | (Wentworth), |
| Coté, | Jones, | Molloy, | Stevenson, |
| Dandurand, | King, | Morand, | Sutherland, |
| David, | Lacasse, | Mullins, | Tanner, |
| Dennis, | Lambert, | Murdock, | Taylor, |
| Donnelly, | Léger, | Paquet, | Webster, |
| Duff, | L'Espérance, | Parent, | White, |
| | | | Wilson. |

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint de Son Excellence l'Administrateur.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 29 mai 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge C. S. Crocket, en sa qualité de Député de Son Excellence l'Administrateur, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui à cinq heures et demie de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le Secrétaire adjoint de l'Administrateur,

F. L. C. PEREIRA.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture vendredi prochain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (13), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture vendredi prochain.

La pétition suivante est lue et reçue:

De Saguenay Terminals Limited; demandant l'adoption d'une loi permettant au Gouverneur en conseil d'approuver l'emplacement et les plans d'un quai en la ville de Port Alfred, Québec.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le MERCREDI 29 mai 1940.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les exigences des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De l'honorable Jacob Nicol, et autres, de Sherbrooke, Québec; demandant leur constitution en corporation sous le nom de *The Stanstead and Sherbrooke Insurance Company*.

De *The Detroit and Windsor Subway Company*; demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à augmenter son capital social.

De Paul F. Bredt, de Winnipeg, Manitoba, et autres d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation sous le nom de "*Pool Insurance*".

De *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*; demandant l'adoption d'une loi autorisant chacune d'elles à transporter ses entreprises, etc., à *Ottawa Light, Heat & Power Company Limited*.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

W. A. BUCHANAN.

Ordonné: Que ces pétitions restent déposées sur la table.

L'honorable sénateur Haig présente au Sénat un bill (B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".

Ledit bill est lu pour la première fois, et il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Howard présente au Sénat un bill (C) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Cantley signale à l'attention du Sénat la fabrication de munitions au Canada.

La question est débattue.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (18), intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, l'honorable Oswald Smith Crocket, député de Son Excellence l'Administrateur, étant venu et étant assis au pied du trône, Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

"C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence l'Administrateur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat".

La Chambre des communes étant venue,

Alors l'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable substitut du Gouverneur général comme suit :

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

“Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

“Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants :

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Le greffier lit les titres de ces bills.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants :

“Au nom de Sa Majesté le très honorable substitut du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”

Après quoi, il plaît au très honorable substitut du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné : Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 4 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 4 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?
2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?
3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?
4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?
5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?
6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

27 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Mitrailleuses Vickers? (b) Mitrailleuses automatiques Bren? (c) Mortiers de tranchée de 3"? (d) Mortiers de tranchée plus légers? (e) Carabines contre les chars d'assaut?
2. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (b) Camions? (c) Camions pour transporter les pelotons? (d) Cuisines de campagne? (e) Tracteurs? (f) Autres véhicules motorisés?
3. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de canons de 25 livres—obusiers?
4. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre des autres canons employés dans la division, à l'exclusion des canons antiaériens et anti-tanks?
5. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre de: (a) Canons antiaériens? (b) Canons anti-tanks?

6. Parmi tout l'équipement, les armes, les véhicules et autres mentionnés dans les questions précédentes et les réponses s'y rapportant, quels sont l'équipement, les armes, les véhicules et autres fabriqués au Canada?

7. Quelles sont les sources de manufacture et de production, respectivement, de chaque classe d'armes, d'équipement de véhicules et autres ci-dessus mentionnés dont est pourvue la Première Division canadienne de l'armée active du Canada?

8. A quelles sources de manufacture ou de production, respectivement, se procure-t-on ou peut-on se procurer, pour la Deuxième Division canadienne de l'armée active du Canada, chaque classe d'armes, d'équipement, de véhicules et autres mentionnés ci-dessus?

9. Est-il vrai que les carabines dont la Première Division canadienne était armée lorsqu'elle a quitté le Canada lui ont été retirées et que cette division a été équipée de carabine neuves ou à canons nouveaux de provenance britannique?

10. Est-il vrai que le départ d'Angleterre de la Première Division canadienne pour le théâtre de la guerre a été retardé parce que certain équipement de provenance canadienne n'est pas arrivé?

11. Y eut-il retard dans l'arrivée en Angleterre d'un tel équipement? Quel était cet équipement? Quelle fut la cause du retard? Quel fut le retard dans la livraison de cet équipement en Angleterre?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

MOTION

Pour mardi 4 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Beaubien (Montarville):

Qu'un Comité choisi par les leaders du Sénat soit constitué dans le dessein d'aviser des meilleurs moyens dont les membres de cette Chambre peuvent aider le pays dans son effort de guerre.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 4 juin 1940

No 1.

29 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (bill 7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada".—(L'honorable sénateur Euler).

No 2.

29 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (bill 13), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière".—(L'honorable sénateur Marshall).

No 3.

29 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (bill B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".—(L'honorable sénateur Haig).

No 4.

29 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (bill C), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Stanstead & Sherbrooke Insurance Company*".—(L'honorable sénateur Howard).

No 7

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mardi 4 juin 1940

Huit heures du soir.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Euler, | Little, | Paterson, |
| Ballantyne, | Fafard, | Logan, | Pope, |
| Barnard, | Fallis, | Macdonald | Prévost, |
| Beaubien | Fauteux, | (Richmond-Cap- | Quinn, |
| (Montarville), | Foster, | Breton-Ouest), | Rainville, |
| Beaubien | Graham, | Macdonald | Rhodes, |
| (Provencher), | Green, | (Cardigan), | Riley, |
| Beauregard, | Griesbach, | MacLennan, | Robicheau, |
| Black, | Hardy, | Marcotte, | St-Père, |
| Blais, | Harmer, | Marshall, | Sauvé, |
| Blondin, | Hayden, | McDonald | Sharpe, |
| Bourque, | Horner, | (Shédia), | Smith (Victoria- |
| Buchanan, | Horsey, | McMeans, | Carleton), |
| Cantley, | Howard, | McRae, | Smith |
| Copp, | Hugessen, | Meighen, | (Wentworth), |
| Coté, | Hughes, | Michener, | Stevenson, |
| Dandurand, | Jones, | Molloy, | Sutherland, |
| David, | King, | Morau, | Tanner, |
| Donnelly, | Lacasse, | Mullins, | Taylor, |
| Duff, | Lambert, | Murdock, | Webster, |
| Duffus, | Léger, | Paquet, | White, |
| Elliott, | L'Espérance, | Parent, | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Beaubien propose:

Qu'un comité choisi par les leaders du Sénat soit constitué dans le dessein d'aviser aux meilleurs moyens dont peuvent disposer les membres de cette Chambre pour aider le pays dans son effort de guerre.

Après débat,
Ladite motion est agréée.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que ce bill soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur cette motion soit ajourné à demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que ce bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Euler, que ledit bill soit maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit amendé, comme suit:

Page 1, ligne 8. Un amendement a été apporté au texte anglais, qui ne concerne pas la version française.

Etant posée la question sur la motion en amendement, elle est

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ledit bill avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (4), intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale", pour lequel elle sollicite son agrément.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour, pour troisième lecture, demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (5), intitulé: "Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien", pour lequel elle sollicite son agrément.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour, pour troisième lecture, demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (8), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux", pour lequel elle sollicite son agrément.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes, pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (9), intitulé: "Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est alors lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (10), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois,
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (22), intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et,
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et,
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Coté présente au Sénat un bill (D), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company and the Ottawa Gas Company*".

Ledit bill est lu pour la première fois, et,
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Horsey, pour l'honorable sénateur Aylesworth, présente au Sénat un bill (E), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*".

Ledit bill est lu pour la première fois, et,
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (13), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière" est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (C), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke" est lu pour la deuxième fois, et Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et,

Sur motion, il est

Ordonné: Que la motion adoptée pour l'ajournement à demain de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du bill (B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*", soit annulée.

L'honorable sénateur White, pour l'honorable sénateur Haig, propose alors que ce bill soit lu pour la deuxième fois.

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité des Banques et du commerce.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 5 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 5 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?
2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?
3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?
4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?
5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?
6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

27 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Mitrailleuses Vickers? (b) Mitrailleuses automatiques Bren? (c) Mortiers de tranchée de 3"? (d) Mortiers de tranchée plus légers? (e) Carabines contre les chars d'assaut?
2. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (b) Camions? (c) Camions pour transporter les pelotons? (d) Cuisines de campagne? (e) Tracteurs? (f) Autres véhicules motorisés?
3. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de canons de 25 livres—obusiers?
4. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre des autres canons employés dans la division, à l'exclusion des canons antiaériens et anti-tanks?
5. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre de: (a) Canons antiaériens? (b) Canons anti-tanks?

6. Parmi tout l'équipement, les armes, les véhicules et autres mentionnés dans les questions précédentes et les réponses s'y rapportant, quels sont l'équipement, les armes, les véhicules et autres fabriqués au Canada?

7. Quelles sont les sources de manufacture et de production, respectivement, de chaque classe d'armes, d'équipement de véhicules et autres ci-dessus mentionnés dont est pourvue la Première Division canadienne de l'armée active du Canada?

8. A quelles sources de manufacture ou de production, respectivement, se procure-t-on ou peut-on se procurer, pour la Deuxième Division canadienne de l'armée active du Canada, chaque classe d'armes, d'équipement, de véhicules et autres mentionnés ci-dessus?

9. Est-il vrai que les carabines dont la Première Division canadienne était armée lorsqu'elle a quitté le Canada lui ont été retirées et que cette division a été équipée de carabine neuves ou à canons nouveaux de provenance britannique?

10. Est-il vrai que le départ d'Angleterre de la Première Division canadienne pour le théâtre de la guerre a été retardé parce que certain équipement de provenance canadienne n'est pas arrivé?

11. Y eut-il retard dans l'arrivée en Angleterre d'un tel équipement? Quel était cet équipement? Quelle fut la cause du retard? Quel fut le retard dans la livraison de cet équipement en Angleterre?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 5 juin 1940

No 1.

4 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

4 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 5) intitulé: "Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

4 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 10) intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

4 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.

4 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 19) intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937".—(L'honorable sénateur Marshall).

No 6.

4 juin—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 7.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 9) intitulé: "Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*".—(L'honorable sénateur Euler).

No 8.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 9.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 22) intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 10.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé".—(L'honorable sénateur Marshall).

No 11.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 12.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill D) intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company and The Ottawa Gas Company*".—(L'honorable sénateur Coté).

Pour jeudi 6 juin 1940**No 1.**

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E) intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*".—(L'honorable sénateur sir Allen Aylesworth).

No 8

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 5 juin 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Fallis, | Little, | Pope, |
| Ballantyne, | Fauteux, | Logan, | Prévost, |
| Barnard, | Foster, | Macdonald | Quinn, |
| Beaubien | Gordon, | (Richmond-Cap- | Rainville, |
| (Montarville), | Graham, | Breton-Ouest), | Rhodes, |
| Beaubien | Green, | Macdonald | Riley, |
| (Provencher), | Griesbach, | (Cardigan), | Robicheau, |
| Beauregard, | Hardy, | Marcotte, | St-Père, |
| Black, | Harmer, | Marshall, | Sauvé, |
| Blais, | Hayden, | McDonald | Sharpe, |
| Blondin, | Horner, | (Shédiae), | Smith (Victoria- |
| Bourque, | Horsey, | McMeans, | Carleton), |
| Buchanan, | Howard, | McRae, | Smith |
| Cantley, | Hugessen, | Meighen, | (Wentworth), |
| Copp, | Hughes, | Michener, | Stevenson, |
| Coté, | Hushion, | Molloy, | Sutherland, |
| Dandurand, | Jones, | Moraud, | Tanner, |
| David, | King, | Mullins, | Taylor, |
| Donnelly, | Lacasse, | Murdock, | Webster, |
| Duffus, | Lambert, | Paquet, | White, |
| Euler, | Léger, | Parent, | Wilson. |
| Fafard, | L'Espérance, | Paterson, | |

PRIÈRES.

Son Honneur le Président présente au Sénat:

Rapport du greffier du Sénat concernant la qualification foncière de sénateurs, comme suit:

OTTAWA, le 4 juin 1940.

L'honorable G. PARENT, C.R.,

Président du Sénat.

MONSIEUR:—Conformément à la Règle 105 du Sénat, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-inclus une liste des noms des membres du Sénat qui ont renouvelé leur Déclaration de qualification foncière.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. C. MOYER,

Greffier du Sénat.

Les honorables sénateurs:

| | | |
|----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Aseltine, | Harmer, | Moraud, |
| Aylesworth (sir Allen), | Horner, | Mullins, |
| Ballantyne, | Horsey, | Murdock, |
| Barnard, | Hugessen, | Paquet, |
| Beaubien (<i>Montarville</i>), | Hughes, | Parent, |
| Black, | Jones, | Pope, |
| Blondin, | King, | Prévost, |
| Bourque, | Lacasse, | Quinn, |
| Buchanan, | Laird, | Rainville, |
| Calder, | Lambert, | Raymond, |
| Cantley, | Léger, | Rhodes, |
| Chapais (sir Thomas), | L'Espérance, | Riley, |
| Copp, | Little, | Robicheau, |
| Coté, | Logan, | Robinson, |
| Dandurand, | MacArthur, | Sauvé, |
| Dennis, | Macdonald (<i>Richmond-</i> | Sharpe, |
| Donnelly, | <i>Cap-Breton-Ouest</i>), | Sinclair, |
| Duff, | Macdonald (<i>Cardigan</i>), | Smith (<i>Victoria-</i> |
| Fallis, | Marcotte, | <i>Carleton</i>), |
| Farris, | Marshall, | Smith (<i>Wentworth</i>), |
| Fauteux, | McDonald (<i>Shédiac</i>), | Sutherland, |
| Foster, | McGuire, | Tanner, |
| Gordon, | McMeans, | Taylor, |
| Graham, | McRae, | Turgeon, |
| Green, | Meighen, | Webster, |
| Griesbach, | Michener, | White, |
| Haig, | Molloy, | Wilson. |
| Hardy, | | |

Ordonné: Que ledit rapport reste déposé sur la table.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:
Rapport du Conseil des Ports du Canada pour l'année 1939.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le troisième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 5 juin 1940.

Le comité permanent des Ordres permanents demande la permission de présenter son troisième rapport comme suit:

(1) Que le délai des réceptions des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi 28 juin 1940.

(2) Que le délai de présentation des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi 5 juillet 1940.

(3) Que le délai de réception des rapports de tout comité permanent ou comité spécial sur un bill privé soit prolongé jusqu'au vendredi 19 juillet 1940.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

W. A. BUCHANAN.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 5 juin 1940.

Le comité permanent des Ordres permanents demande la permission de présenter son quatrième rapport comme suit:

Votre comité a étudié la pétition suivante et constate que les exigences des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De *Saguenay Terminals Limited*; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Gouverneur en conseil d'approuver l'emplacement et les plans d'un quai en la ville de Port Alfred, Québec.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

W. A. BUCHANAN.

Ordonné: Que ledit rapport reste déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par l'honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que si, pendant la présente session du Parlement, la nécessité se présente, au cours d'un ajournement du Sénat, et, de l'avis de Son Honneur le Président, justifie le Sénat de se réunir avant la date fixée dans la motion qui détermine cet ajournement, Son Honneur le Président soit autorisé à aviser les honorables sénateurs, à leurs adresses déposées chez le Greffier du Sénat, de se

réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion d'ajournement; et le défaut de réception, par un ou par plusieurs sénateurs, de cette notification, ne rendra pas cette notification insuffisante ou invalide.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (23), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du bill (4), intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale", il est

Ordonné: Que cette troisième lecture soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du bill (5), intitulé: "Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien", il est

Ordonné: Que cette troisième lecture soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (10), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique" est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du bill (11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (19), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes, pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion pour deuxième lecture du bill (2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Euler, propose que le bill (9), intitulé: "Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*" soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (22), intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit immédiatement renvoyé à un comité plénier.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Léger, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (D), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company and The Ottawa Gas Company*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

L'honorable sénateur Howard, pour l'honorable sénateur Beaugard, présente au Sénat un bill (F), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*".

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 6 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi 6 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?
2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?
3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?
4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?
5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?
6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

27 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Mitrailleuses Vickers? (b) Mitrailleuses automatiques Bren? (c) Mortiers de tranchée de 3"? (d) Mortiers de tranchée plus légers? (e) Carabines contre les chars d'assaut?
2. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de: (a) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (b) Camions? (c) Camions pour transporter les pelotons? (d) Cuisines de campagne? (e) Tracteurs? (f) Autres véhicules motorisés?
3. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre de canons de 25 livres—obusiers?
4. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre des autres canons employés dans la division, à l'exclusion des canons antiaériens et anti-tanks?
5. Dans une division canadienne de l'armée active du Canada, quel est le nombre et le calibre de: (a) Canons antiaériens? (b) Canons anti-tanks?

6. Parmi tout l'équipement, les armes, les véhicules et autres mentionnés dans les questions précédentes et les réponses s'y rapportant, quels sont l'équipement, les armes, les véhicules et autres fabriqués au Canada?

7. Quelles sont les sources de manufacture et de production, respectivement, de chaque classe d'armes, d'équipement de véhicules et autres ci-dessus mentionnés dont est pourvue la Première Division canadienne de l'armée active du Canada?

8. A quelles sources de manufacture ou de production, respectivement, se procure-t-on ou peut-on se procurer, pour la Deuxième Division canadienne de l'armée active du Canada, chaque classe d'armes, d'équipement, de véhicules et autres mentionnés ci-dessus?

9. Est-il vrai que les carabines dont la Première Division canadienne était armée lorsqu'elle a quitté le Canada lui ont été retirées et que cette division a été équipée de carabine neuves ou à canons nouveaux de provenance britannique?

10. Est-il vrai que le départ d'Angleterre de la Première Division canadienne pour le théâtre de la guerre a été retardé parce que certain équipement de provenance canadienne n'est pas arrivé?

11. Y eut-il retard dans l'arrivée en Angleterre d'un tel équipement? Quel était cet équipement? Quelle fut la cause du retard? Quel fut le retard dans la livraison de cet équipement en Angleterre?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

Pour lundi 10 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—1. De quelles sources la Marine canadienne s'est-elle procurée, au début de la guerre, (a) des grenades sous-marines et (b) des projectiles?

2. Ces grenades sous-marines et ces projectiles sont-ils maintenant fabriqués au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjudé des contrats (a) pour ces grenades et ces projectiles devant être fabriqués au Canada et (b) devant être fabriqués ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjudés ou ces commandes données?

4. Quelles quantités ont été respectivement livrées d'après chacun de ces contrats ou d'après chacune de ces commandes?

5. Combien de navires de la Marine canadienne sont pourvus de canons contre les avions? Quel est le type de ces canons?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. De quelles sources sont obtenues les bombes pour le service des avions bombardiers canadiens?

2. Ces bombes sont-elles maintenant fabriquées au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjudé des contrats pour ces bombes (a) devant être fabriquées au Canada et (b) devant être fabriquées ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjudés ou ces commandes données?

4. Quelles sont les quantités qui ont été livrées (a) de bombes fabriquées au Canada et (b) de bombes fabriquées ailleurs?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 6 juin 1940

No 1.

4 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

4 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 5) intitulé: "Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

4 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

4 juin—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.

5 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.

5 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 23), intitulé: "Loi modifiant la Loi des services aériens Trans-Canada".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 7.

5 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 27), intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 8.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E) intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*".—(L'honorable sénateur sir Allen Aylesworth).

Pour mardi 11 juin 1940

No 1.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

5 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill F), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Company Limited*".—(L'honorable sénateur Howard).

No 9

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi 6 juin 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|--------------------|
| Aseltine, | Fallis, | Little, | Paterson, |
| Ballantyne, | Fauteux, | Logan, | Pope, |
| Barnard, | Foster, | MacArthur, | Prévost, |
| Beaubien | Gordon, | Macdonald | Quinn, |
| (Montarville), | Graham, | (Richmond-Cap- | Rainville, |
| Beaubien | Green, | Breton-Ouest), | Rhodes, |
| (Provencher), | Haig, | Macdonald | Riley, |
| Black, | Hardy, | (Cardigan), | Robicheau, |
| Blais, | Harmer, | Marcotte, | Robinson, |
| Blondin, | Hayden, | Marshall, | St-Père, |
| Bourque, | Horner, | McDonald | Sauvé, |
| Buchanan, | Horsey, | (Shédiac), | Sharpe, |
| Calder, | Howard, | McGuire, | Sinclair, |
| Cantley, | Hugessen, | McMeans, | Smith (Victoria- |
| Copp, | Hughes, | McRae, | Carleton), |
| Coté, | Hushion, | Meighen, | Smith (Wentworth), |
| Dandurand, | Jones, | Michener, | Stevenson, |
| Donnelly, | King, | Molloy, | Tanner, |
| Duff, | Lacasse, | Morand, | Taylor, |
| Duffus, | Lambert, | Murdock, | Webster, |
| Euler, | Léger, | Paquet, | White, |
| Fafard, | L'Espérance, | Parent, | Wilson. |

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable président du Comité des divorces:

De Isabel Margaret Gill Bacon, de la ville de Saint-Lambert, en la province de Québec, et demeurant actuellement dans la cité de Toronto, en la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Raymond Bacon, de ladite ville de Saint-Lambert.

De Dennis Calvert Kerby, de Montréal, province de Québec, comptable, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Esther Helen Mitchell Kerby.

De Charles-Auguste-Armand-Lionel Beaupré, de Montréal, province de Québec, agent, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Laure Fabiola Angelina Lemieux Beaupré.

De Annie Black Smilovitch, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Smilovitch, autrement connu sous le nom de David Smiley.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (29), intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (4), intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale" est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (5), intitulé: "Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", soit maintenant lu pour la troisième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que le débat sur ladite question soit remis à mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de la deuxième lecture du bill (2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval".

Après débat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (23), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*", est lu pour la deuxième fois, et
Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, qu'il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 11 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 11 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—1. De quelles sources la Marine canadienne s'est-elle procurée, au début de la guerre, (a) des grenades sous-marines et (b) des projectiles?

2. Ces grenades sous-marines et ces projectiles sont-ils maintenant fabriqués au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjudgé des contrats (a) pour ces grenades et ces projectiles devant être fabriqués au Canada et (b) devant être fabriqués ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjudgés ou ces commandes données?

4. Quelles quantités ont été respectivement livrées d'après chacun de ces contrats ou d'après chacune de ces commandes?

5. Combien de navires de la Marine canadienne sont pourvus de canons contre les avions? Quel est le type de ces canons?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication

au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une treme defectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 4.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. De quelles sources sont obtenues les bombes pour le service des avions bombardiers canadiens?

2. Ces bombes sont-elles maintenant fabriquées au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjugé des contrats pour ces bombes (a) devant être fabriquées au Canada et (b) devant être fabriquées ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjugés ou ces commandes données?

4. Quelles sont les quantités qui ont été livrées (a) de bombes fabriquées au Canada et (b) de bombes fabriquées ailleurs?

No 5.

Par l'honorable sénateur Tanner:

6 juin—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'interpellation et les réponse à icelles déposées par le gouvernement le 6 juin courant relatives à l'équipement de l'armée active du Canada et qu'il demandera si des informations additionnelles seront fournies.

No 6.

Par l'honorable sénateur Cantley:

6 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quelles sont les personnes ou compagnies au Canada actuellement engagées dans la fabrication de: (a) douilles d'obus, (b) autres pièces pour compléter les obus, (c) explosifs pour obus? Où sont situées les usines?

2. Quels sont (a) les calibres des obus fabriqués, (b) les quantités respectives commandées pour chaque calibre de ces obus?

3. Quels sont les quantités respectives d'obus à haut explosif, et de schrapnels?

4. Quelles sont les dates respectives des contrats et des commandes en vertu desquels ces douilles pour obus, ces pièces et ces explosifs sont fabriqués? Le Gouvernement est requis d'établir l'identité des contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

5. Quelle est la quantité actuellement complétée et livrée de chaque calibre et de chaque type d'obus par chacun des adjudicataires?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 11 juin 1940

No 1.

6 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

6 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

5 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill F), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Company Limited*".—(L'honorable sénateur Howard).

No 5.

6 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 29) intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le roi et la Corporation de la cité d'Ottawa".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 10

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Lundi 10 juin 1940

Quatre heures de l'après-midi.

SEANCE D'URGENCE

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

| | | | |
|---------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Elliott, | Macdonald | Riley, |
| Beaubien | Fallis, | (Richmond-Cap- | Robicheau, |
| (Provencher), | Farris, | Breton-Ouest), | Robinson, |
| Bourque, | Green, | Macdonald | St-Père, |
| Buchanan, | Griesbach, | (Cardigan), | Sharpe, |
| Calder, | Haig, | Michener, | Smith (Victoria- |
| Cantley, | Hardy, | Molloy, | Carleton), |
| Copp, | Hughes, | Mullins, | Stevenson, |
| Coté, | King, | Murdock, | Sutherland, |
| Donnelly, | Lambert, | Paterson, | Tanner, |
| Duff, | MacArthur, | Quinn, | White, |
| | | Rhodes, | Wilson. |

Le greffier à la Table informe le Sénat que, de l'autorité de Son Honneur le Président et suivant les termes d'une résolution adoptée par le Sénat mercredi dernier, le 5 courant, le Sénat a été convoqué à une séance d'urgence aujourd'hui.

Le greffier à la Table informe aussi le Sénat qu'il n'a pas été possible à Son Honneur le Président d'être présent.

L'honorable sénateur Copp propose, appuyé par l'honorable sénateur White:

Que, en l'absence de Son Honneur le Président, l'honorable sénateur Robinson le remplace au fauteuil de la présidence.

Etant posée la question d'agrément, le greffier déclare que ladite motion est résolue par l'affirmative.

En conséquence, l'honorable sénateur Robinson prend le fauteuil.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Copp, appuyé par l'honorable sénateur White, il est

Résolu:—Attendu que l'Italie a annoncé son intention d'entrer en guerre au côté de l'Allemagne et contre les Puissances alliées;

Attendu qu'un état de guerre existe présentement entre le Royaume-Uni et la France d'une part, et l'Italie d'autre part;

Attendu que dès le début de la guerre le Parlement du Canada a décidé d'appuyer le Royaume-Uni et la France dans leur effort déterminé en vue de résister à l'agression et de préserver la liberté;

Il y a lieu pour les Chambres du Parlement d'approuver l'entrée du Canada dans un état de guerre avec l'Italie, et cette Chambre l'approuve.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 11 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 11 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—1. De quelles sources la Marine canadienne s'est-elle procurée, au début de la guerre, (a) des grenades sous-marines et (b) des projectiles?

2. Ces grenades sous-marines et ces projectiles sont-ils maintenant fabriqués au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjugé des contrats (a) pour ces grenades et ces projectiles devant être fabriqués au Canada et (b) devant être fabriqués ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjugés ou ces commandes données?

4. Quelles quantités ont été respectivement livrées d'après chacun de ces contrats ou d'après chacune de ces commandes?

5. Combien de navires de la Marine canadienne sont pourvus de canons contre les avions? Quel est le type de ces canons?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication

au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 4.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. De quelles sources sont obtenues les bombes pour le service des avions bombardiers canadiens?

2. Ces bombes sont-elles maintenant fabriquées au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjudgé des contrats pour ces bombes (a) devant être fabriquées au Canada et (b) devant être fabriquées ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjudgés ou ces commandes données?

4. Quelles sont les quantités qui ont été livrées (a) de bombes fabriquées au Canada et (b) de bombes fabriquées ailleurs?

No 5.

Par l'honorable sénateur Tanner:

6 juin—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'interpellation et les réponses à icelles déposées par le gouvernement le 6 juin courant relatives à l'équipement de l'armée active du Canada et qu'il demandera si des informations additionnelles seront fournies.

No 6.

Par l'honorable sénateur Cantley:

6 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quelles sont les personnes ou compagnies au Canada actuellement engagées dans la fabrication de: (a) douilles d'obus, (b) autres pièces pour compléter les obus, (c) explosifs pour obus? Où sont situées les usines?

2. Quels sont (a) les calibres des obus fabriqués, (b) les quantités respectives commandées pour chaque calibre de ces obus?

3. Quels sont les quantités respectives d'obus à haut explosif, et de schrapnels?

4. Quelles sont les dates respectives des contrats et des commandes en vertu desquels ces douilles pour obus, ces pièces et ces explosifs sont fabriqués? Le Gouvernement est requis d'établir l'identité des contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

5. Quelle est la quantité actuellement complétée et livrée de chaque calibre et de chaque type d'obus par chacun des adjudicataires?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 11 juin 1940

No 1.

6 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

6 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 25) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

5 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill F), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Company Limited*".—(L'honorable sénateur Howard).

No 5.

6 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 29) intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le roi et la Corporation de la cité d'Ottawa".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 11

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mardi 11 juin 1940

Huit heures du soir.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Elliott, | Léger, | Paquet, |
| Ballantyne, | Euler, | L'Espérance, | Parent, |
| Barnard, | Fafard, | Little, | Paterson, |
| Beaubien | Fallis, | Logan, | Prévost, |
| (Montarville), | Farris, | MacArthur, | Quinn, |
| Beanbien | Fauteux, | Macdonald | Rainville, |
| (Provencher), | Graham, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| Beauregard, | Green, | Breton-Ouest), | Riley, |
| Black, | Griesbach, | Macdonald | Robicheau, |
| Blondin, | Haig, | (Cardigan), | Robinson, |
| Bourque, | Hardy, | Marcotte, | St-Père, |
| Buchanan, | Harmer, | Marshall, | Sauvé, |
| Calder, | Hayden, | McDonald | Sharpe, |
| Cantley, | Horner, | (Shédiac), | Sinclair, |
| Chapais | Horsey, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| (sir Thomas), | Howard, | McRae, | Carleton), |
| Copp, | Hugessen, | Meighen, | Stevenson, |
| Coté, | Hughes, | Michener, | Sutherland, |
| Dandurand, | Hushion, | Molloy, | Tanner, |
| Donnelly, | King, | Moraud, | Taylor, |
| Duff, | Lacasse, | Mullins, | Webster, |
| Duffus, | Lambert, | Murdock, | White, |
| | | | Wilson. |

PRIÈRES.

Son Honneur le Président présente au Sénat un message de Son Excellence l'Administrateur, qui se lit comme suit:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA,

Le 10 juin 1940.

Honorables membres du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

Administrateur,

L. P. DUFF.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Beaubien propose:

Que suivant la motion qui suit, adoptée par le Sénat mardi dernier le 4 juin:

"Qu'un comité choisi par les leaders du Sénat soit constitué dans le dessein d'aviser aux meilleurs moyens dont peuvent disposer les membres de cette Chambre pour aider le pays dans son effort de guerre."

Que ledit comité soit désigné sous le nom de Comité coopératif de la guerre, et qu'il soit composé des honorables sénateurs Dandurand, Meighen, King, Black, Horsey, Foster, McRae et du proposeur.

Etant posée la question sur ladite motion, elle est

Résolue par l'affirmative.

Les pétitions suivantes sont présentées:

Par l'honorable sénateur Hayden:

De Sophie Kassian (connue sous le nom religieux de Sœur Elizabeth) et autres d'Edmonton, Alberta, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Sœurs servantes de Marie Immaculée".

Par l'honorable président du comité des Divorces:

De John Hughes, de Montréal, Québec, facteur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Louise Barry Hughes.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 7 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Pauline Tingley Kidd, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry William Erskine Kidd, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 7 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Nancy Patricia Lytle Rowat, de la ville de Lachine, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec John Pozer Rowat, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant la paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 7 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Henry Carl Mayhew, du village de Kazabazua, dans le comté de Wright, province de Québec, professeur d'école, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Pauline Francesca Evans Mayhew, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 7 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Laura Lucrezia Green Stinson, de la cité de Westmount, province de Québec, garde-malade, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Edwin Watson Stinson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 7 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Irene Nellie Kon Simpson, de la cité de Montréal, province de Québec, directrice comptable, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec George Patrick Simpson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (28), intitulé: "Loi modifiant la Loi de pension du service civil, 1924", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du bill (11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", il est

Ordonné: Que ledit Ordre soit révoqué et que ledit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du bill (2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval", il est

Ordonné: Que ledit Ordre soit révoqué et que ledit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (F), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (29), intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

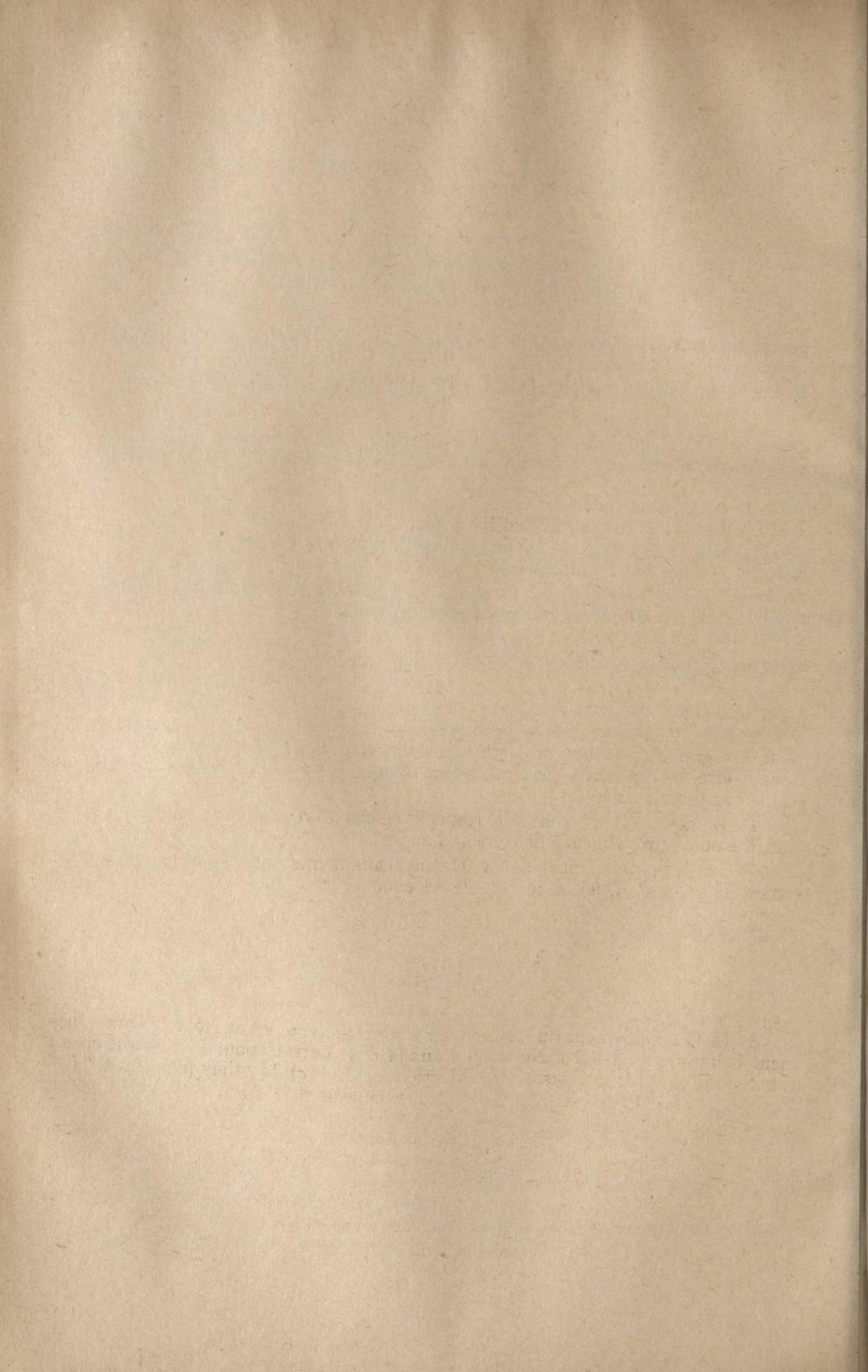
Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 12 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 12 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—1. De quelles sources la Marine canadienne s'est-elle procurée, au début de la guerre, (a) des grenades sous-marines et (b) des projectiles?

2. Ces grenades sous-marines et ces projectiles sont-ils maintenant fabriqués au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjudé des contrats (a) pour ces grenades et ces projectiles devant être fabriqués au Canada et (b) devant être fabriqués ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjudés ou ces commandes données?

4. Quelles quantités ont été respectivement livrées d'après chacun de ces contrats ou d'après chacune de ces commandes?

5. Combien de navires de la Marine canadienne sont pourvus de canons contre les avions? Quel est le type de ces canons?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication

au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 4.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. De quelles sources sont obtenues les bombes pour le service des avions bombardiers canadiens?

2. Ces bombes sont-elles maintenant fabriquées au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjudgé des contrats pour ces bombes (a) devant être fabriquées au Canada et (b) devant être fabriquées ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjudgés ou ces commandes données?

4. Quelles sont les quantités qui ont été livrées (a) de bombes fabriquées au Canada et (b) de bombes fabriquées ailleurs?

No 5.

Par l'honorable sénateur Tanner:

6 juin—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'interpellation et les réponses à icelles déposées par le gouvernement le 6 juin courant relatives à l'équipement de l'armée active du Canada et qu'il demandera si des informations additionnelles seront fournies.

No 6.

Par l'honorable sénateur Cantley:

6 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quelles sont les personnes ou compagnies au Canada actuellement engagées dans la fabrication de: (a) douilles d'obus, (b) autres pièces pour compléter les obus, (c) explosifs pour obus? Où sont situées les usines?

2. Quels sont (a) les calibres des obus fabriqués, (b) les quantités respectives commandées pour chaque calibre de ces obus?

3. Quels sont les quantités respectives d'obus à haut explosif, et de schrapnels?

4. Quelles sont les dates respectives des contrats et des commandes en vertu desquels ces douilles pour obus, ces pièces et ces explosifs sont fabriqués? Le Gouvernement est requis d'établir l'identité des contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

5. Quelle est la quantité actuellement complétée et livrée de chaque calibre et de chaque type d'obus par chacun des adjudicataires?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 12 juin 1940

No 1.

11 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 28), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pension du service civil 1924".—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour lundi 17 juin 1940

No 1.

11 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 12

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 12 juin 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Euler, | Lacasse, | Paquet, |
| Ballantyne, | Fafard, | Lambert, | Parent, |
| Barnard, | Fallis, | Léger, | Paterson, |
| Beaubien | Farris, | L'Espérance, | Prévost, |
| (Montarville), | Fauteux, | Little, | Quinn, |
| Beaubien | Gordon, | MacArthur, | Rhodes, |
| (Provencher), | Graham, | Macdonald | Riley, |
| Beauregard, | Green, | (Richmond-Cap- | Robicheau, |
| Black, | Griesbach, | Breton-Ouest), | Robinson, |
| Blondin, | Haig, | Macdonald | St-Père, |
| Bourque, | Hardy, | (Cardigan), | Sauvé, |
| Buchanan, | Harmer, | Marcotte, | Sharpe, |
| Calder, | Hayden, | Marshall, | Sinclair, |
| Cantley, | Horner, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| Chapais | Horsey, | McRae, | Carleton), |
| (sir Thomas), | Howard, | Meighen, | Stevenson, |
| Copp, | Hugessen, | Michener, | Sutherland, |
| Coté, | Hughes, | Molloy, | Tanner, |
| Dandurand, | Hushion, | Morand, | Taylor, |
| Donnelly, | Jones, | Mullins, | Webster, |
| Duff, | King, | Murdock, | White, |
| Duffus, | | | Wilson. |

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:

Par l'honorable sénateur L'Espérance:

De James Wilson et autres de Montréal, Québec, et un autre d'ailleurs, demandant d'être constitués en une corporation sous le nom de *Quebec and Montmorency Railway Company*.

Par l'honorable président du comité permanent des Divorcés:

De Margaret Florence Stewart Corley, de la ville de St-Lambert, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec John Thomas Corley.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité des Ordres permanents, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI 12 juin 1940.

Le comité des Ordres permanents demande la permission de présenter son cinquième rapport, comme suit:

Votre comité a examiné la pétition suivante et constate que les exigences des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company* demandant l'adoption d'une loi amendant sa constitution en corporation pour lui permettre de vendre, disposer de, fusionner et consolider son entreprise.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

W. A. BUCHANAN.

Ordonné: Que ledit rapport reste déposé sur la table.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, lignes 3 et 4. Supprimer la Clause 1.
2. Page 1, ligne 20. Après les mots "selon un", insérer le mot "seul".
3. Renuméroter les clauses 2, 3, 4 et 5 comme clauses 1, 2, 3 et 4.
4. Page 2, ligne 3. Après les mots "selon un", insérer le mot "seul".
5. Page 2, ligne 24. Aux mots "des mesures prises", substituer les mots "de toutes choses approuvées par le Gouverneur en conseil".
6. Page 2, lignes 40 et 41. Supprimer "10. La présente loi entrera en vigueur à une date fixée par proclamation."

Lesdits amendements sont agréés, et

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. Page 4, ligne 9. Après le mot "administrateurs" insérer les mots "s'ils y sont autorisés par un règlement approuvé des détenteurs d'actions".

Ledit amendement est agréé, et

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (C), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Tannér, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (D), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (E), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*", rapporte que le comité ayant étudié ledit bill, l'a prié d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 11 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Elma Jane Harris Aspell, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Thomas Aspell, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 11 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Edith Leanora Holland Bonet, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe-dactylographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec William Russell Bonet, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 11 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dorothy Lavinia Worsley Baker, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Colin Macartney Baker, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le dixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 11 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Eugène Bélanger, de la ville de Magog, comté de Stanstead, district de Saint-François, province de Québec, garagiste,

demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Alma Beatrice Vincelette Bélanger, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le onzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 11 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Rebecca Cohen, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Cohen, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants, qui sont lus séparément pour la première fois, sur division, savoir:

Bill (G), intitulé "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".

Bill (H), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".

Bill (I), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".

Bill (J), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".

Bill (K), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, alors lus pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Beaubien (Montarville) présente au Sénat un bill (L), intitulé: "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*".

Ledit bill est alors lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (28), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent d'Administration du service civil.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 13 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi 13 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—1. De quelles sources la Marine canadienne s'est-elle procurée, au début de la guerre, (a) des grenades sous-marines et (b) des projectiles?

2. Ces grenades sous-marines et ces projectiles sont-ils maintenant fabriqués au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjugé des contrats (a) pour ces grenades et ces projectiles devant être fabriqués au Canada et (b) devant être fabriqués ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjugés ou ces commandes données?

4. Quelles quantités ont été respectivement livrées d'après chacun de ces contrats ou d'après chacune de ces commandes?

5. Combien de navires de la Marine canadienne sont pourvus de canons contre les avions? Quel est le type de ces canons?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication

au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?
2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?
3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?
4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?
5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?
6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 4.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. De quelles sources sont obtenues les bombes pour le service des avions bombardiers canadiens?
2. Ces bombes sont-elles maintenant fabriquées au Canada?
3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjugé des contrats pour ces bombes (a) devant être fabriquées au Canada et (b) devant être fabriquées ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjugés ou ces commandes données?
4. Quelles sont les quantités qui ont été livrées (a) de bombes fabriquées au Canada et (b) de bombes fabriquées ailleurs?

No 5.

Par l'honorable sénateur Tanner:

6 juin—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'interpellation et les réponse à icelles déposées par le gouvernement le 6 juin courant relatives à l'équipement de l'armée active du Canada et qu'il demandera si des informations additionnelles seront fournies.

No 6.

Par l'honorable sénateur Cantley:

6 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quelles sont les personnes ou compagnies au Canada actuellement engagées dans la fabrication de: (a) douilles d'obus, (b) autres pièces pour compléter les obus, (c) explosifs pour obus? Où sont situées les usines?
2. Quels sont (a) les calibres des obus fabriqués, (b) les quantités respectives commandées pour chaque calibre de ces obus?
3. Quels sont les quantités respectives d'obus à haut explosif, et de schrapnels?

4. Quelles sont les dates respectives des contrats et des commandes en vertu desquels ces douilles pour obus, ces pièces et ces explosifs sont fabriqués? Le Gouvernement est requis d'établir l'identité des contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

5. Quelle est la quantité actuellement complétée et livrée de chaque calibre et de chaque type d'obus par chacun des adjudicataires?

Pour lundi 17 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

12 juin—1. Les carabines Ross sont-elles disponibles pour être utilisées par les organisations volontaires de la défense?

2. Dans l'affirmative, à quel officier du Gouvernement faut-il s'adresser pour l'emploi de ces carabines?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 13 juin 1940

No 1.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé".—(L'honorable sénateur Marshall).

No 2.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*".—(L'honorable sénateur Haig).

No 3.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill C), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Steanstead & Sherbrooke".—(L'honorable sénateur Howard).

No 4.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill D), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*".—(L'honorable sénateur Coté).

No 5.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill E), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*".—(L'honorable sénateur sir Allen Aylesworth).

No 6.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill G), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill H), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill I), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill J), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

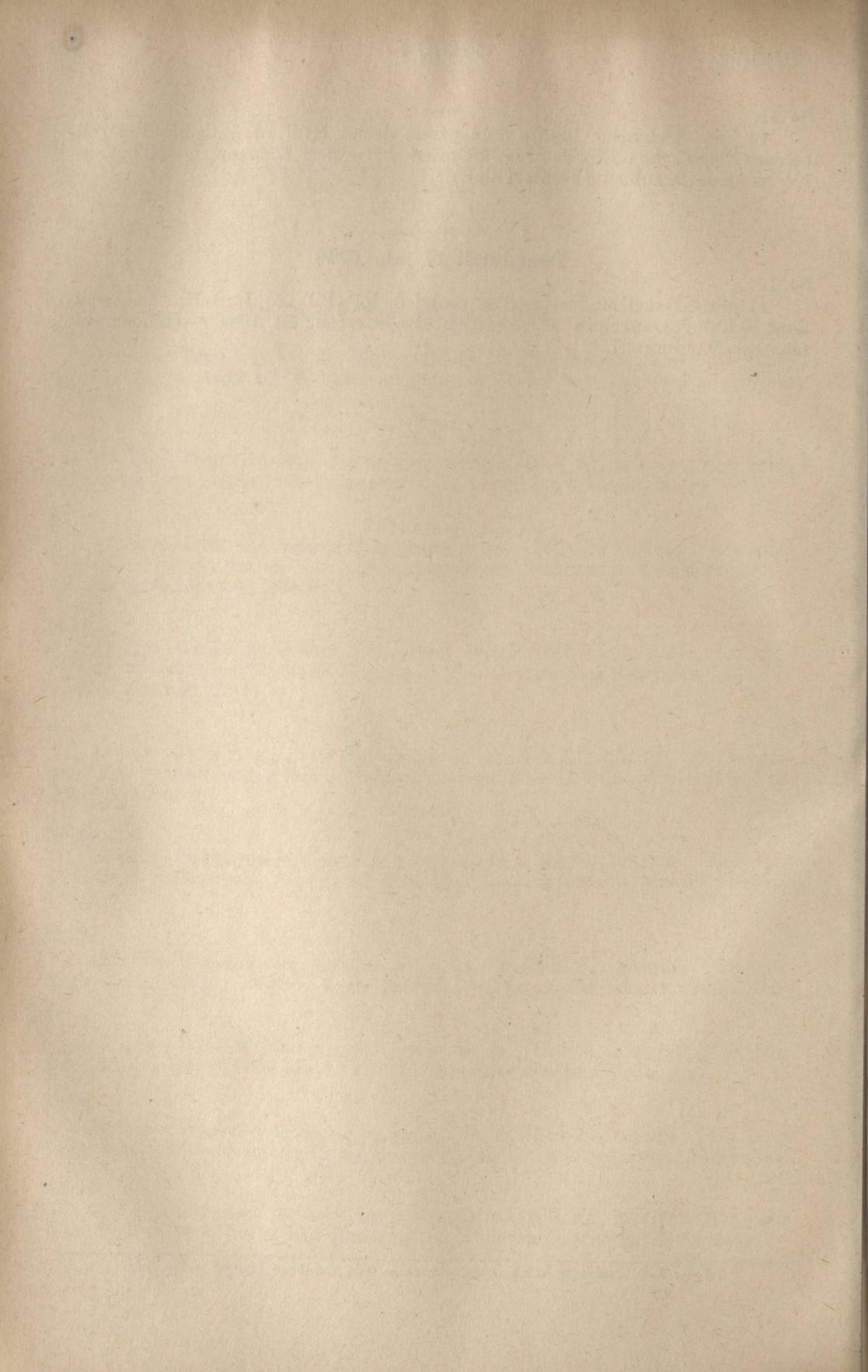
12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill K), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 11.

12 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill L), intitulé "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*".—(L'honorable sénateur Beaubien (Montarville).)

Pour lundi 17 juin 1940**No 1.**

11 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).



No 13

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi 13 juin 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Fallis, | L'Espérance, | Paterson, |
| Barnard, | Farris, | Little, | Prévost, |
| Beaubien | Fauteux, | MacArthur, | Quinn, |
| (Montarville), | Gordon, | Macdonald | Rainville, |
| Beaubien | Graham, | (Richmond-Cap- | Riley, |
| (Provencher), | Green, | Breton-Ouest), | Robicheau, |
| Beauregard, | Griesbach, | Macdonald | Robinson, |
| Black, | Haig, | (Cardigan), | St-Père, |
| Blondin, | Hardy, | Marcotte, | Sauvé, |
| Bourque, | Harmer, | Marshall, | Sharpe, |
| Buchanan, | Hayden, | McDonald | Sinclair, |
| Calder, | Horner, | (Shédiac), | Smith (Victoria- |
| Cantley, | Horsey, | McGuire, | Carleton), |
| Copp, | Howard, | McRae, | Stevenson, |
| Coté, | Hugessen, | Meighen, | Sutherland, |
| Dandurand, | Hughes, | Michener, | Tanner, |
| David, | Hushion, | Molloy, | Taylor, |
| Donnelly, | Jones, | Morand, | Webster, |
| Duff, | King, | Mullins, | White, |
| Euler, | Lambert, | Murdock, | Wilson. |
| Fafard, | Léger, | Parent, | |

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable président du comité permanent des Divorcés:

De Marguerite-Marie-Rita Duchesneau Goulet, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Joseph-Gérard Roger Goulet.

La pétition suivante est lue et reçue:

De Sophie Kassian (connue en religion sous le nom de sœur Elizabeth) et d'autres personnes d'Edmonton, Alberta, demandant d'être constituées en une corporation portant nom de *Sisters Servants of Mary Immaculate*.

L'honorable président du comité permanent des Divorcés présente au Sénat les bills suivants qui, sur division, sont lus séparément pour la première fois, savoir:

Bill (M), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill (N), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill (O), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Ordonné: Que lesdits bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour subir leur deuxième lecture mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu,—Que, en cette occasion de l'observation officielle, au Canada, de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté le Roi, une humble adresse soit présentée à Sa Majesté dans les termes suivants:

A SA TRÈS EXCELLENCE MAJESTÉ LE ROI,

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les membres du Sénat du Canada, en Parlement assemblés, désirons présenter nos loyaux et affectueux compliments à Votre Majesté en ce jour consacré à l'observation officielle, au Canada, de l'anniversaire de naissance de Votre Majesté.

Il y a juste un an, Votre Majesté et Sa Gracieuse Majesté la Reine receviez les acclamations unanimes du peuple canadien au terme de votre mémorable tournée du Dominion. Aujourd'hui, nos sentiments de loyauté et d'affection pour Votre Majesté, ainsi que notre amour pour la liberté des institutions britannique que symbolise la Couronne, sont plus profonds et plus forts que jamais.

Nous avons, avec toute la fierté de notre loyal attachement, été les témoins de l'indomptable courage, de la sagesse et de la compréhension dont Votre Majesté a fait preuve dans l'accomplissement de son grand et solennel devoir.

A cette heure sombre, alors que l'impitoyable ambition d'hommes pervers a brisé l'espérance du monde civilisé, le peuple canadien se rappelle vivement avec quelle fidélité vous avez tâché à prévenir la calamité qui met en péril l'indépendance des nations.

Vos peuples sont résolus à défendre les libertés de l'humanité. Inébranlables dans la plus noble des causes, tous unis vers un même objet, l'inspiration de votre exemple ranime notre courage.

Nous prions la Divine Providence de guider et de protéger Votre Majesté dans l'accomplissement de vos très hauts devoirs, de soutenir votre énergie et d'assurer pendant de nombreuses années la gloire de Votre Trône séculaire.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé", est lu pour la troisième fois, tel que modifié.

Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté, Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs modifications, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté, Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (C), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance *Stanstead & Sherbrooke*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté, Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (D), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté, Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté, Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément pour la troisième fois, savoir:

Bill (G), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".

Bill (H), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".

Bill (I), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".

Bill (J), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson".
Bill (K), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".

Etant posée la question de savoir si ces bills seront adoptés,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (L), intitulé: "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*", est lu pour la deuxième fois, et
Renvoyé au Comité permanent des banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à huit heures du soir, mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 18 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 18 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—1. De quelles sources la Marine canadienne s'est-elle procurée, au début de la guerre, (a) des grenades sous-marines et (b) des projectiles?

2. Ces grenades sous-marines et ces projectiles sont-ils maintenant fabriqués au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjugé des contrats (a) pour ces grenades et ces projectiles devant être fabriqués au Canada et (b) devant être fabriqués ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjugés ou ces commandes données?

4. Quelles quantités ont été respectivement livrées d'après chacun de ces contrats ou d'après chacune de ces commandes?

5. Combien de navires de la Marine canadienne sont pourvus de canons contre les avions? Quel est le type de ces canons?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication

au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 4.

Par l'honorable sénateur Tanner:

5 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. De quelles sources sont obtenues les bombes pour le service des avions bombardiers canadiens?

2. Ces bombes sont-elles maintenant fabriquées au Canada?

3. Pour quelles quantités le Gouvernement a-t-il adjudgé des contrats pour ces bombes (a) devant être fabriquées au Canada et (b) devant être fabriquées ailleurs? A quelle époque ces contrats ont-ils été adjudgés ou ces commandes données?

4. Quelles sont les quantités qui ont été livrées (a) de bombes fabriquées au Canada et (b) de bombes fabriquées ailleurs?

No 5.

Par l'honorable sénateur Tanner:

6 juin—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'interpellation et les réponses à icelles déposées par le gouvernement le 6 juin courant relatives à l'équipement de l'armée active du Canada et qu'il demandera si des informations additionnelles seront fournies.

No 6.

Par l'honorable sénateur Cantley:

6 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quelles sont les personnes ou compagnies au Canada actuellement engagées dans la fabrication de: (a) douilles d'obus, (b) autres pièces pour compléter les obus, (c) explosifs pour obus? Où sont situées les usines?

2. Quels sont (a) les calibres des obus fabriqués, (b) les quantités respectives commandées pour chaque calibre de ces obus?

3. Quels sont les quantités respectives d'obus à haut explosif, et de schrapnels?

4. Quelles sont les dates respectives des contrats et des commandes en vertu desquels ces douilles pour obus, ces pièces et ces explosifs sont fabriqués? Le Gouvernement est requis d'établir l'identité des contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

5. Quelle est la quantité actuellement complétée et livrée de chaque calibre et de chaque type d'obus par chacun des adjudicataires?

No 7.

Par l'honorable sénateur Tanner:

12 juin—1. Les carabines Ross sont-elles disponibles pour être utilisées par les organisations volontaires de la défense?

2. Dans l'affirmative, à quel officier du Gouvernement faut-il s'adresser pour l'emploi de ces carabines?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 18 juin 1940

No 1.

11 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

13 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill M), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

13 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill N), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

13 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

13 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill P), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

13 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 14

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mardi 18 juin 1940

Huit heures du soir.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Duffus, | Lacasse, | Murdock, |
| Aylesworth | Elliott, | Lambert, | Paquet, |
| (sir Allen), | Euler, | Léger, | Parent, |
| Ballantyne, | Fafard, | L'Espérance, | Paterson, |
| Barnard, | Fallis, | Little, | Quinn, |
| Beaubien | Farris, | MacArthur, | Rainville, |
| (Montarville), | Fauteux, | Macdonald | Rhodes, |
| Beaubien | Foster, | (Richmond-Cap- | Riley, |
| (Provencher), | Graham, | Breton-Ouest), | Robicheau, |
| Beauregard, | Green, | MacLennan, | Robinson, |
| Black, | Griesbach, | Marcotte, | St-Père, |
| Blais, | Haig, | Marshall, | Sauvé, |
| Blondin, | Hardy, | McDonald | Sharpe, |
| Bourque, | Harmer, | (Shédiac), | Sinclair, |
| Buchanan, | Hayden, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| Calder, | Horner, | McMeans, | Carleton), |
| Cantley, | Horsey, | McRae, | Stevenson, |
| Copp, | Howard, | Meighen, | Sutherland, |
| Coté, | Hugessen, | Michener, | Tanner, |
| Dandurand, | Hughes, | Molloy, | Taylor, |
| David, | Jones, | Moraud, | Webster, |
| Donnelly, | King, | Mullins, | White, |
| Duff, | | | Wilson. |

PRIÈRES.

Son Honneur le Président lit au Sénat le message suivant de Sa Majesté le Roi:

PALAS DE BUCKINGHAM,

LONDRES, le 14 juin 1940.

Honorables membres du Sénat du Canada:

“Je suis très sensible aux termes de la résolution que les membres des Chambres du Parlement canadien ont adoptée, hier, à l’occasion de la célébration officielle de mon anniversaire. Il y a douze mois, je quittais le Canada avec l’intime conviction que, dans nul autre pays du monde, la justice et la liberté n’étaient l’objet d’un culte plus sincère et que le peuple canadien ne tolérerait jamais, en temps de paix ou en temps de guerre, qu’on le prive de ses institutions qui reposent sur ces idéals. Les événements cruels de l’année qui vient de s’écouler m’ont affermi dans cette conviction. Le Canada a saisi, dès le début, la véritable portée de ce violent conflit. Il n’a aucunement hésité pour agir, et la fière détermination qu’il a manifestée en se jetant dans la lutte a été, je vous l’assure, une intarissable source d’énergie pour moi-même et pour l’ancien monde.

GEORGE RI.”

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

LE JEUDI 13 juin 1940.

Résolu,—Qu’un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les Membres du Comité des Impressions, savoir,—Messieurs Bercovitch, Bertrand (*Terrebonne*), Blanchette, Bourget, Casselman (*Grenville-Dundas*), Castleden, Chambers, Chevrier, Claxton, Cloutier, Corman, Damude, Denis, Dubois, Durocher, Edwards, Emmerson, Esling, Evans, Ferland, Fleming, Fraser (*Peterborough-ouest*), Furniss, Goulet, Grant, Green, Hallé, Healey, Hlynka, Hurtubise, Kuhl, Leader, MacDiarmid, MacKinnon (*Kootenay-Est*), MacLean (*Cap-Breton-Nord-Victoria*), McGregor, McNevin, Mills, Moore, Mulock, Nicholson, Purdy, Rhéaume, Ross (*St. Paul’s*), Sinclair, Sissons, Soper, Tucker, Tustin, Weir, White, Whitman, Winkler et Wood agiront, de la part de la Chambre comme membres dudit comité mixte.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

Greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

LE JEUDI 13 juin 1940.

Résolu,—Qu’un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l’Orateur et Messieurs Adamson, Aylesworth, Blanchette, Bruce, Cardiff, Casselman (*Grenville-Dundas*), Castleden,

Côté, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fontaine, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Gershaw, Goulet, Graham, Green, Henderson, Howden, Hurtubise, Jaques, Jean, Lizotte, Macdonald (*Halifax*), Mackenzie (*Nee-pawa*), MacKenzie (*Lambton-Kent*), MacMillan, Marier, Martin, Mayhew, Moore, Poirier, Pouliot, Purdy, Raymond, Reid, Rickard, Rogers, Ross (*St. Paul's*), Shaw, Telford, Winkler, Wood et Woodsworth, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

Greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

LE LUNDI 17 juin 1940.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a remplacé le nom de M. Cloutier par celui de M. Dupuis, pour agir au nom de la Chambre des communes comme membre du comité mixte des deux Chambres pour les Impressions du Parlement.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

Greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par laquelle elle renvoie le bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", et l'informe qu'elle a agréé, sans y apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par laquelle elle renvoie le bill (20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé", et l'informe qu'elle a agréé, sans y apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

Les pétitions suivantes sont lues séparément:

Par l'honorable président du comité permanent des Divorcés:

De Cresswell Redvers Gregory, de la ville de Beaurepaire, Québec, graveur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hope Hale Gregory.

De Celia Reynolds Schellenberg, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec August Schellenberg.

De Alice Weill Sedlak, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Karl Johann Sedlak.

De Camille Perks, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Wilfrid Perks.

La pétition suivante est lue et reçue:

De James Wilson et autres de Montréal, Québec, et autre d'ailleurs, demandant leur constitution en corporation sous le nom de *Quebec and Montmorency Railway Company*, et que son entreprise soit déclarée d'une nature avantageuse au Canada.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le douzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 14 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ethel Cahan Naihouse, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Morris Naihouse, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le treizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 14 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de John Roy Fumerton, de la ville de Temiskaming, comté de Pontiac, province de Québec, surintendant, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Ines Marie Ray Fumerton, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quatorzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 14 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Paul Edouard Tardif, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Marie Alice Juliette Wilhelmine Wilhelmy Tardif, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quinzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 14 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Pearl Aizanman Morris, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Sydney Morris, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le seizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 14 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Molly Goldfarb Goldberg, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son

mariage avec Saul Goldberg, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (24), intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, les bills qui suivent sont lus la deuxième fois, séparément, sur division.

Bill (M), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill (N), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill (O), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Ordonné: Que lesdits bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 19 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 19 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 3.

Par l'honorable sénateur Tanner:

6 juin—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'interpellation et les réponse à icelles déposées par le gouvernement le 6 juin courant relatives à l'équipement de l'armée active du Canada et qu'il demandera si des informations additionnelles seront fournies.

No 4.

Par l'honorable sénateur Cantley:

6 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quelles sont les personnes ou compagnies au Canada actuellement engagées dans la fabrication de: (a) douilles d'obus, (b) autres pièces pour compléter les obus, (c) explosifs pour obus? Où sont situées les usines?

2. Quels sont (a) les calibres des obus fabriqués, (b) les quantités respectives commandées pour chaque calibre de ces obus?

3. Quels sont les quantités respectives d'obus à haut explosif, et de schrapnels?

4. Quelles sont les dates respectives des contrats et des commandes en vertu desquels ces douilles pour obus, ces pièces et ces explosifs sont fabriqués? Le Gouvernement est requis d'établir l'identité des contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

5. Quelle est la quantité actuellement complétée et livrée de chaque calibre et de chaque type d'obus par chacun des adjudicataires?

Pour jeudi 20 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Haig:

18 juin—1. Leslie Roberts reçoit-il un salaire au service du Gouvernement?

2. Dans l'affirmative, à quel service est-il attaché, quel est son traitement et quel est son titre?

3. Si la réponse à la question No 1 est affirmative, quand est-il entré au service, à quel titre et à quel traitement?

MOTION**Pour jeudi 20 juin 1940****No 1.**

Par l'honorable sénateur Tanner:

18 juin—Qu'un ordre émane du Sénat pour la production d'un rapport contenant une copie des communications et des rapports adressés aux ministères du Gouvernement par les personnes qui, de la part du ministère des Transports et la division de l'Air du ministère de la Défense nationale, ont inspecté et arpenté des terrains en la ville de Pictou, Nouvelle-Ecosse, proposés par le Board of Trade de cette ville comme emplacement favorable pour l'entraînement aéronautique en vertu du plan d'entraînement aéronautique du Commonwealth.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 19 juin 1940

No 1.

18 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill M), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

18 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill N), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

18 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill O), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

18 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill P), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

18 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

18 juin—Reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Haig).

No 15

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 19 juin 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGES PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth
(sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien
(Montarville),
Beaubien
(Provencher),
Beauregard,
Black,
Blais,
Blondin,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Copp,
Coté,
Dandurand,
David,
Donnelly,
Duff,
Duffus,

Euler,
Fafard,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hayden,
Hornér,
Horsey,
Howard,
Hugessen,
Hughes,
Hushion,
Jones,
King,
Lacasse,

Lambert,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald
(Richmond-Cap-
Breton-Ouest),
Macdonald
(Cardigan),
Marcotte,
Marshall,
McDonald
(Shédiac),
McGuire,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,

Murdock,
Paquet,
Parent,
Paterson,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
St-Père,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-
Carleton),
Stevenson,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Webster,
White,
Wilson.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingtième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 18 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Christina Smith Dunlop Andrique, de la cité de Montréal, province de Québec, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georges Leon Andrique, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 18 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Anna Shepherd, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Marshall Shepherd, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable sénateur Hayden présente au Sénat un bill (R), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée".

Ledit bill est lu la première fois, et,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat les bills suivants, savoir:

Bill (S), intitulé "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".

Bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".

Bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".
 Bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et,
 Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour deuxième lecture
 demain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (L), intitulé: "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*", rapporte que le comité ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 1, lignes 6 à 30. Supprimer l'article trente-cinq et y substituer le suivant:

"35. (1) Les cours supérieures de toutes les provinces du Canada auront et exerceront, par tous les Territoires, en matière civile, à l'égard des personnes et des biens, ainsi qu'à l'égard des actions, poursuites et procédures les touchant, la même juridiction et les mêmes pouvoirs qu'elles ont à l'égard des personnes et des biens qui sont dans les limites territoriales de leur ressort ordinaire, ainsi qu'à l'égard des actions, poursuites et procédures les touchant.

(1) Les cours de toutes les provinces, investies de pouvoirs de vérification, auront, par tous les Territoires, la même juridiction et la même autorité, relativement à l'octroi ou à la révocation d'une homologation de testaments et de lettres d'administration des biens de personnes décédées, et relativement à toutes questions découlant ou relevant de l'octroi ou de la révocation d'un octroi d'homologation ou d'administration, que lesdites cours possèdent dans les limites territoriales de leur ressort ordinaire respectif."

Ordonné: Que ledit amendement soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Black, au nom du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", rapporte que le Comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements, qu'il est prêt à lui soumettre lorsqu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:

Page 1, ligne 5. Supprimer les mots "par l'addition de l'alinéa n) suivant audit paragraphe:

"n)";

et substituer les mots "par la substitution de la lettre *n*) à la lettre *m*) qui marque l'alinéa *m*) dudit paragraphe un, et par l'insertion, à la suite de l'alinéa *l*), de ce qui suit comme alinéa *m*) :

m)".

Page 1, lignes 10 à 16. Supprimer en entier la clause 2 et y substituer ce qui suit:

"(1A) Les dispositions de l'alinéa *m*) du paragraphe un sont censées être entrées en vigueur le dix-neuvième jour de mai 1919, mais de façon à s'appliquer et à produire leur effet comme suit, et non autrement: elles s'appliquent et produisent pleinement leur effet relativement à toutes questions et choses survenant postérieurement à l'adoption dudit alinéa et, de même, pour prévenir l'annulation, le trouble, la résiliation ou la réouverture d'une action civile ou de procédures criminelles, d'un acquittement, d'un accommodement, d'un règlement ou d'une autre affaire ou chose qui, avant l'adoption de cet alinéa, était complètement terminée, faite ou exécutée; et dans une action civile ou des procédures criminelles, soit *a*) pendantes au moment où cet alinéa a été adopté, soit *b*) intentées après l'adoption de ce paragraphe relativement à quelque responsabilité encourue ou existante antérieurement à son adoption, n'importe quelle partie à de telles procédures pourra poursuivre ou se défendre aussi effectivement que si ledit alinéa n'eût pas été."

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (24), intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles", rapporte que le comité, ayant étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 3 et 4. Supprimer la clause 1.
2. Page 1, lignes 5 à 12. Supprimer la clause 2.
3. Page 2, ligne 6. Après "un", insérer "seul".
4. Page 2, ligne 15. Après "un", insérer "seul".
5. Page 2, ligne 25. Après "un", insérer "seul".

Lesdits amendements sont agréés, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur L'Espérance présente au Sénat un bill (X), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec and Montmorency Railway Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur L'Espérance, il est

Ordonné: Que la règle 119 soit suspendue en ce qui concerne le bill (X), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec and Montmorency Railway Company*"

L'honorable sénateur Tanner attire l'attention du Sénat sur son interpellation et la réponse déposée par le gouvernement le 6 juin 1940 relativement à l'équipement de l'armée en service actif du Canada

Débat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (41), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et Approvisionnements", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, les bills qui suivent sont, sur division, lus séparément la troisième fois, savoir:

Bill (M), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill (N), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill (O), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Etant posée la question de savoir si ces bills seront adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion ajournée sur la motion pour deuxième lecture du bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".

Après plus ample débat,

Ledit bill est lu la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et,

Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, il est

Ordonné: Que les noms des honorables sénateurs Buchanan et Marcotte soient ajoutés à la liste des sénateurs qui forment le Comité coopératif de la guerre.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne.

et substituer les mots "par la substitution de la lettre *n*) à la lettre *m*) qui marque l'alinéa *m*) dudit paragraphe un, et par l'insertion, à la suite de l'alinéa *l*), de ce qui suit comme alinéa *m*) :

m)".

Page 1, lignes 10 à 16. Supprimer en entier la clause 2 et y substituer ce qui suit:

"(1A) Les dispositions de l'alinéa *m*) du paragraphe un sont censées être entrées en vigueur le dix-neuvième jour de mai 1919, mais de façon à s'appliquer et à produire leur effet comme suit, et non autrement: elles s'appliquent et produisent pleinement leur effet relativement à toutes questions et choses survenant postérieurement à l'adoption dudit alinéa et, de même, pour prévenir l'annulation, le trouble, la résiliation ou la réouverture d'une action civile ou de procédures criminelles, d'un acquittement, d'un accommodement, d'un règlement ou d'une autre affaire ou chose qui, avant l'adoption de cet alinéa, était complètement terminée, faite ou exécutée; et dans une action civile ou des procédures criminelles, soit *a*) pendantes au moment où cet alinéa a été adopté, soit *b*) intentées après l'adoption de ce paragraphe relativement à quelque responsabilité encourue ou existante antérieurement à son adoption, n'importe quelle partie à de telles procédures pourra poursuivre ou se défendre aussi effectivement que si ledit alinéa n'eût pas été."

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (24), intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles", rapporte que le comité, ayant étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 3 et 4. Supprimer la clause 1.
2. Page 1, lignes 5 à 12. Supprimer la clause 2.
3. Page 2, ligne 6. Après "un", insérer "seul".
4. Page 2, ligne 15. Après "un", insérer "seul".
5. Page 2, ligne 25. Après "un", insérer "seul".

Lesdits amendements sont agréés, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur L'Espérance présente au Sénat un bill (X), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec and Montmorency Railway Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur L'Espérance, il est

Ordonné: Que la règle 119 soit suspendue en ce qui concerne le bill (X), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec and Montmorency Railway Company*"

L'honorable sénateur Tanner attire l'attention du Sénat sur son interpellation et la réponse déposée par le gouvernement le 6 juin 1940 relativement à l'équipement de l'armée en service actif du Canada

Débat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (41), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et Approvisionnements", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, les bills qui suivent sont, sur division, lus séparément la troisième fois, savoir:

Bill (M), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".

Bill (N), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet".

Bill (O), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".

Bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".

Bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".

Etant posée la question de savoir si ces bills seront adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion ajournée sur la motion pour deuxième lecture du bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".

Après plus ample débat,

Ledit bill est lu la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et,

Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, il est

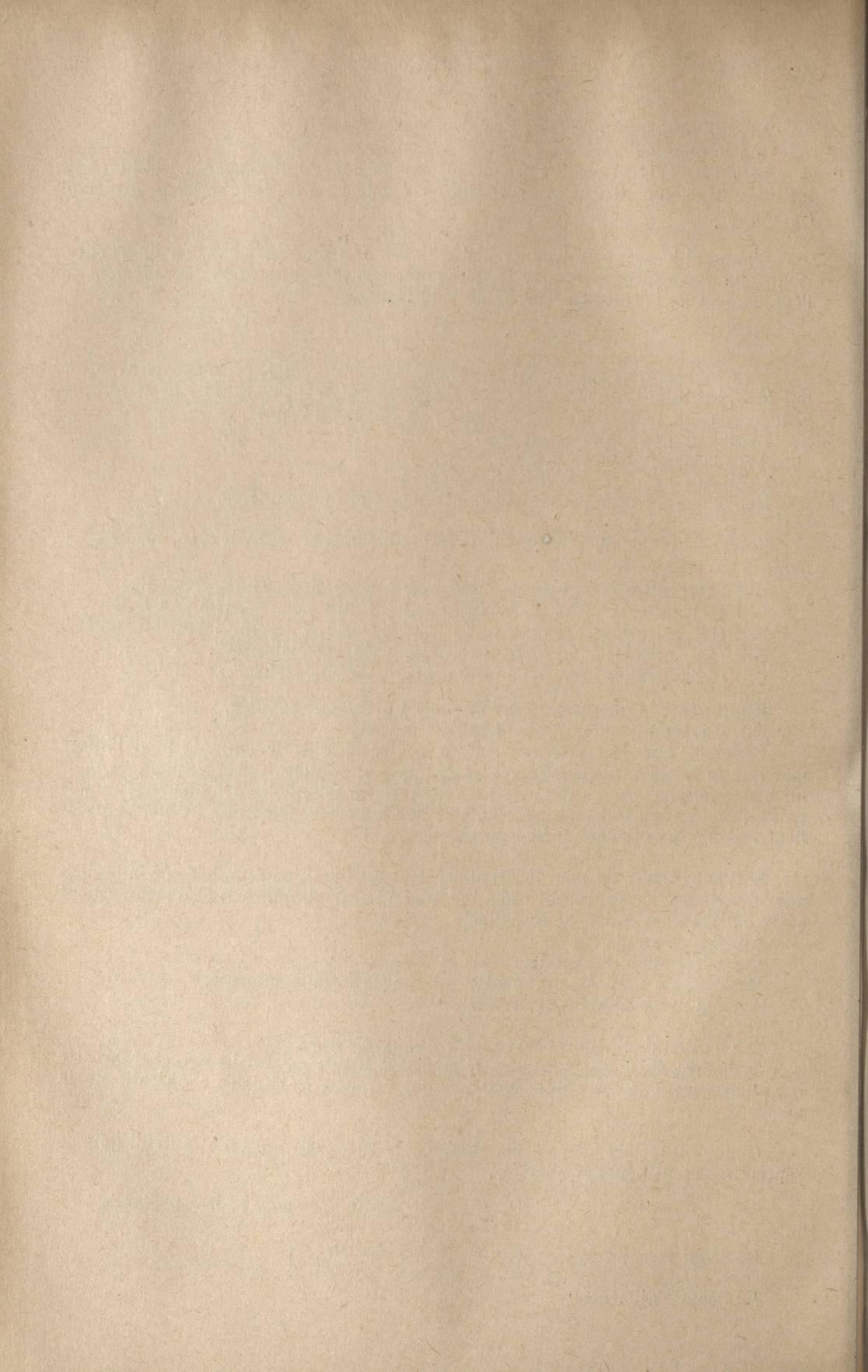
Ordonné: Que les noms des honorables sénateurs Buchanan et Marcotte soient ajoutés à la liste des sénateurs qui forment le Comité coopératif de la guerre.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 20 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi 20 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 3.

Par l'honorable sénateur Cantley:

6 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quelles sont les personnes ou compagnies au Canada actuellement engagées dans la fabrication de: (a) douilles d'obus, (b) autres pièces pour compléter les obus, (c) explosifs pour obus? Où sont situées les usines?

2. Quels sont (a) les calibres des obus fabriqués, (b) les quantités respectives commandées pour chaque calibre de ces obus?

3. Quels sont les quantités respectives d'obus à haut explosif, et de schrapnels?

4. Quelles sont les dates respectives des contrats et des commandes en vertu desquels ces douilles pour obus, ces pièces et ces explosifs sont fabriqués? Le Gouvernement est requis d'établir l'identité des contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

5. Quelle est la quantité actuellement complétée et livrée de chaque calibre et de chaque type d'obus par chacun des adjudicataires?

No 4.

Par l'honorable sénateur Haig:

18 juin—1. Leslie Roberts reçoit-il un salaire au service du Gouvernement?

2. Dans l'affirmative, à quel service est-il attaché, quel est son traitement et quel est son titre?

3. Si la réponse à la question No 1 est affirmative, quand est-il entré au service, à quel titre et à quel traitement?

MOTION**Pour jeudi 20 juin 1940****No 1.**

Par l'honorable sénateur Tanner:

18 juin—Qu'un ordre émane du Sénat pour la production d'un rapport contenant une copie des communications et des rapports adressés aux ministères du Gouvernement par les personnes qui, de la part du ministère des Transports et la division de l'Air du ministère de la Défense nationale, ont inspecté et arpenté des terrains en la ville de Pictou, Nouvelle-Ecosse, proposés par le Board of Trade de cette ville comme emplacement favorable pour l'entraînement aéronautique en vertu du plan d'entraînement aéronautique du Commonwealth.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 20 juin 1940

No 1.

19 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au projet de loi (Bill 11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

19 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au projet de loi (Bill 12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest".—(L'honorable sénateur Haig).

No 3.

19 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill R), intitulé: "Loi constituant en corporation *Sisters Servants of Mary Immaculate*".—(L'honorable sénateur Hayden).

No 4.

19 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill S), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

19 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill T), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

19 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill U), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

19 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill V), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

19 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill W), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 16

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi 20 juin 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Euler, | L'Espérance, | Parent, |
| Aylesworth | Fallis, | Little, | Paterson, |
| (sir Allen), | Farris, | Logan, | Prévost, |
| Ballantyne, | Fauteux, | MacArthur, | Quinn, |
| Barnard, | Foster, | Macdonald | Rainville, |
| Beaubien | Gordon, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| (Montarville), | Graham, | Breton-Ouest), | Riley, |
| Beaubien | Green, | Macdonald | Robicheau, |
| (Provencher), | Griesbach, | (Cardigan), | Robinson, |
| Beauregard, | Haig, | Marcotte, | St-Père, |
| Black, | Harmer, | Marshall, | Sauvé, |
| Blais, | Hayden, | McDonald | Sharpe, |
| Blondin, | Horner, | (Shédiac), | Sinclair, |
| Bourque, | Horsey, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| Calder, | Howard, | McMeans, | Carleton), |
| Cantley, | Hugessen, | McRae, | Stevenson, |
| Copp, | Hughes, | Meighen, | Sutherland, |
| Coté, | Hushion, | Michener, | Tanner, |
| Dandurand, | Jones, | Molloy, | Taylor, |
| David, | King, | Morand, | Webster, |
| Donnelly, | Lacasse, | Mullins, | White, |
| Duff, | Lambert, | Murdock, | Wilson. |
| Duffus, | Léger, | Paquet, | |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE JEUDI 20 juin 1940.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, demande la permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Le comité a étudié un rapport de la Commission du Service Civil, qui se lit comme suit:

“En vertu des articles 12 et 61 de la Loi du Service Civil, la Commission du Service Civil, à la requête du Greffier du Sénat, soumet à approbation les nouvelles classes suivantes:

Constable, Service de protection du Sénat

Traitement:

| | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| Annuel: | \$1,500 | \$1,560 | \$1,620 | \$1,680 |
|---------|---------|---------|---------|---------|

Comptable senior, Service de protection du Sénat

Traitement:

| | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| Annuel: | \$1,740 | \$1,800 | \$1,860 | \$1,920 |
|---------|---------|---------|---------|---------|

Chef, Service de protection du Sénat

Traitement:

| | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| Annuel: | \$1,980 | \$2,040 | \$2,100 | \$2,160 |
|---------|---------|---------|---------|---------|

Chef du service de ménage et concierge parlementaire

Traitement:

| | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| Annuel: | \$1,740 | \$1,800 | \$1,860 | \$1,920 |
|---------|---------|---------|---------|---------|

Ces classes sont nécessaires afin de mettre sur un pied permanent un certain nombre d'employés temporaires du personnel du Sénat.”

Le comité recommande que ledit rapport soit approuvé par le Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le troisième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE JEUDI 20 juin 1940.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, demande la permission de présenter son troisième rapport comme suit:

Le comité a étudié un rapport de la Commission du Service Civil qui se lit comme suit:

“En vertu des articles 12 à 61 de la Loi du Service Civil, la Commission du Service Civil, à la requête du Greffier du Sénat, soumet à approbation les changements suivants dans le titre et le traitement d'un service:

Chef des messagers parlementaires

Traitement:

Annuel: \$1,320 \$1,380 \$1,440 \$1,500 \$1,560 \$1,620

On recommande que le titre et le traitement de cette classe soient révisés de façon à se lire comme suit, à compter du 1er mai 1940:

Chef des messagers parlementaires, Sénat

Traitement:

Annuel: \$1,500 \$1,560 \$1,620 \$1,680 \$1,740 \$1,800

Les fonctions et responsabilités que comporte cette position sont jugées comme justifiant un traitement plus élevé"

Le comité recommande que ledit rapport soit approuvé par le Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE JEUDI 20 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces demande la permission de présenter son quatrième rapport, comme suit:

Le comité a étudié un rapport de la Commission du Service Civil qui se lit comme suit:

"En vertu des articles 61 et 59 de la Loi du Service Civil, la Commission du Service Civil, à la requête du Greffier du Sénat, recommande que les positions ci-dessous désignées soient soustraites aux dispositions de l'article 13 de la Loi du Service Civil, qui stipule que le taux de traitement d'un employé, au moment de sa nomination à un emploi d'une classe quelconque du Service Civil, soit établi au minimum des taux fixés pour sa classe, afin que les employés remplissant ces fonctions puissent être nommés à titre permanent au taux le plus rapproché possible de celui de leur traitement actuel.

| Pos. No | Ref. | Classification et traitement | Nom et salaire actuel | Taux auquel ils doivent être nommés |
|---------|------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| CS-A-27 | | Commis, Grade 4 | Larose, C.-B. \$1,825 | \$1,800 |
| | | | \$1,620-\$1,920 | |
| CS-A-20 | | Assistant-Directeur de la Poste | de Dallaire, R. \$1,530 | \$1,500 |
| | | | \$1,440-\$1,800 | |
| CS-A-29 | | Messager confidentiel | West, W.-B. \$1,530 | \$1,320 |
| | | | \$1,080-\$1,320 | |
| CS-A-25 | | Chef des messagers parlementaires | Brown, R. \$1,642 | \$1,620 |
| | | | \$1,320-\$1,620 | |
| CS-A-28 | | Messager confidentiel | Watson, C. \$1,530 | \$1,320 |
| | | | \$1,080-\$1,320 | |

Ces employés ayant fait un service sessionnel et continu de 10 à 30 ans, on considère comme équitable de les nommer aux taux ci-dessus".

Le comité recommande que ledit rapport soit approuvé par le Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur Copp, du comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (9), intitulé: "Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec un amendement, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. Page 2, ligne 4. A la suite du mot "conseil", ajouter les mots "lequel arrêté doit stipuler que la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, règlera, paiera et pourvoira aux réclamations des riverains et autres personnes, y compris les compagnies de navigation, qui pourront subir quelque perte ou dommage par l'exercice, ou comme conséquence de l'exercice, partiel ou total, du droit conféré par la présente loi, y compris l'exécution de tous ouvrages de protection ou de contrôle accessoires à l'exercice d'un pareil droit, érigés par ou pour ladite *Beauharnois Light, Heat and Power Company*."

Ledit amendement est agréé, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Copp, du comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (F), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Copp, du comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (X), intitulé: "Loi constituant en corporation *Quebec and Montmorency Railway Company*", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est lu la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants, savoir:

Bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".

Bill (Z), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".

Bill (A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spielberg".

Bill (B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andri-
que".

Bill (C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable sénateur Tanner, il est

Ordonné: Qu'un ordre émane du Sénat pour la production d'un rapport contenant une copie des communications et des rapports adressés aux ministères du Gouvernement par les personnes qui, de la part du ministère des Transports et la division de l'Air du ministère de la Défense nationale, ont inspecté et arpenté des terrains en la ville de Pictou, Nouvelle-Ecosse, proposés par le Board of Trade de cette ville comme emplacement favorable pour l'entraînement aéronautique en vertu du plan d'entraînement aéronautique du Commonwealth.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend l'étude des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au bill (11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".

Lesdits amendements sont agréés.

L'honorable sénateur Dandurand propose alors que ledit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Etant posée la question sur ladite motion,

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Black:

Que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit plus amplement amendé, comme suit:

Insérer entre les mots "qui suit" et l'indication "(1A)", qui figurent au second amendement apporté par le comité permanent des Banques et du commerce, les mots suivants:

"2. Ledit article vingt-six de ladite loi est de plus modifié par l'adjonction de ce qui suit comme paragraphe 1-A".

Etant posée la question sur la motion en amendement,

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour, pour l'étude des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest",

Après débat,

L'honorable sénateur Hajg, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, propose que ledit bill soit renvoyé de nouveau au comité avec instructions de le modifier de façon à prescrire, relativement aux pouvoirs de vérification, que les Cours de toutes les provinces du Canada aient juridiction dans lesdits Territoires et que, en matières civiles, tout l'Est du 89ième méridien de longitude ouest soit sous la juridiction des Cours supérieures des provinces d'Ontario, de Québec, de Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard, et que tout l'Ouest du 89ième méridien de longitude ouest soit sous la juridiction des Cours supérieures des provinces du Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta et de la Colombie-Britannique, et que ledit bill soit en conséquence modifié en comité.

Etant posée la question d'agrément sur ladite motion,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:

Pour, 25—Contre, 19.

Elle est résolue par l'affirmative, et

Ordonné: En conséquence.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (R), intitulé: "Loi constituant en corporation *Sisters Servant of Mary Immaculate*", est lu la deuxième fois, et
Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la deuxième fois, savoir:

Bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".

Bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".

Bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".

Bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Ordonné: Que lesdits bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures et demie.

Huit heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (43), intitulé: "Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat,

Ledit bill est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

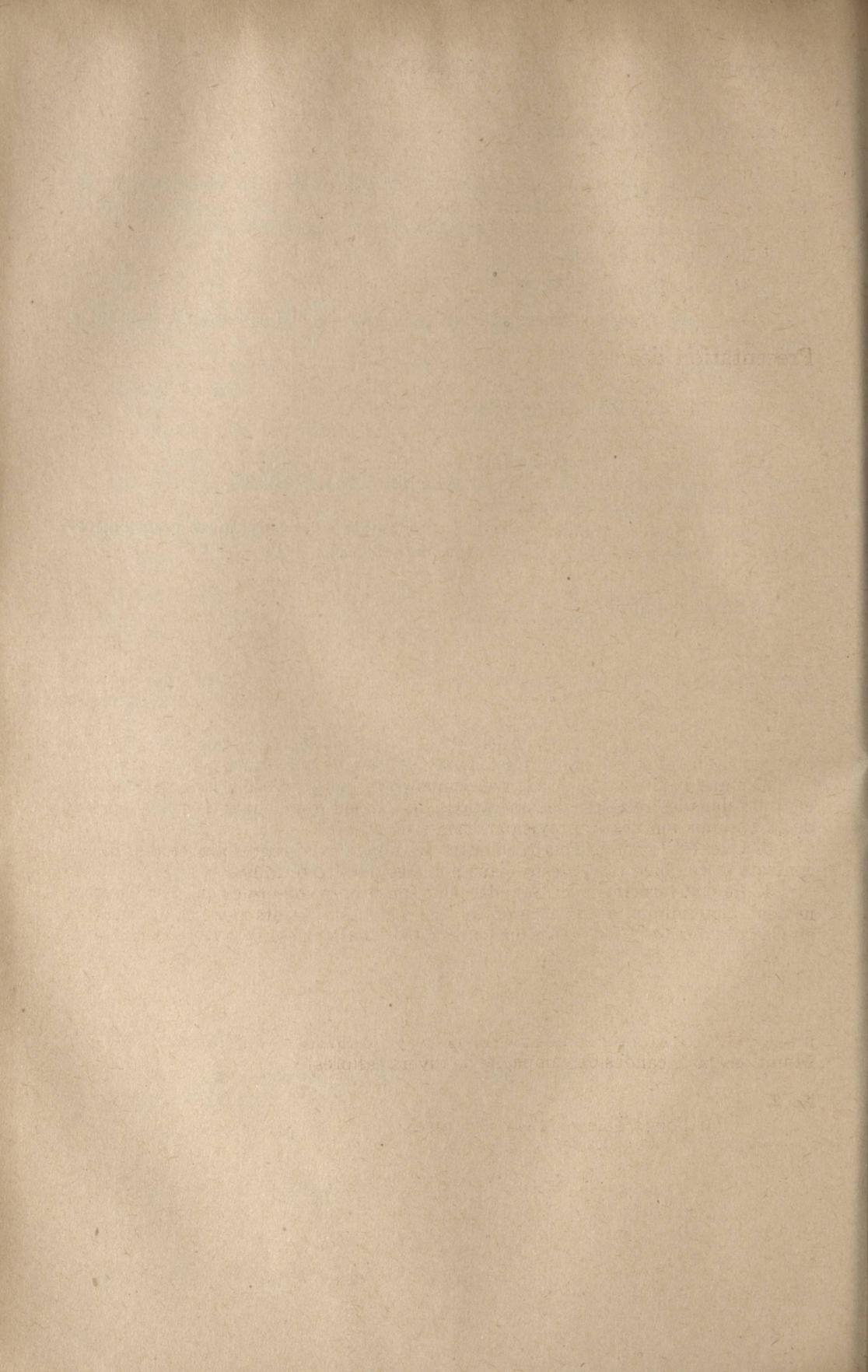
Ledit bill est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 21 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour vendredi 21 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 3.

Par l'honorable sénateur Haig:

18 juin—1. Leslie Roberts reçoit-il un salaire au service du Gouvernement?

2. Dans l'affirmative, à quel service est-il attaché, quel est son traitement et quel est son titre?

3. Si la réponse à la question No 1 est affirmative, quand est-il entré au service, à quel titre et à quel traitement?

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi 21 juin 1940

No 1.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill S), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill T), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill U), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill V), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill W), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

20 juin—Reprise du débat sur la motion pour la troisième lecture du projet de loi (Bill 11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", et les amendements proposés par l'honorable sénateur Black audit bill.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 7.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Beech".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Z), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dulop Andrique".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 11.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".—(L'honorable sénateur Robinson).

Pour mardi 25 juin 1940**No 1.**

20 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 2.

20 juin—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 3.

20 juin—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 17

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Vendredi 21 juin 1940

Onze heures trois quarts du matin.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Euler, | Léger, | Paquet, |
| Aylesworth | Fallis, | L'Espérance, | Parent, |
| (sir Allen), | Farris, | Little, | Paterson, |
| Ballantyne, | Fauteux, | Logan, | Prévost, |
| Barnard, | Foster, | MacArthur, | Quinn, |
| Beaubien | Gordon, | Macdonald | Rainville, |
| (Montarville), | Graham, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| Beaubien | Green, | Breton-Ouest), | Riley, |
| (Provencher), | Griesbach, | Macdonald | Robicheau, |
| Beauregard, | Haig, | (Cardigan), | Robinson, |
| Black, | Hardy, | Marcotte, | St-Père, |
| Blais, | Harmer, | Marshall, | Sauvé, |
| Blondin, | Hayden, | McDonald | Sharpe, |
| Bourque, | Horney, | (Shediac), | Sinclair, |
| Calder, | Horsey, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| Cantley, | Howard, | McMeans, | Carleton), |
| Copp, | Hugessen, | McRae, | Stevenson, |
| Coté, | Hughes, | Meighen, | Sutherland, |
| Dandurand, | Hushion, | Michener, | Tanner, |
| David, | Jones, | Molloy, | Taylor, |
| Donnelly, | King, | Moraud, | Webster, |
| Duff, | Lacasse, | Mullins, | White, |
| Duffus, | Lambert, | Murdock, | Wilson. |

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint de l'Administrateur.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, le 21 juin 1940.

MONSIEUR,—L'Administrateur me demande de vous informer que l'Honorable le comte d'Athlone se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui à midi moins dix pour la cérémonie de son Installation comme Gouverneur général du Canada, après quoi Son Excellence le Gouverneur général y demeurera afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veillez agréer,

Monsieur le Président,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint de l'Administrateur.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le très honorable le comte d'Athlone ayant été installé comme Gouverneur général, et

La Chambre des communes étant présente,

Le Greffier lit les titres des bills suivants qui doivent être sanctionnés:

Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en conseil pour la mobilisation des ressources nationales dans la présente guerre.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

Loi ratifiant et confirmant un certain contrat relatif à l'usage en commun par les Chemins de fer Nationaux du Canada de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie dite *The Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* à Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

Loi modifiant la Loi sur les semences, 1937.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien.

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi modifiant la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, 1937.

Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national.

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur la vente coopérative du blé.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

“Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills”.

Les Communes se retirent.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

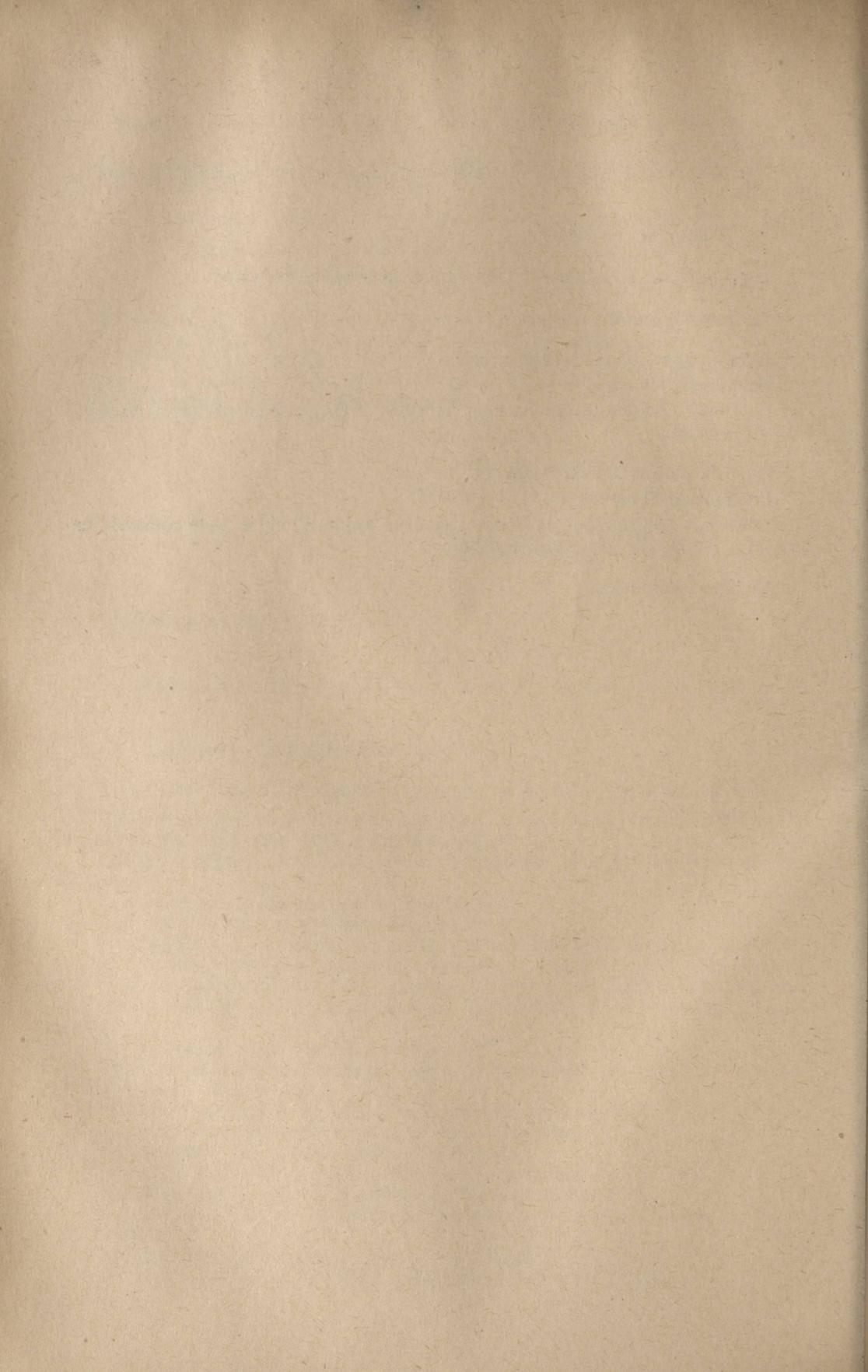
Ordonné: Que les Interpellations, Motions et Ordres du jour soient renvoyés à lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajourne aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à huit heures du soir, lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 24 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour lundi 24 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 3.

Par l'honorable sénateur Haig:

18 juin—1. Leslie Roberts reçoit-il un salaire au service du Gouvernement?

2. Dans l'affirmative, à quel service est-il attaché, quel est son traitement et quel est son titre?

3. Si la réponse à la question No 1 est affirmative, quand est-il entré au service, à quel titre et à quel traitement?

ORDRE DU JOUR

Pour lundi 24 juin 1940

No 1.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill S), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill T), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill U), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill V), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

20 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill W), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

20 juin—Reprise du débat sur la motion pour la troisième lecture du projet de loi (Bill 11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", et les amendements proposés par l'honorable sénateur Black audit bill.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 7.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Beech".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Z), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dulop Andrique".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 11.

20 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".—(L'honorable sénateur Robinson).

Pour mardi 25 juin 1940**No 1.**

20 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 2.

20 juin—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 3.

20 juin—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 18

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Lundi 24 juin 1940

Huit heures du soir.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Fafard, | Macdonald | Parent, |
| Aylesworth | Fallis, | (Richmond-Cap- | Paterson, |
| (sir Allen), | Farris, | Breton-Ouest), | Quinn, |
| Barnard, | Graham, | Macdonald | Riley, |
| Beaubien | Green, | (Cardigan), | Robicheau, |
| (Montarville), | Griesbach, | MacLennan, | Robinson, |
| Beaubien | Haig, | Marcotte, | St-Père, |
| (Provencher), | Hardy, | Marshall, | Sharpe, |
| Black, | Harmer, | McGuire, | Sinclair, |
| Blondin, | Horner, | McMeans, | Smith (Victoria- |
| Buchanan, | Hughes, | McRae, | Carleton), |
| Cantley, | King, | Meighen, | Stevenson, |
| Copp, | Lacasse, | Michener, | Tanner, |
| Coté, | Lambert, | Molloy, | Taylor, |
| Dandurand, | L'Espérance, | Moraud, | Webster, |
| Donnelly, | Little, | Mullins, | White, |
| Duff, | Logan, | Murdock, | Wilson. |
| Elliott, | MacArthur, | | |

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable président du comité permanent des Divorces:

De Hubert Earl Roberts, de Charlottetown, Ile-du-Prince-Edouard, commerçant, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Viola Roberts.

De Forest Wentworth Hughes, de Montréal, Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Lillian Grace Love Hughes.

De John Eric Pitt, d'Outremont, Québec, courtier en immeubles, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Mary Elizabeth Florence Viens Pitt.

De Robert Tester Gordon, de Montréal, Québec, ajusteur en tuyauterie, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Catherine Smith Gordon.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE JEUDI 20 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Florian Paquette, de la cité de Montréal, province de Québec, gendarme en retraite, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Marie-Louise Alphéda Paquette, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 21 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Margaret Somerville Sickinger, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Frank Sickinger, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 21 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Romain Cléophas Moreau, de la cité de Montréal, province de Québec, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Rose Annette Lucille Gauthier Moreau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 21 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dorothy Florence Donn Martin, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe-dactylographe, demandant d'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leonard Benjamin Martin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le vingt-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le VENDREDI 21 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Phoebe Doris Edge Pott, de la cité de Montréal, province de Québec, couturière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Leonard Pott, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le vingt-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le VENDREDI 21 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Filomena Grego Sauro, de la cité de Montréal, province de Québec, servante domestique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Antonio Sauro, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

Suivant l'Ordre du jour, les bills qui suivent sont, sur division, lus séparément la troisième fois, savoir:

Bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".

Bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".

Bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".

Bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".

Bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".

Etant posée la question de savoir si ces bills seront adoptés,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour troisième lecture du bill (11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", et la motion, en amendement, de l'honorable sénateur Black, savoir:

"Que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit plus amplement amendé, comme suit:

Insérer entre les mots "qui suit" et l'indication "(IA)", qui figurent au second amendement apporté par le comité permanent des Banques et du commerce, les mots suivants:

"2. Ledit article vingt-six de ladite loi est de plus modifié par l'adjonction de ce qui suit comme paragraphe I-A".

Etant posée la question sur la motion en amendement,

Elle est résolue par l'affirmative.

Etant de nouveau posée la question sur la motion pour troisième lecture de ce bill, tel qu'amendé,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec deux amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la deuxième fois, savoir:

Bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".

Bill (Z), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".

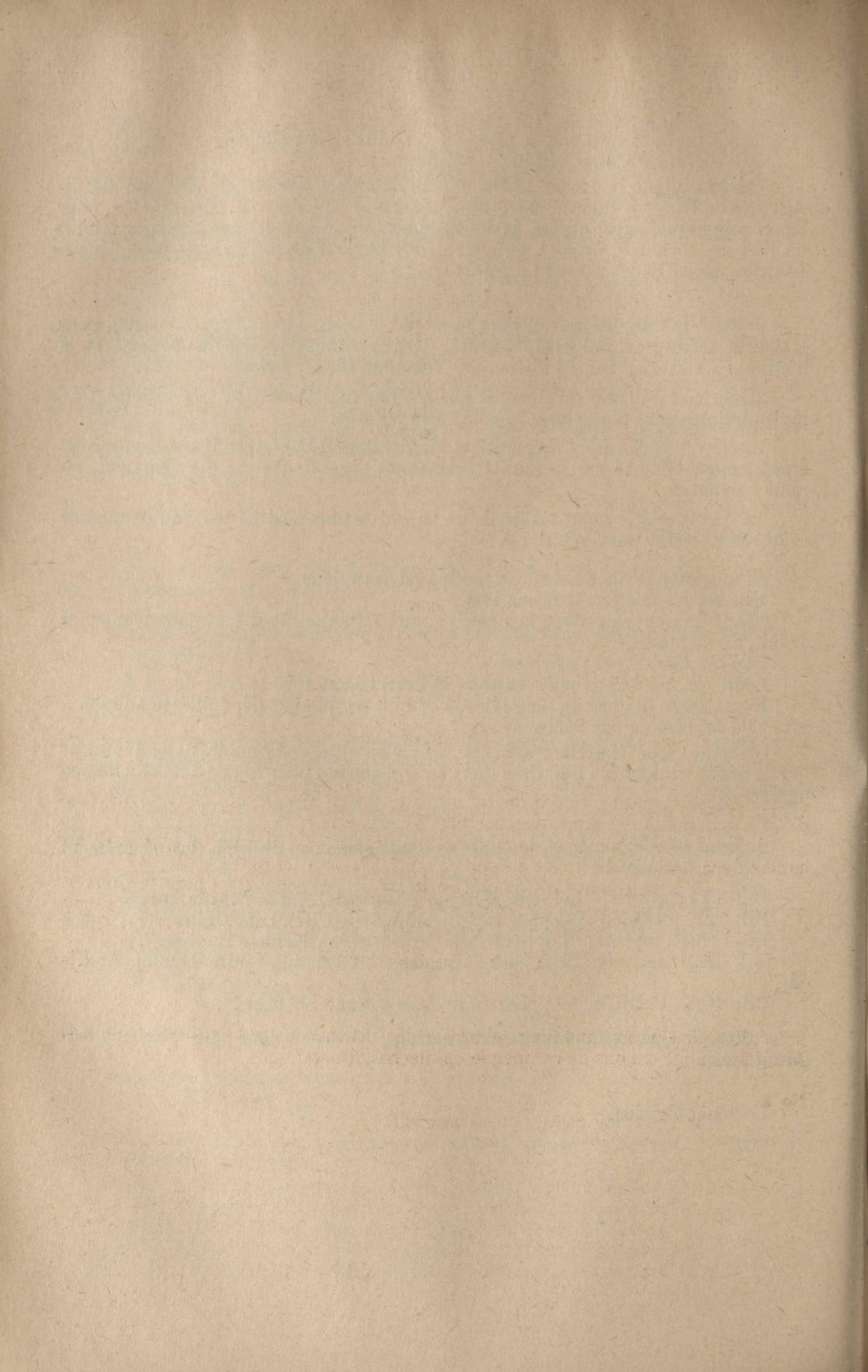
Bill (A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".

Bill (B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andri-
que".

Bill (C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".

Ordonné: Que lesdits bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 25 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 25 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

28 mai—Qu'il signalera à l'attention du Sénat la fabrication au Canada d'équipement militaire et qu'il demandera au Gouvernement:

1. Le Gouvernement du Canada, en son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Mitrailleuses? (b) Mortiers de 3" (c) Mortiers plus légers? (d) Revolvers? (e) Pistolets? (f) Fusils? (g) Obusiers de 25 livres? (h) Canons d'autres calibres? (i) Canons anti-aériens (j) Canons anti-tanks?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement voudra-t-il établir l'identité desdits contrats dans les registres des opérations du Conseil des Achats de la Défense et de la Commission des Approvisionnements de guerre?

3. Quel est le nombre ou la quantité des objets ainsi requis aux termes de ces contrats et combien d'articles ci-haut nommés ont été terminés et livrés?

4. Le Gouvernement du Canada, pour son propre compte ou pour le Gouvernement britannique, a-t-il accordé au Canada des contrats pour la fabrication au Canada de: (a) Chars d'assaut lourds? (b) Chars d'assaut moyens? (c) Chars d'assaut légers? (d) Véhicules pour transporter les mitrailleuses Bren? (e) Tracteurs? (f) Camions de même modèle et de même standard que ceux utilisés dans l'armée britannique?

5. Qu'a-t-on accompli dans la fabrication des munitions suivantes: (a) Calibres .303? (b) Munitions pour revolvers? (c) Munitions pour calibres .50? (d) Munitions pour canons de campagne de divers calibres?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?

2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?

3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?

4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?

5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?

6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 3.

Par l'honorable sénateur Haig:

18 juin—1. Leslie Roberts reçoit-il un salaire au service du Gouvernement?

2. Dans l'affirmative, à quel service est-il attaché, quel est son traitement et quel est son titre?

3. Si la réponse à la question No 1 est affirmative, quand est-il entré au service, à quel titre et à quel traitement?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 25 juin 1940

No 1.

24 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Beech"—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

24 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Z), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller"—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

24 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg"—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

24 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique"—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

24 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd"—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

20 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 7.

20 juin—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 8.

20 juin—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 9.

24 juin—Prise en considération du vingt-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Florian Paquette avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

24 juin—Prise en considération du vingt-troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margaret Somerville Sickinger avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 11.

24 juin—Prise en considération du vingt-quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Romain Cléophas Moreau avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 12.

24 juin—Prise en considération du vingt-cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Dorothy Florence Donn Martin avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 13.

24 juin—Prise en considération du vingt-sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Pheobe Doris Edge Pott avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 14.

24 juin—Prise en considération du vingt-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Filomena Grego Sauro avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 19

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mardi 25 juin 1940

Trois heures de l'après-midi.

Les membres présents sont:

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aylesworth | Fafard, | Macdonald | Parent, |
| (sir Allen), | Fallis, | (Richmond-Cap- | Paterson, |
| Barnard, | Farris, | Breton-Ouest), | Quinn, |
| Beaubien | Foster, | Macdonald | Rhodes, |
| (Montarville), | Graham, | (Cardigan), | Riley, |
| Beaubien | Green, | MacLennan, | Robicheau, |
| (Provencher), | Haig, | Marcotte, | Robinson, |
| Blais, | Hardy, | Marshall, | St-Père, |
| Blondin, | Harmer, | McDonald | Sauvé, |
| Buchanan, | Horner, | (Shédiac), | Sharpe, |
| Calder, | Horsey, | McMeans, | Sinclair, |
| Cantley, | Howard, | McRae, | Smith (Victoria- |
| Copp, | Hugessen, | Meighen, | Carleton), |
| Coté, | Hughes, | Michener, | Stevenson, |
| Dandurand, | King, | Molloy, | Tanner, |
| Donnelly, | Lambert, | Moraud, | Taylor, |
| Duff, | Little, | Mullins, | Webster, |
| Elliott, | Logan, | Murdock, | White, |
| Euler, | MacArthur, | Paquet, | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Beaubien, du comité spécial de Coopération de guerre, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE MARDI 25 juin 1940.

Le Comité spécial de Coopération de guerre a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:

1. Le Comité de Coopération de guerre a été institué par une résolution du Sénat, adoptée le 4 juin 1940, et qui est ainsi conçue:

“Que soit constitué un comité dont les membres seront choisis par les leaders du Sénat aux fins d'aviser par quels moyens les membres de cette Chambre peuvent aider au pays dans son effort de guerre.”

2. Votre Comité a tenu quatre séances et a considéré en même temps diverses sphères dans lesquelles il a semblé que les membres du Sénat pourraient être capables de participer à la poursuite des objectifs de guerre les plus importants et les plus pressants.

3. Votre Comité s'est unanimement rangé à l'avis que les efforts des honorables membres de cette Chambre devraient tendre à répandre au Canada une compréhension beaucoup plus générale et, si possible, universelle, du péril auquel le Canada, en tant que Canada, est exposé; de la catastrophe inconcevable qu'une défaite causerait à chacun et à tous les habitants de ce pays; et du besoin immédiat et impérieux qui s'impose à tout citoyen, jeune ou vieux, de répondre au sentiment de devoir et de sacrifice afin d'assurer la sauvegarde de nos institutions et de notre Nation.

4. Tous les membres de votre Comité sont convaincus que la vaste majorité des Canadiens sont animés de ce sentiment, mais que, dans toutes les provinces, une certaine proportion de la population manifeste encore plus ou moins d'indifférence; que d'aucuns, en petit nombre, sont plus ou moins dangereux, et que beaucoup de gens ne se rendent pas exactement compte de la menace qui contiennent les heures que nous vivons.

5. A ces diverses séances, votre Comité a recherché avec le plus grand soin les moyens à prendre pour remédier à cette situation, ainsi que les procédés que les honorables membres de cette Chambre pourraient utiliser à ces fins individuellement aussi bien que par une organisation quelconque. Ces procédés sont manifestement:

- a) La presse-quotidienne, hebdomadaire et périodique;
- b) La radio;
- c) Le film d'actualité et le théâtre;
- d) La tribune publique.

LA PRESSE

6. On a reconnu que la presse du Canada a dès maintenant rendu d'immenses services, et le Comité tout entier a confiance que les périodiques du Dominion, tant quotidiens qu'hebdomadaires et autres, ainsi que les magazines, se rendront aux désirs du Comité et coopéreront avec les honorables sénateurs dans leurs efforts pour intensifier davantage les services que la presse a déjà rendus.

7. A ce sujet, votre Comité a reçu le témoignage assez élaboré de MM. H.-G. Lash et Claude Melançon, directeurs conjoints du Bureau fédéral de l'Information publique. Votre Comité a représenté à ces messieurs que, à son avis, ils devraient concentrer leur service de nouvelles principalement à la présentation de faits et à l'exposé d'arguments simples et intelligibles qui permettraient à n'importe qui

de se rendre compte de la gravité du péril auquel notre pays et tous ses habitants sont exposés, en même temps que de l'immédiate nécessité pour chaque homme et chaque femme d'ordonner son travail journalier, ainsi que ses fréquentations et même ses conversations, de façon à aider le pays à donner le maximum de son effort. Les témoins ont exprimé leur entière confiance que, comme l'expérience du passé le leur a démontré, toutes les communications écrites d'actualité que les honorables sénateurs adresseront aux journaux, seront favorablement accueillies.

LA RADIO

8. Votre Comité a entendu le Major Gladstone Murray, directeur général de la Société Radio-Canada, et lui a présenté les mêmes recommandations afin de poursuivre les objets pressants que tous doivent maintenant avoir à l'esprit. Le Major Murray a immédiatement et de tout cœur souscrit à ces recommandations. Il a exprimé le plein consentement de la Société Radio-Canada de se mettre à la disposition des orateurs qui pourront être choisis avec soin pour diffuser des messages de portée nationale ou locale; et la suggestion lui a été fort agréable que votre Comité aide à désigner des orateurs capables d'émouvoir un auditoire radiophonique, et d'obtenir la participation de pareils orateurs à l'appel au devoir que la Radio serait heureuse de lancer de tous côtés. Le Major Murray se dit convaincu qu'une campagne radiophonique d'information bien organisée produirait le meilleur résultat.

9. Votre Comité a pris des arrangements pour coopérer dans la plus grande mesure à la réalisation de ce programme; et il demande aux honorables membres du Sénat de se rendre libres de répondre à l'appel qui leur sera fait aux fins susdites, aux dates et aux endroits qui seront déterminés. Votre Comité a aussi confiance que les radio-postes privés tiendront à loyauté de favoriser cette campagne éducative.

LE FILM D'ACTUALITÉ

10. M. John Grierson, du Bureau des vues animées du Dominion, s'est présenté devant votre Comité et lui a fait part des efforts que tente son organisation pour aider, par la production de documentaires cinématographiques, à atteindre les fins que votre Comité a en vue. Le rapport que M. Grierson a donné des entreprises de son Bureau et de la nature de ses travaux, a laissé une vive impression aux membres de votre Comité. Le témoin a favorablement accueilli des suggestions qui lui ont été adressées pour rendre plus efficaces encore les opérations de son Bureau.

LA TRIBUNE PUBLIQUE

11. A ce chapitre, votre Comité croit fermement que les membres du Sénat pourront se rendre particulièrement utiles. Les moyens d'aborder le public varient dans les différentes provinces. On a rappelé à votre Comité que, dans la plupart des provinces, les Clubs qui s'intéressent aux services publics sont généralement accessibles, mais que, malheureusement, durant les deux mois d'été, juillet et août, ces Clubs suspendent d'habitude leurs travaux. On espère cependant que, vu les circonstances vraiment extraordinaires de cette année, les directeurs de ces Clubs seraient aises de faire servir leur organisation pour atteindre le public. Cette observation s'applique aux Canadian Clubs et aux groupements similaires. Votre Comité est d'avis que toutes ces organisations peuvent aider à une pareille campagne, et que cette campagne devrait comprendre des réunions publiques de vaste envergure qui écouteront la voix des meilleurs orateurs, choisis avec le plus grand soin. Les membres de votre Comité recommandent de compléter des arrangements par tout le Canada, et ils invitent instamment les orateurs les plus distingués et les plus populaires à aider, et à se tenir prêts à

aider, le plus tôt possible. Nous avons la conviction que les honorables membres du Sénat seront heureux de faire leur part lorsque la chose leur sera possible, et de se produire chaque fois que l'occasion leur en sera donnée.

12. Nous insistons particulièrement pour que le public soit bien averti du grand danger auquel ce pays est exposé, et prenne conscience qu'il ne s'agit pas de considérer avec légèreté une crise aussi grave; pour que les éléments dissidents ou mal disposés soient partout amenés à comprendre qu'une Démocratie, dans le cours d'une crise, peut agir avec toute la vigueur dont une nation doit disposer, et à admettre le principe que ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous. Une population suffisamment animée et résolue ne tolérera aucune encombrance ou obstruction dans des moments aussi graves que ceux que nous vivons. La vigilance du public peut rendre beaucoup plus effective la lourde tâche du Gouvernement, et hâter la victoire de la nation.

13. Votre Comité propose, avec l'approbation du Sénat, de continuer ses délibérations afin d'assurer, dans la plus grande mesure possible, la réalisation et l'intensification des projets indiqués ci-dessus.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. P. BEAUBIEN.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Rapport annuel du Surintendant des Faillites pour l'année civile 1938 (Edition française).

Suivant l'Ordre du jour, les bills qui suivent sont, sur division, lus séparément la troisième fois, savoir:

Bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnès Martin Beech".

Bill (Z), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".

Bill (A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".

Bill (B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique".

Bill (C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".

Etant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de La Régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du troisième rapport du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-deuxième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Florian Paquette, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Margaret Somerville Sickinger, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Romain Cléophas Moreau, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Dorothy Florence Donn Martin, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-sixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Phoebe Doris Edge Pott, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Filomena Grego Sauro, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

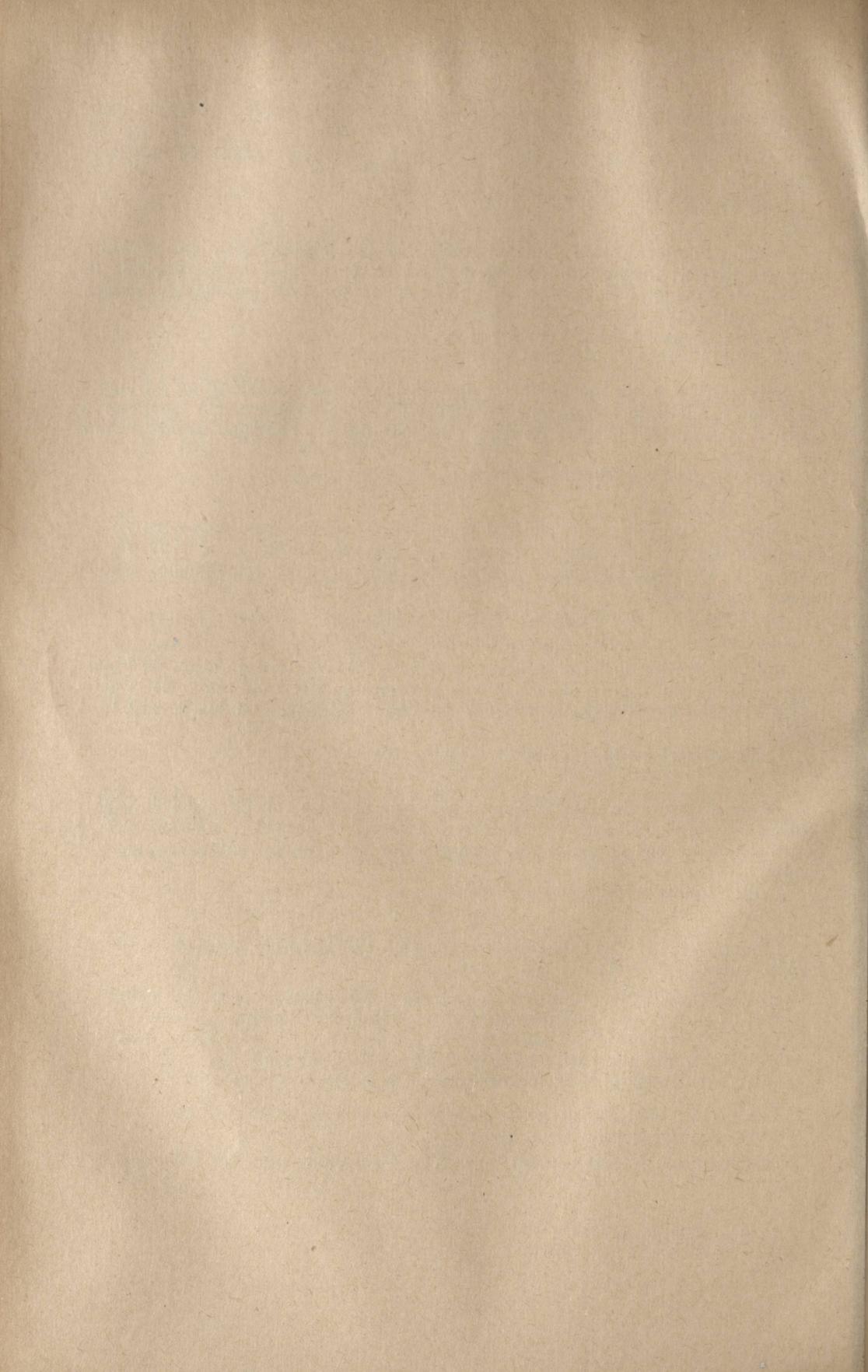
L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants, savoir :

- Bill (D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".
- Bill (E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".
- Bill (F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".
- Bill (G2), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".
- Bill (H2), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois, et, Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour, pour deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 26 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 26 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?
2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?
3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?
4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?
5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?
6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 2.

Par l'honorable sénateur Haig:

- 18 juin—1. Leslie Roberts reçoit-il un salaire au service du Gouvernement?
2. Dans l'affirmative, à quel service est-il attaché, quel est son traitement et quel est son titre?
 3. Si la réponse à la question No 1 est affirmative, quand est-il entré au service, à quel titre et à quel traitement?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 26 juin 1940

No 1.

25 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

25 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

25 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

25 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill G2), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

25 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill H2), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

25 juin—Prise en considération du premier rapport du comité spécial sur la coopération dans l'effort de guerre.—(L'honorable sénateur Beaubien).

No 20

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 26 juin 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Duffus, | Lambert, | Murdock, |
| Aylesworth | Elliott, | L'Espérance, | Paquet, |
| (sir Allen), | Euler, | Little, | Parent, |
| Barnard, | Fafard, | Logan, | Paterson, |
| Beaubien | Fallis, | MacArthur, | Prévost, |
| (Montarville), | Farris, | Macdonald | Quinn, |
| Beaubien | Fauteux, | (Richmond-Cap- | Rainville, |
| (Provencher), | Foster, | Breton-Ouest), | Rhodes, |
| Beauregard, | Gordon, | Macdonald | Riley, |
| Black, | Graham, | (Cardigan), | Robicheau, |
| Blais, | Green, | MacLennan, | Robinson, |
| Blondin, | Griesbach, | Marcotte, | St-Père, |
| Buchanan, | Haig, | Marshall, | Sauvé, |
| Calder, | Hardy, | McDonald | Sharpe, |
| Cantley, | Harmer, | (Shédiac), | Sinclair, |
| Chapais | Hayden, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| (sir Thomas), | Horner, | McMeans, | Carleton), |
| Copp, | Howard, | McRae, | Stevenson, |
| Coté, | Hugessen, | Meighen, | Sutherland, |
| Dandurand, | Hughes, | Michener, | Tanner, |
| David, | King, | Molloy, | Taylor, |
| Donnelly, | Lacasse, | Morand, | Webster, |
| Duff, | | Mullins, | White, |
| | | | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 25 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey, de la cité de Westmount, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Luke Anthony Vincent Morrissey, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 25 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dorothea Frances Poyser MacDermid, de la ville de Vankleek Hill, province d'Ontario, professeur de musique, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec William Stuart MacDermid, du village de Thurso, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trentième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 25 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trentième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Sheila Alice Dolly Young Dodge, de la cité de Verdun, province de Québec, employée de bureau, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec William Dodge, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 25 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Margaret Louise MacDonald Russell, de la cité de Lachine, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec John Homer Russell, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 25 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Edward James Holt, de la cité d'Outremont, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son

mariage avec Edith May McLachlan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$75.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable sénateur Copp, du comité permanent des Chemins de fer, télégraphe set havres, auquel a été renvoyé le bill (2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval", rapporte que le comité, après avoir étudié le bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

Page 1, lignes 13 à 21. Supprimer les lignes 13 à 21, inclusivement, et substituer les suivantes:

"et s'il consent, dès la signature de cet engagement, à se soumettre à la présente loi, cet individu sera, aussi longtemps que l'engagement demeurera en vigueur, et nonobstant le fait que pour le moment il puisse n'être en service sur aucun navire, assujéti à la présente loi, sauf aux dispositions de ses articles trente-huit et trente-neuf, et les dispositions de la présente loi auxquelles il est ainsi assujéti s'appliquent à son égard comme si, pendant son assujétissement auxdites dispositions de la présente loi, il appartenait au service naval et se trouvait porté au rôle d'équipage d'un des navires canadiens de Sa Majesté en armement, mais il ne sera censé être un membre du service naval."

Page 1, lignes 25 à 28. Supprimer "de cette catégorie que le gouverneur en conseil peut spécifier sont, pendant leur assujétissement à la présente loi aux termes du présent article, censés" et substituer ce qui suit:

"de toute pareille catégorie d'individus à laquelle se rapporte le paragraphe un du présent article, que peut spécifier le gouverneur en conseil, seront, pendant leur assujétissement aux dispositions mentionnées au paragraphe un, censés être".

Page 1, ligne 30. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (R), intitulé: "Loi constituant en corporation *Sisters Servants of Mary Immaculate*", rapporte que le comité, ayant étudié ce bill, l'a

chargé d'en faire rapport au Sénat, avec un amendement, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:

Page 2, ligne 2. Après "Immaculate" insérer "et pouvant être désignée, en langue française, sous le nom "Sœurs Servantes de Marie Immaculée".

Ledit amendement est agréé, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Copies de la correspondance (en français et en anglais) échangée entre le gouvernement fédéral et le premier ministre de certaines provinces au sujet d'un projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord concernant l'assurance-chômage.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose—Considérant que le Comité judiciaire du Conseil privé a décidé qu'il était au-delà des pouvoirs du Parlement du Canada de passer la Loi sur le placement et les assurances sociales, 1935, une loi du Parlement du Canada qui, en substance, instituait dans tout le Canada un système d'assurance obligatoire contre le chômage

Considérant que si un système uniforme et effectif d'assurance obligatoire contre le chômage doit être institué dans tout le Canada, il sera nécessaire de modifier la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, pour mettre le Parlement du Canada en état d'édicter la législation requise;

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain:

Nous, sujets très loyaux et très respectueux de Votre Majesté, le Sénat du Canada, réunis en Parlement, approchons humblement Votre Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement de permettre qu'un projet de loi soit présenté au Parlement du Royaume-Uni pour modifier la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et que ce projet de loi soit conçu dans les termes suivants:—

Loi modifiant la Loi de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, relativement à l'assurance contre le chômage.

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont présenté une Adresse à Sa Majesté, priant qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté de permettre qu'un projet de loi soit présenté au Parlement du Royaume-Uni pour édicter les dispositions ci-dessous énoncées:—

A ces causes, qu'il soit édicté ce qui suit par Sa Très Excellente Majesté le Roi, de l'avis et du consentement et par autorité des lords spirituels et temporels et des communes en le présent Parlement assemblés:—

1. L'article quatre-vingt-onze de la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, est modifiée en ajoutant ce qui suit comme catégorie 2A:—

"2A. Assurance contre le chômage".

Et par l'insertion de cette catégorie dans l'énumération des catégories de sujets inscrits dans ledit article quatre-vingt-onze, immédiatement après la catégorie deux.

2. La présente Loi peut être citée sous le titre d'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1940, et les Lois de l'Amérique britannique du Nord 1867 à 1930, la Loi de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et cette Loi peuvent être citées en leur ensemble sous le titre de Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1940.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

L'honorable sénateur L'Espérance, du comité permanent du comité permanent d'Administration du service civil, auquel a été renvoyé le bill (28), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924", rapporte que le comité ayant étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec un amendement, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:

1. Page 1, lignes 3 à 7, inclusivement. Supprimer en entier la sous-clause un de la clause un et substituer la suivante:

"1. Est modifiée la *Loi de la pension du service civil, 1924*, par l'insertion, à la fin de ladite loi, de ce qui suit:

"PARTIE VI

"23. (1) Sauf la disposition suivante, l'arrêté en conseil du 11 août 1939, énoncé dans l'annexe de la présente loi, a la même vigueur et le même effet que s'il avait été sanctionné par une loi du Parlement à la date de son approbation."

Ledit amendement est agréé, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (42), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole", pour lequel il demande l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (24), intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles", et l'informe qu'elle a agréé, sans y apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

Suivant l'Ordre du jour, les bills qui suivent sont, sur division, lus séparément la deuxième fois, savoir:

- Bill (D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".
- Bill (E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".
- Bill (F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".
- Bill (G2), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".
- Bill (H2), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

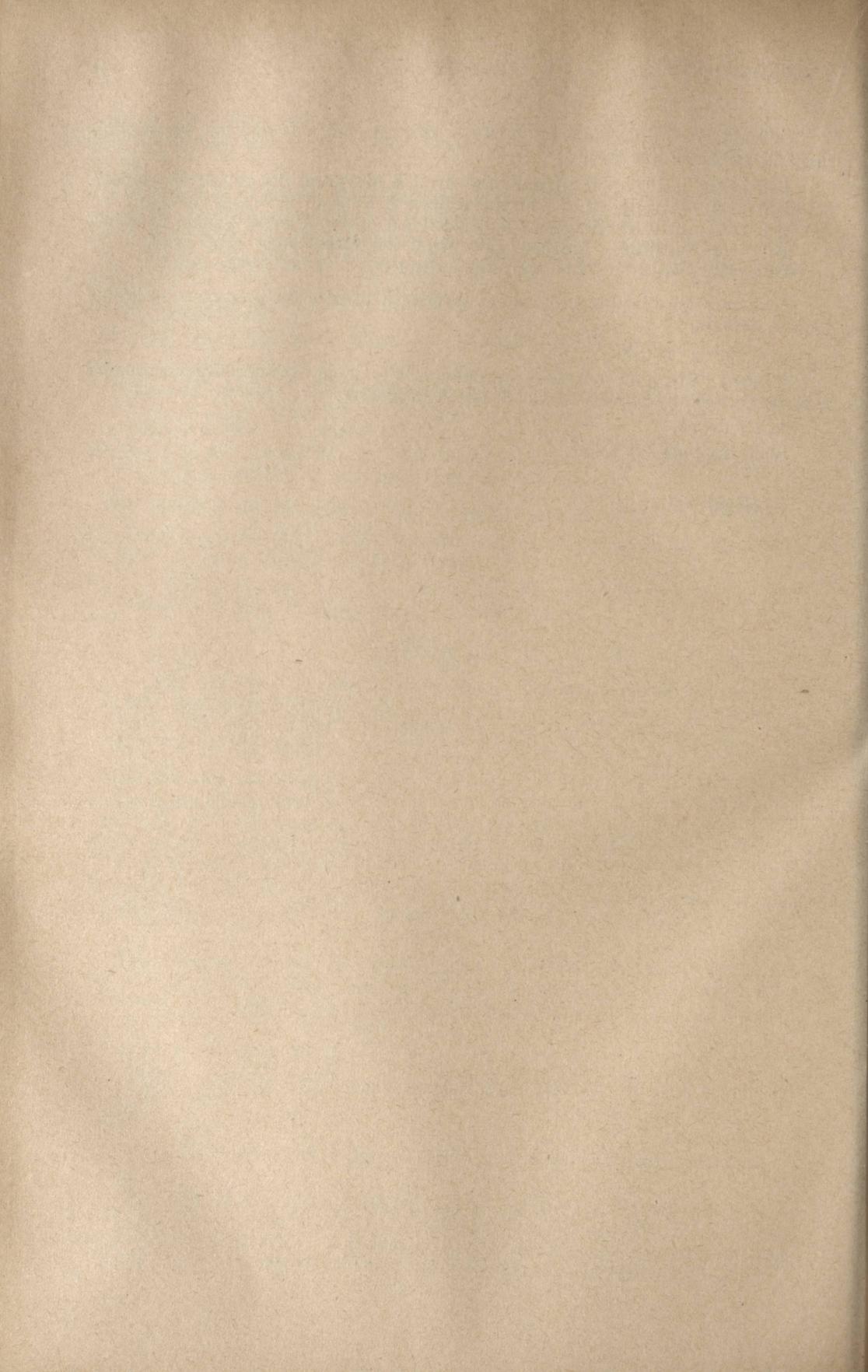
Ordonné: Que lesdits bills soient inscrits à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du premier rapport du Comité spécial de Coopération de guerre.

Après débat,

Ledit rapport est agréé.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 27 juin 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi 27 juin 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

22 mai—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Combien de fusils Bren complets ont été produits par l'usine de la compagnie English à Toronto?
2. Où sont maintenant ces fusils et à quel usage ont-ils été affectés?
3. Des quantités suffisantes de ces fusils ainsi produits ont-elles été soumises à l'épreuve d'un tir continu?
4. Dans l'affirmative, quel rapport a été fait des épreuves de tir continu et des interruptions de ce tir?
5. Quel est le nom, le rang et l'unité de l'officier militaire compétent et responsable qui a été chargé de la surveillance de ces épreuves?
6. Ces épreuves, si elles ont été faites, ont-elles révélé une trempe défectueuse des parties composantes ou la nécessité de tremper les parties composantes à des températures variables afin d'assurer une réaction uniforme à la chaleur produite par un tir continu?

No 2.

Par l'honorable sénateur Haig:

26 juin—M. Leslie Roberts est-il à présent ou a-t-il été en aucun temps dans le passé assistant spécial du ministre de la Défense nationale?

No 3.

Par l'honorable sénateur Black:

26 juin—Etant donné que la *Ford Motor Company*, des Etats-Unis d'Amérique, a refusé de manufacturer des moteurs d'avions pour le Gouvernement britannique;

1. Le Gouvernement canadien a-t-il discontinué tout achat d'automobiles et de matériel Ford?
2. Le Gouvernement a-t-il prohibé la vente des automobiles Ford au Canada et, dans la négative, le Gouvernement du Canada a-t-il l'intention de prendre une pareille mesure?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 27 juin 1940

No 1.

26 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

26 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

26 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

26 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill G2), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

26 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill H2), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

26 juin—Prise en considération du vingt-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

26 juin—Prise en considération du vingt-neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Dorothea Frances Poyser MacDermid avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

26 juin—Prise en considération du trentième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Sheila Alice Dolly Young Dodge avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.

26 juin—Prise en considération du trente et unième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margaret Louise MacDonald avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

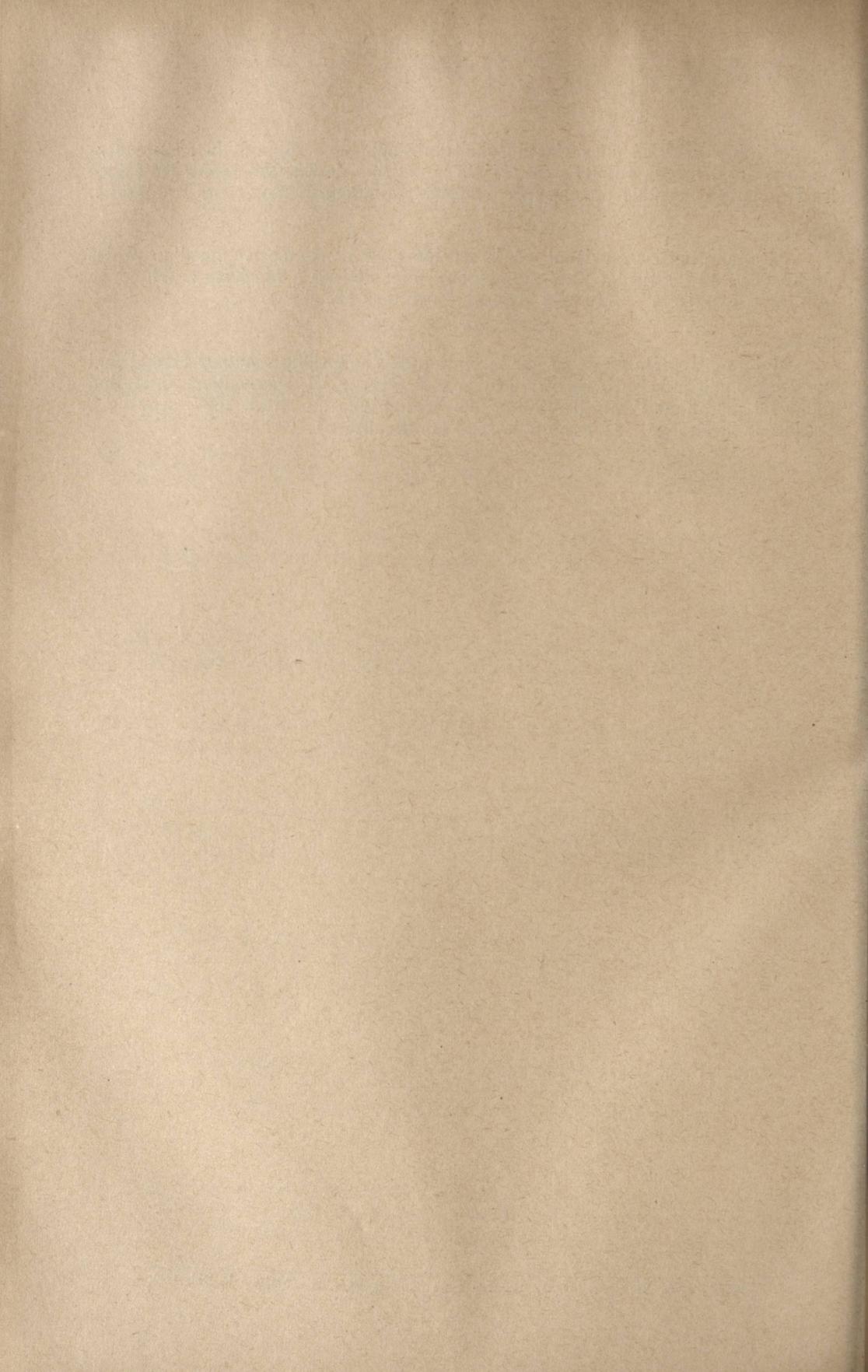
26 juin—Prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Edward James Holt avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 11.

26 juin—Reprise du débat sur la motion pour deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 42), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole".—(Le très honorable sénateur Meighen).

No 12.

26 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dandurand au sujet d'une adresse à Sa Majesté le Roi George VI, demandant l'adoption d'une loi modifiant l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, relative à l'assurance-chômage.—(L'honorable sénateur Beaubien).



No 21

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi 27 juin 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Euler, | L'Espérance, | Paquet, |
| Aylesworth | Fafard, | Little, | Parent, |
| (sir Allen), | Fallis, | Logan, | Prévost, |
| Barnard, | Farris, | MacArthur, | Quinn, |
| Beaubien | Fauteux, | Macdonald | Rainville, |
| (Montarville), | Foster, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| Beaubien | Gordon, | Breton-Ouest), | Riley, |
| (Provencher), | Green, | Macdonald | Robicheau, |
| Black, | Haig, | (Cardigan), | Robinson, |
| Blais, | Hardy, | MacLennan, | St-Père, |
| Blondin, | Harmer, | Marcotte, | Sauvé, |
| Buchanan, | Hayden, | Marshall, | Sharpe, |
| Calder, | Horner, | McDonald | Sinclair, |
| Cantley, | Horsey, | (Shédiac), | Smith (Victoria- |
| Chapais | Howard, | McGuire, | Carleton), |
| (sir Thomas), | Hugessen, | McMeans, | Stevenson, |
| Copp, | Hughes, | McRae, | Sutherland, |
| Dandurand, | Hushion, | Meighen, | Tanner, |
| Donnelly, | King, | Michener, | Taylor, |
| Duff, | Lacasse, | Molloy, | Turgeon, |
| Duffus, | Lambert, | Mullins, | Webster, |
| Elliott, | Léger, | Murdock, | White. |

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable Président du Comité des divorces:

De Doris Bertha Schwartz, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mitchel Schwartz.

De Audrey Alexine Stephenson Smyth, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Desmond Humphreys Smyth.

L'honorable sénateur Chapais, du comité permanent des débats et comptes rendus, présente le second rapport dudit comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE JEUDI 27 juin 1940.

Le comité permanent des débats et comptes rendus a l'honneur de présenter son second rapport comme suit:

Le Comité recommande:

1. Que la nomination de Messieurs Thomas Green et J. A. Fortier au personnel de reportage du Sénat soit maintenue durant la présente session du Parlement aux termes et conditions indiquées dans le rapport du comité des débats et comptes rendus en date du 3 juin 1913, et conformément aux recommandations subséquentes que le Sénat a adoptées le 30 juin 1938.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS CHAPAIS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Black, de la part du comité permanent de la Banque et du Commerce auquel a été renvoyé le Bill No 41, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements", fait rapport que le comité a étudié ledit Bill, et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le Greffier comme suit:

JEUDI, le 27 juin 1940.

Page 1, ligne 25.—Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

Page 2, lignes 35 à 42, inclusivement, et page 3, lignes 1 à 8, inclusivement,—Supprimer le paragraphe 5.

Page 3, ligne 24.—Aux mots "a le pouvoir", substituer "peut".

Page 3, ligne 25.—Au mot "d'acheter", substituer "acheter"

Page 3, ligne 27.—Supprimer le mot "de".

Page 3, ligne 30.—Aux mots "de réparer", substituer "réparer".

Page 3, ligne 32.—Aux mots "de construire", substituer "construire"; et supprimer le mot "de" après "et".

Page 3, ligne 34.—Au mot "d'acheter", substituer "acheter"; et supprimer le mot "de" après "et".

Page 4, ligne 1.—Aux mots “de mobiliser”, substituer “mobiliser”.

Page 4, ligne 7.—Supprimer le mot “de” après “l’occasion”.

Page 4, ligne 17.—Au mot “d’exercer”, substituer “exercer”.

Page 4, ligne 29.—Au mot “d’accomplir”, substituer “accomplir”.

Page 4, ligne 33.—Aux mots “a le pouvoir de retenir ou d’employer”, substituer “peut retenir ou employer”.

Page 5, ligne 29.—Après “conseil”, insérer les mots “adoptée ou pris avant l’entrée en vigueur du présent paragraphe”.

Page 5, ligne 31.—Aux mots “a le pouvoir exclusif d’acheter”, substituer “peut exclusivement acheter”.

Page 5, ligne 33.—Supprimer le mot “de” qui précède immédiatement “construire”.

Page 8, ligne 8.—Après “législative”, insérer les mots “adoptée avant l’entrée en vigueur du présent paragraphe”.

Page 12, ligne 23.—Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

Page 14, lignes 18 à 23, inclusivement.—Supprimer en entier la clause 16.

Lesdits amendements sont agréés, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu’amendé, est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu’amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l’affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l’informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L’honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat les bills suivants, savoir:

Bill (I-2), intitulé: “Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey”.

Bill (J-2), intitulé: “Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser MacDermid”.

Bill (K-2), intitulé: “Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge”.

Bill (L-2), intitulé: “Loi pour faire droit à Margaret Louise MacDonald Russell”.

Bill (M-2), intitulé: “Loi pour faire droit à Edward James Holt”.

Lesdits Bills sont lus la première fois.

Avec la permission du Sénat, lesdits Bills sont alors lus la deuxième et la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ces Bills seront adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l’affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l’informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l’espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

La Chambre des Communes, par son greffier, transmet un message pour retourner le Bill (9), intitulé: “Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*”.

Et pour informer le Sénat qu'elle a agréé, sans les modifier, les amendements apportés par le Sénat audit Bill.

Suivant l'Ordre du jour, les bills qui suivent sont, sur division, lus séparément la troisième fois, savoir:

Bill (D-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".

Bill (E-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".

Bill (F-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".

Bill (G-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".

Bill (H-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".

Etant posée la question de savoir si ces Bills doivent être adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorcés, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (42), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce Bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Dandurand, savoir, qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi le priant de gracieusement vouloir faire déposer devant le Parlement du Royaume-Uni une mesure ayant pour objet de modifier l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867*, relativement à l'assurance-chômage.

Après débat, et

La question étant mise aux voix sur ladite motion,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à huit heures du soir, lundi, le huitième jour de juillet prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 8 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour lundi 8 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

27 juin—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Les travaux d'établissement d'approches, de têtes de lignes et d'autres facilités au service de traverse projeté entre Wood-Islands, Ile-du-Prince-Edouard, et Cariboo-Harbour, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, sont-ils terminés?
2. Quel est le total des dépenses occasionnées par ces travaux (1) à Wood-Islands, et (2) à Cariboo-Harbour?
3. Si les travaux ne sont pas complètement terminés, quel en sera le coût lorsqu'ils seront complétés?
4. Quand le service de traverse sera-t-il mis en opération?
5. A-t-on l'intention de discontinuer le service du navire qui circule actuellement entre Charlottetown et Pictou, lorsque le service de traverse sera mis en opération?
6. (1) Quelle est la distance entre le terminus dudit service de navire à Charlottetown et les têtes de ligne des Chemins de fer nationaux canadiens dans ladite ville?
(2) Quelle est la distance entre les têtes de ligne du service de traverse projeté à Wood-Islands et lesdites têtes de ligne de chemin de fer à Charlottetown?
(3) Est-il vrai que, à Pictou, ledit navire et lesdits chemins de fer utilisent les mêmes têtes de ligne?
(4) Quelle est la distance entre les têtes de ligne du service de traverse projeté à Cariboo-Harbour et lesdites têtes de ligne de chemins de fer à Pictou?

ORDRE DU JOUR

*** Pour lundi 8 juillet 1940**

No 1.

27 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Débats et des Comptes rendus.—(L'honorable sénateur Chapais).

No 22

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Lundi 8 juillet 1940

Huit heures du soir.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|--------------------|
| Aylesworth | Fafard, | Lambert, | Parent, |
| (sir Allen), | Fallis, | Léger, | Paterson, |
| Beaubien | Farris, | L'Espérance, | Rainville, |
| (Montarville), | Fauteux, | Little, | Raymond, |
| Beaubien | Gordon, | MacArthur, | Rhodes, |
| (Provencher), | Graham, | Macdonald | Riley, |
| Beauregard, | Green, | (Richmond-Cap- | Robinson, |
| Black, | Haig, | Breton-Ouest), | St-Père, |
| Blais, | Hardy, | MacLennan, | Sauvé, |
| Bourque, | Harmer, | Marcotte, | Sharpe, |
| Buchanan, | Hayden, | Marshall, | Smith (Wentworth), |
| Calder, | Horsey, | McMeans, | Stevenson, |
| Copp, | Hugessen, | McRae, | Sutherland, |
| Coté, | Hughes, | Meighen, | Tanner, |
| Dandurand, | Hushion, | Michener, | Taylor, |
| Duff, | Jones, | Molloy, | Webster, |
| Elliott, | King, | Mullins, | White, |
| Euler, | Lacasse, | Murdock, | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI, 28 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Peter Logush, de la cité de Montréal, province de Québec, barbier, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Pauline Pelletier Logush, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI, 28 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Goldie Wolfe Goldberg, de la cité de Montréal, province de Québec, teneur de livres, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Mendle Goldberg, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI, 28 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition d'Ethel Witkov Myers, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Saul Joseph Myers, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat

ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI, 28 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétitions de Tilly Fishman Constantine, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Benjamin Constantine, le comité a constaté que les prescription des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI, 28 juin 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Rachel Ruth Levenstein Schwartz, de la cité de Montréal, province de Québec, commis aux ventes, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Lorne Schwartz, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant la paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,

Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 2 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition d'Eleanor Mabel Campbell Townsend, de la cité de Montréal, province de Québec, garde-malade diplômée, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stuart Ross Townsend, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,

Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 2 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition d'Isabel Margaret Gill Bacon, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Raymond Bacon, de la ville de Saint-Lambert, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,

Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarantième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 2 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarantième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Michele Fiorilli, de la cité de Montréal, province de Québec, journalier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria Teresa Bordorina Fiorilli, autrement connue sous le nom de Maria Teresa Ferrara Fiorilli, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le quarante et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 2 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Gertie Schwartz Simak, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Louis William Simak, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le quarante-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI, 5 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Geneva Clementine Hurley Picard, de la cité de Montréal, province de Québec, garde-malade, demandant l'adoption d'une

loi qui dissout son mariage avec Herbert Eugène Picard, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le quarante-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le VENDREDI, 5 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de René Gaudry, de la cité de Montréal, province de Québec, comptable, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Laurette Casavant Gaudry, le comité constate que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le quarante-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le VENDREDI, 5 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Fanny Costom Copelovitch, de la cité de Montréal, province de Québec, commis aux ventes, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Hyman Copelovitch, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le quarante-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le VENDREDI, 5 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de William Gerald Dickie, de la cité de Montréal, province de Québec, mécanicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Nancy Lucerne Elford Dickie, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

A l'appel de l'Ordre du jour, pour l'étude du deuxième rapport du comité permanent des Débats et des Comptes rendus, il est

Ordonné: Que l'étude dudit Ordre du jour soit remise à demain..

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Réponse à un ordre du Sénat à la date du 20 juin 1940, montrant:—Copies des communications et des rapports adressés aux ministères du Gouvernement par les personnes qui, de la part du ministère des Transports et la division de l'Air du ministère de la Défense nationale, ont inspecté et arpenté des terrains en la ville de Pictou, Nouvelle-Ecosse, proposés par le Board of Trade de cette ville comme emplacement favorable pour l'entraînement aéronautique en vertu du plan d'entraînement aéronautique du Commonwealth.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 9 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 9 juillet 1940

No 1.

8 juillet—Prise en considération du trente-troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Peter Logush avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

8 juillet—Prise en considération du trente-quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Goldie Wolfe Goldberg avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

8 juillet—Prise en considération du trente-cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Ethel Wilkow Myers avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

8 juillet—Prise en considération du trente-sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Tilly Fishman Constantine avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

8 juillet—Prise en considération du trente-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Rachel Ruth Levenstein Schwartz avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

8 juillet—Prise en considération du trente-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Eleanor Mabel Campbell Townsend avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

8 juillet—Prise en considération du trente-neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Isabel Margaret Gill Bacon avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

8 juillet—Prise en considération du quarantième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Michele Fiorelli avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.

8 juillet—Prise en considération du quarante et unième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Gertie Schwartz Simak avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

8 juillet—Prise en considération du quarante-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Geneva Clementine Hurley Picard avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 11.

8 juillet—Prise en considération du quarante-troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de René Gaudry avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 12.

8 juillet—Prise en considération du quarante-quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Fanny Costom Copelovitch avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 13.

8 juillet—Prise en considération du quarante-cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de William Gerald Dickie avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 14.

8 juillet—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Débats et des Comptes rendus.—(L'honorable sénateur Chapais).



No 23

PROCÈS-VERBAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

Mardi 9 juillet 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|--------------|
| Aseltine, | Fallis, | L'Espérance, | Paquet, |
| Aylesworth | Farris, | Little, | Parent, |
| (sir Allen), | Fauteux, | Logan, | Paterson, |
| Beaubien | Gordon, | MacArthur, | Quinn, |
| (Montarville), | Graham, | Macdonald | Rainville, |
| Beaubien | Green, | (Richmond-Cap- | Raymond, |
| (Provencher), | Haig, | Breton-Ouest), | Riley, |
| Beauregard, | Hardy, | Macdonald | Robinson, |
| Black, | Harmer, | (Cardigan), | St-Père, |
| Blais, | Hayden, | MacLennan, | Sauvé, |
| Bourque, | Horne, | Marcotte, | Sharpe, |
| Buchanan, | Horsey, | Marshall, | Sinclair, |
| Calder, | Howard, | McGuire, | Smith |
| Chapais | Howards, | McMeans, | (Wentworth), |
| (sir Thomas), | Hugessen, | McRae, | Stevenson, |
| Copp, | Hughes, | Meighen, | Sutherland, |
| Coté, | Hushion, | Michener, | Tanner, |
| Dandurand, | Jones, | Molloy, | Taylor, |
| Duff, | King, | Morand, | Webster, |
| Euler, | Lacasse, | Mullins, | White, |
| Fafard, | Lambert, | Murdock, | Wilson. |
| | Léger, | | |

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trentetroisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Peter Logush, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-quatrième rapport du comité permanent des Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Goldie Wolfe Goldberg, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Ethel Witkov Myers, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trenteseptième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Tilly Fishman Constantine, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trenteseptième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Rachel Ruth Levenstein Schwartz, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Eleanor Mabel Campbell Townsend, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trenteneuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Isabel Margaret Gill Bacon, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarantième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Michele Fiorilli, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante et unième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Gertie Schwartz Simak, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-deuxième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Geneva Clementine Hurley Picard, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de René Gaudry, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Fanny Costom Copelovitch, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de William Gerald Dickie, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable sénateur Murdock, pour l'honorable président du comité permanent des Divorces, présente au Sénat les bills suivants, savoir:

Bill (N-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill (O-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill (P-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill (Q-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill (R-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill (S-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill (T-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill (U-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill (V-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill (W-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill (X-2), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill (Y-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill (Z-2), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Lesdits bills sont lus la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont alors lus la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Débats et des Comptes rendus.

Sur motion, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit renvoyé au comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 10 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 10 juillet 1940

No 1.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill N2), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill O2), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill P2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Q2), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill R2), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill S2), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill T2), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill U2), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill V2), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill W2), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 11.

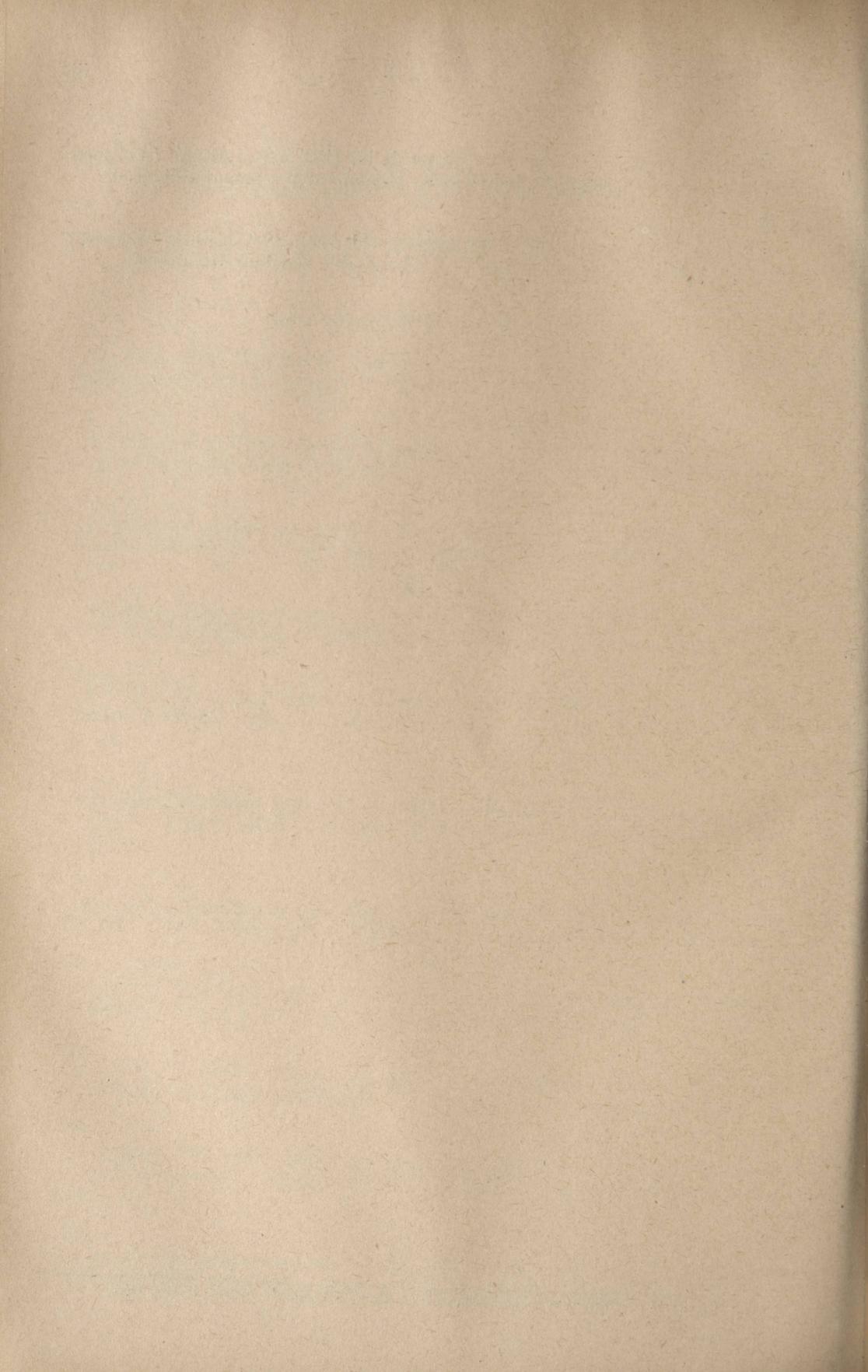
9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill X2), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 12.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Y2), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Capelovitch".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 13.

9 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Z2), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".—(L'honorable sénateur Robinson).



No 24

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 10 juillet 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|--------------------|
| Aseltine, | Duffus, | Léger, | Murdock, |
| Aylesworth | Euler, | L'Espérance, | Paquet, |
| (sir Allen), | Fafard, | Little, | Parent, |
| Ballantyne, | Fallis, | MacArthur, | Paterson, |
| Beaubien | Farris, | Macdonald | Prévost, |
| (Montarville), | Fauteux, | (Richmond-Cap- | Quinn, |
| Beaubien | Gordon, | Breton-Ouest), | Rainville, |
| (Provencher), | Graham, | Macdonald | Riley, |
| Black, | Green, | (Cardigan), | Robicheau, |
| Blais, | Haig, | MacLennan, | Robinson, |
| Blondin, | Hardy, | Marcotte, | St-Père, |
| Bourque, | Hayden, | Marshall, | Sauvé, |
| Buchanan, | Horner, | McDonald | Sharpe, |
| Calder, | Horsey, | (Shédiac),, | Sinclair, |
| Chapais | Howard, | McGuire, | Smith (Wentworth), |
| (sir Thomas), | Hugessen, | McMeans, | Sutherland, |
| Copp, | Hughes, | McRae, | Tanner, |
| Coté, | Hushion, | Meighen, | Taylor, |
| Dandurand, | Jones, | Michener, | Turgeon, |
| David, | King, | Molloy, | Webster, |
| Donnelly, | Lacasse, | Morand, | White, |
| Duff, | Lambert, | Mullins, | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec un amendement, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:

1. Page 1, lignes 6 à 30. Supprimer l'article trente-cinq proposé et y substituer le suivant:—

"35. (1) Les cours supérieures des provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile-du-Prince-Edouard auront et exerceront, dans toutes les parties des Territoires à l'est du quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest, et les cours supérieures des provinces de Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta et de la Colombie-Britannique auront et exerceront, dans toutes les parties des Territoires à l'ouest du quatre-vingt-neuvième méridien de longitude ouest, en matière civile, à l'égard des personnes et des biens, ainsi qu'à l'égard des actions, poursuites et procédures les touchant, la même juridiction et les mêmes pouvoirs qu'elles ont à l'égard des personnes et des biens qui sont dans les limites territoriales de leur ressort ordinaire, ainsi qu'à l'égard des actions, poursuites et procédures les touchant.

(2) Les cours de toutes les provinces, investies de pouvoirs de vérification, auront, par tous les Territoires, la même juridiction et la même autorité relativement à l'octroi ou à la révocation d'une homologation de testaments et de lettres d'administration des biens de personnes décédées, et relativement à toutes questions découlant ou relevant de l'octroi ou de la révocation d'un octroi d'homologation ou d'administration, que lesdites cours possèdent dans les limites territoriales de leur ressort ordinaire respectif".

Ledit amendement est agréé, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Aseltine propose:

Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié par l'adjonction de ce qui suit comme clause trois:

"3. Est modifiée ladite loi par l'adjonction de ce qui suit, comme article douze-A, à la suite de l'article douze de ladite loi:

'12-A (1) Pour les objets du présent article: "Cour d'appel" signifie le même tribunal que celui qui est mentionné au paragraphe quatre de l'article cent-cinquante-deux de la *Loi des faillites*.

(2) Le cultivateur ou tout créancier peut en appeler à la Cour d'appel d'une proposition qui a été confirmée par la commission, et la Cour d'appel peut rendre le jugement ou émettre l'ordonnance ou formuler la proposition que, à son avis, la commission aurait dû rendre, émettre ou formuler et la décision de la Cour d'appel sera finale et définitive.

(3) La commission devra certifier pour la Cour d'appel un dossier des pièces qui lui ont été produites, ainsi que des renseignements que la commission a obtenus et qui ont motivé sa décision.

(4) La commission peut soumettre les faits à l'opinion de la Cour d'appel dans toute question de droit surgissant d'une proposition.

(5) Un séquestre officiel peut agir de la part d'un cultivateur dans tout appel ou dans toute question de droit.

(6) Aucuns frais ne seront imposés au cultivateur ou mis à la charge du cultivateur dans un appel ou dans la présentation d'une question de droit.

(7) Le Gouverneur en conseil peut établir des règles et règlements pour déterminer de quelle manière la commission recueillera des témoignages et obtiendra des renseignements, et pour déterminer la procédure dans les cas d'appel ou de question de droit, et, subordonnément à ces règles et règlements, les appels seront régis par les Règles de la Cour d'appel à laquelle l'appel sera introduit.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, les bills qui suivent sont, sur division, lus séparément la troisième fois, savoir:

Bill (N-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill (O-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill (P-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill (Q-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill (R-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill (S-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill (T-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill (U-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill (V-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill (W-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill (X-2), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill (Y-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill (Z-2), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Etant posée la question de savoir si ces Bills doivent être adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 11 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour lundi 15 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand sera mis en opération le service de traversiers proposé entre Wood-Islands, Ile-du-Prince-Edouard, et Cariboo-Harbour, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse?

2. A-t-on l'intention de discontinuer le service de navires actuellement en opération entre Charlottetown et Pictou, lorsque sera mis en opération le service de traversiers?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 11 juillet 1940

No 1.

10 juillet—Reprise du débat sur l'amendement proposé par l'honorable sénateur Aseltine à la motion pour la troisième lecture d'un projet de loi (Bill 25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 25

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi 11 juillet 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|--------------|
| Aseltine, | Duffus, | L'Espérance, | Murdock, |
| Aylesworth | Euler, | Little, | Paquet, |
| (sir Allen), | Fafard, | Logan, | Parent, |
| Ballantyne, | Fallis, | MacArthur, | Paterson, |
| Beaubien | Farris, | Macdonald | Prévost, |
| (Montarville), | Fauteux, | (Richmond-Cap- | Quinn, |
| Beaubien | Gordon, | Breton-Ouest), | Rainville, |
| (Provencher), | Graham, | Macdonald | Riley, |
| Black, | Green, | (Cardigan), | Robicheau, |
| Blais, | Haig, | MacLennan, | Robinson, |
| Blondin, | Harmer, | Marcotte, | Sauvé, |
| Bourque, | Hayden, | Marshall, | Sharpe, |
| Buchanan, | Horner, | McDonald | Sinclair, |
| Calder, | Horsey, | (Shédiac), | Smith |
| Chapais | Hugessen, | McGuire, | (Wentworth), |
| (sir Thomas), | Hughes, | McMeans, | Stevenson, |
| Copp, | Hushion, | McRae, | Sutherland, |
| Coté, | Jones, | Meighen, | Tanner, |
| Dandurand, | King, | Michener, | Taylor, |
| David, | Lacasse, | Molloy, | Webster, |
| Donnelly, | Lambert, | Moraud, | White, |
| Duff, | Léger, | Mullins, | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 9 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Agnes Dorothy Smith Bruneau, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Pierre Arthur Bruneau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 9 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de John Eric Pitt, de la cité d'Outremont, province de Québec, courtier en immeubles, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Mary Elizabeth Florence Viens Pitt, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 9 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dennis Calvert Kerby, de la cité de Montréal, province de Québec, comptable, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent

son mariage avec Esther Helen Mitchell Kerby, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 9 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Camille Perks, de la cité de Montréal, province de Québec, opérateur télégraphique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec George Wilfrid Perks, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant la paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquantième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 9 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquantième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Maria Cecilia Patricia Gatién Rowell, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Hartland Page Rowell, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 9 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lemuel Athelton Lewis, de la cité de Valleyfield, district de Beauharnois, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alice Louise Lewis, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 9 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager, de la cité de Montréal, province de Québec, professeur de piano, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Sagermacher, autrement connu sous le nom de Edward Sager, de ladite cité, ouvrier en métaux, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que cette pétition ne soit pas agréée, puisque, de l'avis dudit comité, l'allégation y contenue dans la clause 5 n'a pas été établie à sa satisfaction.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 9 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Joseph Philius Hector Sauvageau, de la cité de Montréal, province de Québec, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Angelina Daigneault Sauvageau, le comité

a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant la paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:

LE JEUDI 11 juillet 1940.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, demande la permission de présenter son cinquième rapport, comme suit:

Votre comité a vérifié les comptes et les pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année financière 1938-39, et il les a trouvés exacts.

Votre comité a aussi examiné les comptes du Sénat pour la période du 1er avril au 31 décembre 1939, et il les a trouvés exacts.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:

LE JEUDI 11 juillet 1940.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, demande la permission de présenter son sixième rapport comme suit.

Votre comité recommande que la provision ordinaire de papeterie, etc., choisie par votre comité, du point de vue de l'utilité et de l'économie, pour l'usage des sénateurs dans leurs chambres et à leurs pupîtres dans la Chambre du Sénat, soit fournie suivant les listes approuvées par votre comité, et remise au commis de la papeterie pour être distribuée de la même manière qu'au cours de la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (74), intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat,

Ledit bill est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Dandurand pour la troisième lecture du bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", et la motion, en amendement, de l'honorable sénateur Aseltine:

Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié par l'adjonction de ce qui suit comme clause trois:

"3. Est modifiée ladite loi par l'adjonction de ce qui suit, comme article douze-A, à la suite de l'article douze de ladite loi:

'12-A (1) Pour les objets du présent article: "Cour d'appel" signifie le même tribunal que celui qui est mentionné au paragraphe quatre de l'article cent-cinquante-deux de la *Loi des faillites*.

(2) Le cultivateur ou tout créancier peut en appeler à la Cour d'appel d'une proposition qui a été confirmée par la commission, et la Cour d'appel peut rendre le jugement ou émettre l'ordonnance ou formuler la proposition que, à son avis, la commission aurait dû rendre, émettre ou formuler et la décision de la Cour d'appel sera finale et définitive.

(3) La commission devra certifier pour la Cour d'appel un dossier des pièces qui lui ont été produites, ainsi que des renseignements que la commission a obtenus et qui ont motivé sa décision.

(4) La commission peut soumettre les faits à l'opinion de la Cour d'appel dans toute question de droit surgissant d'une proposition.

(5) Un séquestre officiel peut agir de la part du cultivateur dans tout appel ou dans toute question de droit.

(6) Aucuns frais ne seront imposés au cultivateur ou mis à la charge du cultivateur dans un appel ou dans la présentation d'une question de droit.

(7) Le Gouverneur en conseil peut établir des règles et règlements pour déterminer de quelle manière la commission recueillera des témoignages et obtiendra des renseignements, et pour déterminer la procédure dans les cas d'appel ou de question de droit, et, subordonnément à ces règles et règlements, les appels seront régis par les Règles de la Cour d'appel à laquelle l'appel sera introduit.

Après plus ample débat, et

Etant posée la question d'agrément sur la motion en amendement.

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:

Pour, 39—Contre, 23.

Elle est conséquemment résolue par l'affirmative.

Etant de nouveau posée la question sur la motion principale pour troisième lecture de ce bill, tel qu'amendé,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:

Pour, 49—Contre, 12.

Elle est conséquemment résolue par l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que quand le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 12 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour lundi 15 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand sera mis en opération le service de traversiers proposé entre Wood-Islands, Ile-du-Prince-Edouard, et Cariboo-Harbour, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse?
2. A-t-on l'intention de discontinuer le service de navires actuellement en opération entre Charlottetown et Pictou, lorsque sera mis en opération le service de traversiers?

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi 12 juillet 1940

No 1.

11 juillet—Prise en considération du cinquième rapport du Comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 2.

11 juillet—Prise en considération du sixième rapport du Comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 3.

11 juillet—Prise en considération du quarante-sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Agnes Dorothy Smith Bruneau avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

11 juillet—Prise en considération du quarante-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de John Eric Pitt avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

11 juillet—Prise en considération du quarante-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Dennis Calvert Kerby, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

11 juillet—Prise en considération du quarante-neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Camille Perks avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

11 juillet—Prise en considération du cinquantième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Maria Cecilia Patricia Rowell avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

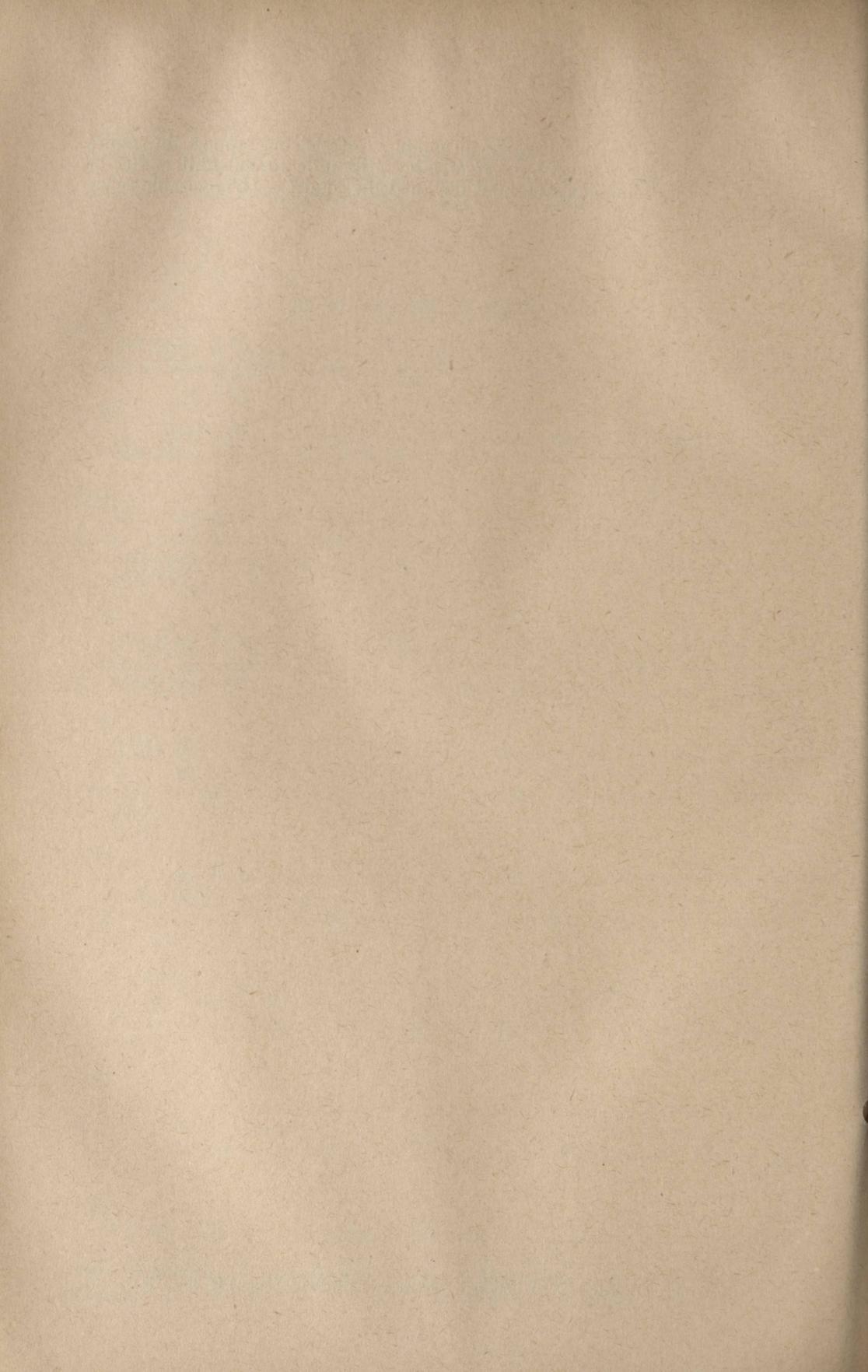
11 juillet—Prise en considération du cinquante et unième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Lemuel Athelton Lewis avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.

11 juillet—Prise en considération du cinquante-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Moora Lipsin Sagermacher aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

11 juillet—Prise en considération du cinquante-troisième rapport du comité permanent des divorces auquel a été référée la pétition de Joseph Philius Hector Sauvageau avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).



No 26

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Vendredi 12 juillet 1940

Onze heures de la matinée.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|--------------------|
| Aseltine, | Duffus, | Logan, | Parent, |
| Aylesworth | Fafard, | MacArthur, | Prévost, |
| (sir Allen), | Fallis, | Macdonald | Quinn, |
| Ballantyne, | Farris, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| Beaubien | Gordon, | Breton-Ouest), | Riley, |
| (Montarville), | Graham, | Macdonald | Robicheau, |
| Black, | Green, | (Cardigan), | Robinson, |
| Blais, | Haig, | MacLennan, | St-Père, |
| Blondin, | Harmer, | Marcotte, | Sauvé, |
| Bourque, | Hayden, | Marshall, | Sharpe, |
| Buchanan, | Horner, | McDonald | Sinclair, |
| Calder, | Horsey, | (Shédiac), | Smith (Victoria- |
| Chapais | Hughes, | McMeans, | Carleton), |
| (sir Thomas), | Jones, | McRae, | Smith (Wentworth), |
| Copp, | King, | Meighen, | Stevenson, |
| Coté, | Lacasse, | Michener, | Sutherland, |
| Dandurand, | Lambert, | Molloy, | Tanner, |
| David, | Léger, | Mullins, | Taylor, |
| Donnelly, | L'Espérance, | Murdock, | White, |
| Duff, | Little, | Paquet, | Wilson. |

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du sixième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-sixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Agnès Dorothy Smith Bruneau, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de John Eric Pitt, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Dennis Calvert Kerby, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Camille Perks, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du cinquantième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du cinquante et unième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Lemuel Athelton Lewis, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du cinquante-deuxième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du cinquante-troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Joseph-Philias-Hector Sauvageau, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat les bills suivants:

Bill (A-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill (B-3), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill (C-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Denis Calvert Kerby".

Bill (D-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill (E-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill (F-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill (G-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Lesdits bills sont alors lus la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont alors lus la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Comme il est une heure de l'après-midi, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à cinq heures.

5 heures du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

8 heures du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes, par son greffier, transmet un message avec un Bill (75), intitulé: "Loi concernant un ministère des Services nationaux de guerre", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit Bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que le Bill soit alors lu une deuxième fois.

Après débat, et

La question étant posée sur ladite motion, elle est

Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit Bill soit confié à l'instant à un Comité plénier.

Le Sénat, conséquemment, s'ajourne à loisir et se constitue en Comité plénier pour étudier ledit Bill.

(*En comité*)

Après quelque temps le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Sinclair, dudit comité, fait rapport que celui-ci a étudié ledit Bill et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

La Chambre des Communes, par son greffier, transmet un message avec un Bill (90), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements" auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit Bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est lu la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 12 juillet 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très Honorable Sir Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada, en sa qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, à onze heures trente du soir afin de donner la sanction royale à certains Bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Son Honneur

Le Président du Sénat,

Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada, Gouverneur général suppléant, étant venu et étant assis au pied du Trône,

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que

“C'est le désir du très honorable substitut du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.”

La Chambre des Communes étant venue,

Son Honneur le Président dit:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des Lettres Patentes, sous son seing manuel et sceau d'armes, constituant le très honorable Sir Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada, son Substitut, pour accomplir au nom de Sa Majesté tous les actes de sa part qu'il sera nécessaire d'accomplir durant le plaisir de Son Excellence.

Ladite commission est alors lue par le greffier comme suit:

CANADA

ATHLONE

(L.S.)

Par Son Excellence le Major-Général, le Très Honorable Comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Au très honorable Sir Lyman Poore Duff, C.P., G.C.M.G., membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, et juge en chef du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, étant assuré de votre loyauté, fidélité et habileté, Je, Major-Général, très honorable comte d'Athlone, Gouverneur général du Dominion du Canada, en vertu et en conformité des pouvoirs et autorité qui m'ont été conférés par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi, me constituant et me nommant Gouverneur général de Sa Majesté dans et sur le Dominion du Canada, et par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, vous nomme, constitue et désigne, ledit Lyman Poore Duff, pour être mon substitut dans le Dominion du Canada, et pour, en cette qualité, exercer, subordonnément à toute restriction ou direction exprimée ou donnée de temps à autre par Sa Majesté, tous les pouvoirs, autorité et attributions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

Vous, Lyman Poore Duff, aurez la possession, l'exercice et la jouissance de ladite charge de substitut de moi-même, Gouverneur général du Canada, comme susdit, ainsi que de tous les pouvoirs, autorité et attributions appartenant à ladite charge, et ce, durant mon bon plaisir.

Pourvu toutefois que la nomination de mondit substitut ne préjudicie pas à l'exercice de ces pouvoirs, autorité ou attributions par moi, dit Major-général très honorable comte d'Athlone, en personne.

Et pourvu toutefois que vous, ledit Lyman Poore Duff, obéissiez, pendant toute la durée de ladite charge, à tous les ordres et instructions que vous recevrez de temps en temps de moi.

Donné sous mon seing et sceau d'armes, ce neuvième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent quarante, et du règne de Sa Majesté la quatrième.

D'ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

Ordonné: Que lesdites lettres patentes soient inscrites au journal.

Le greffier lit alors les titres des Bills qui doivent être sanctionnés, savoir:

Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles.

Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.

Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole.

Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.

Loi concernant un ministère des Services nationaux de guerre.

A ces Bills, le greffier du Sénat accorde la Sanction royale dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable substitut du Gouverneur général sanctionne ces Bills."

Après quoi, il plaît au très honorable substitut du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajourne aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Samedi 13 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour lundi 15 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand sera mis en opération le service de traversiers proposé entre Wood-Islands, Ile-du-Prince-Edouard, et Cariboo-Harbour, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse?
2. A-t-on l'intention de discontinuer le service de navires actuellement en opération entre Charlottetown et Pictou, lorsque sera mis en opération le service de traversiers?

ORDRE DU JOUR

Pour samedi 13 juillet 1940

No 1.

12 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 90), intitulé: "Loi modifiant la Loi des salaires.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

12 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill A-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

12 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill B-3), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

12 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill C-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

12 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill (D-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

12 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill E-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

12 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill (F-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

12 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill G-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 27

PROCÈS-VERBAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

Samedi 13 juillet 1940

Onze heures de la matinée.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|---------------|------------|-------------|------------------|
| Aseltine, | Graham, | Macdonald | St-Père, |
| Beaubien | Green, | (Cardigan), | Sharpe, |
| (Provencher), | Haig, | MacLennan, | Sinclair, |
| Blais, | Harmer, | McMeans, | Smith (Victoria- |
| Blondin, | Horner, | McRae, | Carleton), |
| Bourque, | Hughes, | Michener, | Smith |
| Copp, | Jones, | Molloy, | (Wentworth), |
| Dandurand, | King, | Murdock, | Stevenson, |
| Duff, | Lacasse, | Parent, | Tanner, |
| Duffus, | Logan, | Quinn, | Taylor, |
| Fafard, | MacArthur, | Riley, | White, |
| Fallis, | | | Wilson. |

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (90), intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements", est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, les Bills suivants sont, sur division, lus séparément la troisième fois:

Bill (A-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnès Dorothy Smith Bruneau".

Bill (B-3), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill (C-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill (D-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill (E-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill (F-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill (G-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector- Sauvageau".

Etant posée la question de savoir si ces bills seront adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mercredi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 17 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mercredi 17 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand sera mis en opération le service de traversiers proposé entre Wood-Islands, Ile-du-Prince-Edouard, et Cariboo-Harbour, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse?

2. A-t-on l'intention de discontinuer le service de navires actuellement en opération entre Charlottetown et Pictou, lorsque sera mis en opération le service de traversiers?

MOTION

Pour mercredi 17 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 17 juillet 1940

No 28

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 17 juillet 1940

Huit heures du soir.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Fauteux, | MacArthur, | Prévost, |
| Aylesworth | Foster, | Macdonald | Quinn, |
| (sir Allen), | Gordon, | (Richmond-Cap- | Rainville, |
| Ballantyne, | Graham, | Breton-Ouest), | Raymond, |
| Beaubien | Green, | Macdonald | Rhodes, |
| (Montarville), | Haig, | (Cardigan), | Riley, |
| Beaubien | Harmer, | MacLennan, | Robicheau, |
| (Provencher), | Hayden, | Marcotte, | St-Père, |
| Beauregard, | Horner, | Marshall, | Sauvé, |
| Blondin, | Horsey, | McDonald | Sharpe, |
| Bourque, | Howard, | (Shédiac), | Sinclair, |
| Buchanan, | Hugessen, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| Calder, | Hughes, | McRae, | Carleton), |
| Chapais | Hushion, | Meighen, | Smith |
| (sir Thomas), | Jones, | Michener, | (Wentworth), |
| Copp, | King, | Molloy, | Stevenson, |
| Dandurand, | Lacasse, | Moraud, | Sutherland, |
| David, | Lambert, | Mullins, | Tanner, |
| Donnelly, | Léger, | Murdock, | Taylor, |
| Duff, | L'Espérance, | Paquet, | Webster, |
| Duffus, | Little, | Parent, | White. |
| Euler, | Logan, | Paterson, | |

PRIÈRES.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 12 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de John Bernard Hughes, de la cité de Montréal, province de Québec, facteur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Marie-Louise Barry Hughes, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 12 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Annie Block Smilovitch, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec David Smilovitch, autrement connu sous le nom de David Smiley, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 12 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré, de la cité de Montréal, province de Québec, agent d'immeubles, demandant

l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Laure Fabiola Angeline Lemieux Beaupré, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 12 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Albert Lennox Brown, de la cité de Montréal, province de Québec, électricien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emily Ackroyd Brown, autrement connue sous le nom de Evelyn Ackroyd Brown, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 16 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Talitha Emily Findlay, de la ville de Timmins, province d'Ontario, ménagère, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Verney Findlay, du village de Shawville, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 16 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Joseph Armand Odilon Boucher, de la cité de Montréal, province de Québec, commis de pharmacie, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Marie Esther Muriel David Boucher, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le soixantième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 16 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixantième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Doris Bertha Schwartz, de la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Mitchell Schwartz, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Copie des Règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales, 1940, et la Loi des mesures de guerre, etc., au sujet de l'enregistrement de toutes les personnes de seize ans et plus domiciliées au Canada.

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3076, adopté le 8 juillet, 1940: pour transférer au ministre des munitions et des approvisionnements, certains pouvoirs accordés au ministre des Transports touchant l'aviation civile, les services de radio et de météorologie, en vertu de la Loi canadienne de radiodiffusion, 1936, touchant la radiodiffusion, et en vertu de la Loi des lignes aériennes trans-canadiennes, 1937, touchant les lignes aériennes Trans-Canada.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie les bills suivants et informe le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills, sans amendement:

- Bill (G), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd".
 Bill (H), intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat".
 Bill (I), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew".
 Bill (J), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinton".
 Bill (K), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson".
 Bill (M), intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell".
 Bill (N), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Léanora Holland Bonet".
 Bill (O), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker".
 Bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugène Bélanger".
 Bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Cohen".
 Bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Cahan Naihouse".
 Bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à John Roy Fumerton".
 Bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Edouard Tardif".
 Bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Morris".
 Bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg".
 Bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Beech".
 Bill (Z), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller".
 Bill (A-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg".
 Bill (B-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andri-
 que".
 Bill (C-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Shepherd".
 Bill (D-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger".
 Bill (E-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau".
 Bill (F-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin".
 Bill (G-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott".
 Bill (H-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro".
 Bill (I-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens
 Morrissey".
 Bill (J-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothea Frances Poyser Mac-
 Dermid".
 Bill (K-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge".
 Bill (L-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Louise MacDonald
 Russell".
 Bill (M-2), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Holt".

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

Le LUNDI 15 juillet 1940.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre les témoignages rendus et les pièces justificatives déposées devant le comité permanent des Divorcés auxquels ont été référées les pétitions d'Elizabeth Pauline

Tingley Kidd, Nancy Patricia Lytle Rowat, Henry Carl Mayhew, Laura Lucrezia Green Stinson, Irene Nellie Kon Simpson, Elma Jane Harris Aspell, Edith Leanora Holland Bonet, Dorothy Lavinia Worsley Baker, Eugène Bélanger, Rebecca Cohen Ethel Cahan Naihouse, John Roy Fumerton, Paul Edouard Tardif, Pearl Aizanman Morris, Molly Goldfarb Goldberg, Muriel Agnes Martin Beech, Alfred Reinhold Roller, Sarah Kerzner Spilberg, Christina Smith Dunlop Andrique, Anna Shepherd, Margaret Somerville Sickinger, Romain Cléophas Moreau, Dorothy Florence Donn Martin, Phoebe Doris Edge Pott, Filomena Grego Sauro, Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey, Dorothea Frances Poyser MacDermid, Sheila Alice Dolly Young Dodge, Margaret Louise MacDonald Russell et Edward James Holt, respectivement, demandant l'adoption de bills de divorces, ainsi que les autres documents soumis en preuve.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D), intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (L), intitulé: "Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (11), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autres, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (12), intitulé: "Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (E), intitulé: "Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels elle sollicite son agrément.

Lesdits amendements sont aors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 17. Après le mot "social" insérer "sans valeur nominale ou au pair".

2. Page 2, ligne 12. Après le mot "peuvent" insérer "le ou avant le premier jour de février 1941".

3. Page 2, lignes 14 et 15. Remplacer "une de ces actions au pair ou toutes ces actions au pair, tel qu'il peut être requis" par "toutes ces actions au pair".

4. Page 2, ligne 16. Après le mot "cession" insérer le mot "volontaire".
5. Page 2, ligne 16. Remplacer "d'une des actions" par "de toutes les actions" et, à la ligne 18 de la même page, retrancher "ou de toutes ces actions".
6. Page 2, ligne 17. Après le mot "émises" retrancher "et alors en circulation".
7. Page 2, ligne 24. Après le mot "créanciers" insérer "et il est interdit aux administrateurs d'autrement traiter, attribuer ou émettre ces actions au pair".
8. Page 2, ligne 27. Retrancher "ou de l'une de".
9. Page 2, lignes 30, 31, 32 et 33. Après les mots "demeureront résiliés" retrancher "*pro tanto* ou *in toto*, selon que les circonstances l'exigeront, et après que toutes ces actions sans valeur nominale ou au pair auront été ainsi cédées" et y substituer "et dans la suite".
10. Page 2, ligne 34. Retrancher le mot "seulement".
11. Page 2, après la ligne 35. Ajouter ce qui suit, à titre d'article deux du Bill:

"2. Si la cession des actions autorisée par l'article premier de la présente loi n'est pas complètement terminée d'ici au premier jour de février 1941 en conformité des pouvoirs conférés par la présente loi, celle-ci deviendra dès lors nulle et sans effet, et l'article sept du chapitre quatre-vingt-trois du Statut de 1926-27 sera censé être demeuré et demeurera en vigueur dans la suite, à tous égards, comme si la présente loi n'avait pas été adoptée".

Lesdits amendements sont agréés, et

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat agréé, sans y apporter d'autres, les amendements de la Chambre des communes audit bill.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jéudi 18 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTIONS

Pour jeudi 18 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

No 2.

Par l'honorable sénateur Hughes:

17 juillet—1. Le Canada sera-t-il représenté à la conférence Pan-américaine qui s'ouvrira à la Havane samedi prochain?

2. Si non, le Canada deviendra-t-il membre de l'Union Pan-américaine dans un avenir rapproché?

No 3.

Par l'honorable sénateur Hayden:

17 juillet—Que les droits parlementaires payés relativement au Bill R, intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs servantes de Marie-Immaculée" soient remis à MM. Ewart, Scott, Kelley, Scott et Howard, avocats de la partie demanderesse, moins les frais d'impression et de traduction.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 18 juillet 1940

No 29

PROCÈS-VERBAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

 Jeudi 18 juillet 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Duffus, | Logan, | Paterson, |
| Aylesworth | Fafard, | MacArthur, | Prévost, |
| (sir Allen), | Fauteux, | Macdonald | Quinn, |
| Ballantyne, | Foster, | (Richmond-Cap- | Rainville, |
| Beaubien | Gordon, | Breton-Ouest), | Raymond, |
| (Montarville), | Graham, | Macdonald | Rhodes, |
| Beaubien | Green, | (Cardigan), | Riley, |
| (Provencher), | Haig, | MacLennan, | Robicheau, |
| Beauregard, | Harmer, | Marcotte, | St-Père, |
| Blais, | Hayden, | Marshall, | Sauvé, |
| Blondin, | Horner, | McDonald | Sharpe, |
| Bourque, | Horsey, | (Shédiac), | Sinclair, |
| Buchanan, | Hugessen, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| Calder, | Hughes, | McRae, | Carleton), |
| Chapais | Hushion, | Meighen, | Smith |
| (sir Thomas), | Jones, | Michener, | (Wentworth), |
| Copp, | King, | Molloy, | Stevenson, |
| Coté, | Lacasse, | Moraud, | Sutherland, |
| Dandurand, | Lambert, | Mullins, | Tanner, |
| David, | Léger, | Murdock, | Taylor, |
| Donnelly, | L'Espérance, | Paquet, | Webster, |
| Duff, | Little, | Parent, | White. |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur White, du Comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement, présente son premier rapport, savoir:

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le JEUDI, 18 juillet 1940.

Le Comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre Comité a étudié la liste ci-jointe de documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes, et recommande qu'aucun de ces documents ne soit imprimé.

GERALD V. WHITE,
Président.

3a. Rapport du directeur général des élections sur l'élection générale tenue en Canada le 26 mars, 1940, avec une liste des noms, etc., des candidats à cette élection.

20. Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 70, Loi des appropriations, 1939-1940, jusqu'au 30 avril, 1940.

23. Liste des soldes de comptes, etc., des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1939.

24. Liste des actionnaires des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1939.

25. Liste des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939.

26. Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1939.

28. (a) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(b) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(c) Etat montrant le montant de contributions et des paiements faits en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, S.R.C., chapitre 24, article 14.

30. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1939.

31a. Copie du rapport de l'Auditeur sur l'exposé financier de la commission du prêt agricole canadien pendant l'année terminée le 31 mars, 1939.

31b. 1. En 1939-40, combien de demandes de prêts ont-elles été faites en vertu de la Loi du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

2. Combien d'évaluateurs à service intermittent ont-ils été en 1939-40 à l'emploi du Bureau du prêt agricole canadien dans la province de Saskatchewan?

3. Quels sont les noms, les traitements et les comptes de dépenses des évaluateurs à service continu et des évaluateurs à service intermittent qui sont à l'emploi du Bureau du prêt agricole, dans la province de Saskatchewan?

31c. Etat montrant:

1. Les noms et adresse de toutes les personnes occupées par la Commission du prêt agricole canadien en Saskatchewan;

2. La somme qu'elles ont touchée à titre de commissions, de salaires et de frais durant chacune des trois dernières années;

3. (a) La somme d'argent prêtée par ladite Commission, et (b) la somme remboursée à la Commission durant chacune des trois dernières années;

4. La somme totale due à la Commission à la fin de la dernière année financière.

32. Rapport, procès-verbaux et appendices de la Commission du tarif, en vertu des dispositions de la Première Partie de la loi de la commission du tarif, 1931, sur quatre questions qui lui ont été référées par le ministre des Finances, à savoir:

Deuxième rapport sur l'industrie de la Radio: Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1042; droits de remise (drawback) sur les ingrédients et matériaux qui entre dans la production du cyanure de potasse et du cyanure de soude; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1044; briques réfractaires, lorsqu'elles servent aux manufacturiers de fer et d'acier pour la construction ou le réparation des hauts fourneaux, des fournaies ouvertes ou des fournaies à laminoir; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1063; droit de remise sur les matériaux qui entrent dans la fabrication des moteurs lorsque ces derniers sont destinés au montage des avions; Annexe "B" du tarif des douanes, item tarifaire 1064; droit de remise sur les matériaux qui entrent dans la construction des avions, les moteurs non compris.

34a. Arrêté en conseil, C.P. 2029, modifiant les règlements édictés le 9 décembre 1937, par l'arrêté en conseil C.P. 1/3050.

36. Rapport annuel du ministre des Finances et état de comptes de la banque centrale de crédit pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 1939.

37. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année terminée le 31 mars 1939.

40. Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés en vertu de l'article 4 de la Loi de l'Immigration pour l'année civile 1939.

42. Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1939.

44. Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

45. Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, au sujet de la construction de travaux de drainage au cours de la présente année.

46. Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, ministère des mines et des ressources, du 1er janvier 1939 au 31 décembre 1939.

47. Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, conformément aux dispositions du chapitre 98, article 113, des Statuts révisés, 1927.

48. Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année civile écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1939, en vertu des dispositions des Statuts révisés, 1927, chapitre 142, article 93.

48a. Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, Statuts révisés du Canada, 1927:—Vente de spiritueux dans les territoires du Nord-Ouest et une modification; salles de billard; ordonnance d'administration locale dans les districts; profession légale; affaires, métiers, commerce, occupations et permis en rapport avec ceux-ci, ainsi que des amendements; accidents de travail, et modifications; modification à l'ordonnance relative à l'administration locale des districts.

56. Copie du rapport des positions exclues en vertu des dispositions de l'article 59 de l'application de la loi du Service civil, chapitre 22, Statuts révisés du Canada, 1927, pendant l'année civile 1939.

60. Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1939.

60a. Réponse à un Ordre de la Chambre, en date du 27 mai, 1940; état montrant:—1. Durant l'année civile 1939, combien de personnes a-t-on embauchées pour l'exécution de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'état, le salaire et le compte de dépenses de chacun?

60b. Relevé indiquant:—Durant l'année 1939, quelle somme totale a-t-on dépensée dans la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les fins suivantes: (a) étangs; (b) communaux de pâturage; (c) digues de conservation des eaux; (d) entreprise hydraulique de Moose-Jaw; (e) digue de Saskatoon; (f) toutes autres entreprises?

62. Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1939.

65a. Arrêté en conseil C.P. 2346, daté le 3 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$935,000 consenti à la province de la Colombie britannique et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

65b. Arrêté en conseil C.P. 2681, approuvé le 20 juin, 1940: pour renouveler un prêt au montant de \$2,334,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

73. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3005, approuvé le 5 octobre, 1939, modification des règlements édictés par l'arrêté en conseil C.P. 91, approuvé le 16 janvier, 1936, pour le soin et le traitement des membres des forces militaires, navales et aériennes du Canada qui servent ou qui ont servi en service actif durant la guerre contre le Reich allemand.

74. Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927.

75. Etat des recettes et des dépenses pour les marins malades ou dans la misère durant les années financières terminées le 31 mars, 1939 et le 31 mars, 1940.

76. Etat relatif à la Loi de la santé sur les chantiers de construction, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927.

79a. Arrêté en conseil C.P. 2351, adopté le 26 août, 1939, confiant à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada l'administration des terrains et des terres immergées par l'eau qui recouvre la berge du fleuve St-Laurent entre le Pont Victoria et le goulot de la rivière St-Pierre, avec les plans et description.

84. Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre, 1939, indiquant aussi les noms des acheteurs.

87. Relevé des baux des quais, jetés et brise-lames pour l'année 1939.

88c. Budget des dépenses des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne pour l'année civile 1940.

88d. Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1939, en même temps que les dépenses prévues pour 1940, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivées, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

88f. Etat montrant:

1. Au 31 mars 1940, quel était le total des dépenses que le National-Canadien avait faites pour l'entreprise du terminus de Montréal sous l'empire de la résolution de la dernière session qui avait autorisé la dépense de \$4,200,000?

2. Quels contrats le National-Canadien a-t-il passés, ou quels autres engagements a-t-il pris, dans cette affaire, engagements et contrats qui couvrent des sommes non encore dues, ni versées, ni incluses dans la réponse à la question précédente?

3. Etant donné la crise actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à continuer l'exécution de ce programme qui, d'après les déclarations faites durant la première session de 1939, doit entraîner des dépenses de \$12,600,000 durant les années financières qui se termineront le 31 mars des années 1940, 1941 et 1942?

4. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de la gare que l'on se propose de construire en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

5. Le gouvernement obtiendra-t-il du Bureau d'administration du National-Canadien, et publiera-t-il des plans et des descriptions de tous les autres ouvrages qui doivent être exécutés par le National-Canadien en vertu de cette entreprise de \$12,600,000?

6. Ce projet de dépense de \$12,600,000, couvre-t-il (a) l'aménagement de la zone de la gare Bonaventure en terminus local pour la livraison des marchandises, (b) l'aménagement des cours à marchandises du National-Canadien, à Turcotte?

7. Cette entreprise de \$12,600,000 remédiera-t-elle au manque de liaison entre les cours de marchandises du National-Canadien situées à l'extrémité est et à l'extrémité ouest de la ville, manque de liaison, qui, d'après les administrateurs du chemin de fer, constituerait l'une des plus grandes difficultés d'opération?

8. Cette dépense de \$12,600,000 couvre-t-elle les besoins prévisibles du terminus du National-Canadien à Montréal?

9. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser le National-Canadien à considérer cette entreprise comme la première tranche du plan Palmer dont l'exécution, d'après les estimés, doit coûter plus de \$50,000,000?

10. Quand le National-Canadien suspendra-t-il le service de tramways électriques, pour passagers, sur le pont Victoria, et quand lui substituera-t-il la translation des passagers, des tramways électriques aux trains, à l'extrémité sud du pont, comme la chose est indiquée dans les descriptions publiées de l'entreprise de \$12,600,000?

11. En prenant la décision d'exécuter des améliorations à leur terminus de Montréal, les administrateurs du National-Canadien ont-ils consulté les administrateurs du Pacifique-Canadien pour savoir si l'on ne pourrait donner à l'île de Montréal des outillages de terminus aussi bons ou meilleurs, mais à un coût

moindre pour le public, par la collaboration entre les deux compagnies, comme on en avait l'intention en adoptant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933?

89. Rapport sur l'évaluation quinaire du fonds de pension aux familles des membres de la gendarmerie royale à cheval du Canada, jusqu'au 31 mars 1939.

91. Copie du décret du conseil, C.P. 2748, daté le 20 septembre, 1939, pour émettre des permis aux navires de pêche des États-Unis sur la côte de l'Atlantique afin qu'ils puissent acheter, appâts, glace, lignes et toutes autres provisions ou agrès.

92. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 606, daté le 15 février 1940, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1938-39, en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74, intitulé: "Loi des pêches maritimes".

93. Rapport financier de la Société royale du Canada jusqu'au 30 avril, 1940.

96a. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre, du 8 décembre, 1939 au 11 mai, 1940, sur les hostilités qui sévissent en Europe, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 4074, approuvé le 8 décembre 1939, liste d'objets de contrebande—publication.

Arrêté en conseil, C.P. 166, approuvé le 13 janvier 1940, laine—en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 219, approuvé le 18 janvier 1940, nomination des attachés au personnel à Washington et à Paris.

Arrêté en conseil, C.P. 219, approuvé le 18 janvier 1940, nomination des des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 239, approuvé le 24 janvier 1940, constitution de la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 243, approuvé le 22 janvier 1940, L. C. Moyer abandonnant les fonctions de censeur de la presse; nomination de C. J. Hanratty.

Arrêté en conseil, C.P. 253, approuvé le 22 janvier 1940, certificat d'exemption relativement à la possession d'armes à feu.

Arrêté en conseil, C.P. 254, approuvé le 22 janvier 1940, abrogation de divers arrêtés en conseil concernant la censure; modification de l'article 15 des Règlements concernant la défense du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 255, approuvé le 22 janvier 1940, modifiant C.P. 2524—délivrance des permis aux navires, transférée du ministère des Transports au ministère du Commerce.

Arrêté en conseil, C.P. 279, approuvé le 23 janvier 1940, contrôle du change étranger—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 281, approuvé le 23 janvier 1940, démission de R. C. Vaughan; nomination de W. A. Harrison à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 286, approuvé le 23 janvier 1940, commerce avec l'ennemi—permis concernant l'exportation vers les pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 287, approuvé le 23 janvier 1940, exportation interdite quant à certains articles.

Arrêté en conseil, C.P. 1542, approuvé le 17 avril 1940, application de la Loi des pensions aux membres des forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre—Nomination du Comité.

Arrêté en conseil, C.P. 1550, approuvé le 19 avril 1940, restrictions visant la vente de codéine—Sanctions pénales en cas d'infraction aux dispositions de la Loi.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1569, approuvé le 19 avril 1940, employés temporaires en vertu de la Loi des mesures de guerre—Mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1586, approuvé le 26 avril 1940, aide à la production et à l'écoulement de la récolte de pommes de 1940 en Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil, C.P. 1594, approuvé le 22 avril 1940, mode de procédure de la Cour des prises quant au navire danois *Europa*.

Arrêté en conseil, C.P. 1681, approuvé le 25 avril 1940, le colonel R. J. Orde, juge-avocat général remplaçant le colonel Maurice-A. Pope au Comité chargé d'étudier l'application de la Loi des pensions aux forces navales, militaires et aériennes en activité de service dans la présente guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1734, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur le fonds du change, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1735, approuvé le 30 avril 1940, ordonnance sur l'acquisition de la devise étrangère, 1940.

Arrêté en conseil, C.P. 1702, approuvé le 1er mai 1940, nomination du contrôleur de la vente du homard en conserve et aide aux pêcheurs de homard.

Arrêté en conseil, C.P. 1728, approuvé le 1er mai 1940, punitions infligées au personnel du Corps d'aviation royale australien pour infractions à la discipline durant son attachement au C.A.R.C. en vertu du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 5/1800, approuvé le 3 mai 1940, cessation de diverses pensions et rentes annuelles durant le service actif du pensionnaire ou du rentier.

Arrêté en conseil, C.P. 1890, approuvé le 9 mai 1940, modifiant les "Règlements aériens de la Défense, 1939" (C.P. 3987 du 5 décembre 1939). Relatif au contrôle du vol des avions civils au Canada en temps de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1935, approuvé le 11 mai 1940, modifiant les "Règlements sur le commerce avec l'ennemi, 1939" (C.P. 2512 du 5 septembre 1939).

Arrêté en conseil, C.P. 1936, approuvé le 11 mai 1940, richesses possédées au Canada par les habitants des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg—placées sous réserve.

Arrêté en conseil, C.P. 300, approuvé le 25 janvier 1940, publicité concernant les semences enregistrées.

Arrêté en conseil, C.P. 31/301, approuvé le 25 janvier 1940, avances aux provinces, relativement aux précautions contre les raids aériens.

Arrêté en conseil, C.P. 45/301, approuvé le 25 janvier 1940, personnel de la Commission canadienne de la marine marchande.

Arrêté en conseil, C.P. 302, approuvé le 24 janvier 1940, plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique—paiements autorisés.

Arrêté en conseil, C.P. 340, approuvé le 26 janvier 1940, exportation de poisson vers le Royaume-Uni.

Arrêté en conseil, C.P. 23/420, approuvé le 31 janvier 1940, H. Brockington nommé ingénieur surveillant, Défense nationale, Esquimalt.

Arrêté en conseil, C.P. 25/420, approuvé le 31 janvier 1940, Robert Cascoigne nommé à la Commission des approvisionnements de guerre, relativement aux filets antisubmersibles.

Arrêté en conseil, C.P. 60/420, approuvé le 31 janvier 1940, hospitalisation relativement aux équipages des vaisseaux ancrés dans le port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 76/420, approuvé le 31 janvier 1940, Lew Gordon nommé censeur adjoint, à Vancouver.

Arrêté en conseil, C.P. 438, approuvé le 7 février 1940, construction de navires anti-sous-marins et releveurs de mines.

Arrêté en conseil, C.P. 518, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation au Canada de pelleteries ou de peaux de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 519, approuvé le 7 février 1940, liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 520, approuvé le 7 février 1940, prohibant l'importation des pays neutres mentionnés dans la liste.

Arrêté en conseil, C.P. 521, approuvé le 7 février 1940, sous-ministre suppléant du ministère de la Défense nationale (Milice), nommé à la Commission des inventions.

Arrêté en conseil, C.P. 522, approuvé le 8 février 1940, employés civils prêtés aux divers organismes de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 4/537, approuvé le 8 février 1940, allocation de subsistance aux membres de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 18/537, approuvé le 8 février 1940, système de comptabilité du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 68/537, approuvé le 8 février 1940, remise des droits de douanes sur les articles, etc., relatifs aux contrats de guerre du Royaume-Uni et des pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1/565, approuvé le 9 février 1940, remises des droits de douane, à la discrétion du ministre du Revenu national.

Arrêté en conseil, C.P. 578, approuvé le 12 février 1940, divers corps d'aviation attachés temporairement au C.A.R.C., relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 617, approuvé le 12 février 1940, commission des approvisionnements de guerre—modifications.

Arrêté en conseil, C.P. 38/624, approuvé le 15 février 1940, nominations à la Division de la censure de presse.

Arrêté en conseil, C.P. 41/624, approuvé le 15 février 1940, G. K. Sheils nommé secrétaire et directeur de l'administration à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 42/624, approuvé le 15 février 1940, Leslie R. Thomson nommé coadjoint de haut fonctionnaire à la Commission des approvisionnements de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 678, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant la vente ou la possession d'explosifs.

Arrêté en conseil, C. P. 683, approuvé le 20 février 1940, règlements concernant le tirage annuel des obligations de l'emprunt de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 709, approuvé le 23 février 1940, Commission des approvisionnements de guerre, agent pour le gouvernement de la République française.

Arrêté en conseil, C.P. 711, approuvé le 20 février 1940, L. W. Pearsall et P. E. Light autorisés à approuver les déboursés de la Commission du bacon.

Arrêté en conseil, C.P. 719, approuvé le 23 février 1940, corps d'aviation royal canadien — augmentation de l'effectif de guerre autorisé.

Arrêté en conseil, C.P. 722, approuvé le 20 février 1940, laine, règlements concernant l'entrée en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 753, approuvé le 23 février 1940, loi sur les secrets officiels applicable au personnel de la Commission d'approvisionnement britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 764, approuvé le 23 février 1940, droits de pilotage relativement aux navires convoyés — port d'Halifax.

Arrêté en conseil, C.P. 767, approuvé le 23 février 1940, W. M. Dickson nommé membre du Comité économique consultatif.

Arrêté en conseil, C.P. 768, approuvé le 23 février 1940, importation prohibée quant au pore frais ou congelé.

Arrêté en conseil, C.P. 772, approuvé le 23 février 1940, G. H. Lash nommé directeur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 773, approuvé le 23 février 1940, C. Melançon nommé codirecteur au Comité de l'information publique.

Arrêté en conseil, C.P. 849, approuvé le 28 février 1940, règlements concernant l'importation de pelleteries de renard argenté ou noir.

Arrêté en conseil, C.P. 885, approuvé le 29 février 1940, permis requis quant à l'exportation de certains articles vers des pays neutres.

Arrêté en conseil, C.P. 948, approuvé le 6 mars 1940, constitution de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 949, approuvé le 6 mars 1940, nomination des membres de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 952, approuvé le 7 mars 1940, modifiant C.P. 519 du 7 février 1940 — Liste des personnes résidant dans des pays neutres, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 965, approuvé le 14 mars 1940, démission du commissaire en chef de 1ère classe M. J. O. R. Cossette, M.R.C.—Commissaire principal A. E. Fortington, R.V.M.R.C., nommé membre de la Commission des allocations familiales.

Arrêté en conseil, C.P. 1022, approuvé le 29 mars 1940, autorisant Insignes du service de guerre.

Arrêté en conseil, C.P. 1036, approuvé le 19 mars 1940, autorisant l'occupation du parc national de Buffalo, pour fins militaires.

Arrêté en conseil, C.P. 1/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant une dépense de \$2,000 pour la distribution gratuite de semences souches par des sous-comités de l'Office du ravitaillement en produits agricoles.

Arrêté en conseil, C.P. 22/1045, approuvé le 19 mars 1940, H. A. Scott nommé secrétaire au Conseil de surveillance, Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 26/1045, approuvé le 19 mars 1940, autorisant la restitution de la taxe de vente sur certains articles, relativement au Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique.

Arrêté en conseil, C.P. 1052, approuvé le 19 mars 1940, approvisionnements de graine de lin à filasse certifiée pour fins d'expérimentation.

Arrêté en conseil, C.P. 1057, approuvé le 19 mars 1940, installation de machines pour la production de fibre de lin et de filasse.

Arrêté en conseil, C.P. 1065, approuvé le 19 mars 1940, règlements de 1940 pour l'administration et la distribution des successions des armées de terre, de mer et de l'air.

Arrêté en conseil, C.P. 1188, approuvé le 25 mars 1940, J. B. Carswell nommé agent de liaison entre la Commission des approvisionnements de guerre et la Commission d'achats britannique, à New-York.

Arrêté en conseil, C.P. 1066, approuvé le 3 avril 1940, affectation des membres des forces militaires et aériennes de toute autre partie du Commonwealth aux forces canadiennes, et vice versa.

Arrêté en conseil, C.P. 1275, approuvé le 3 avril 1940, proclamation modifiant la liste des personnes signalées, réputées ennemies.

Arrêté en conseil, C.P. 1341, approuvé le 5 avril 1940, acquisition de navires pour protéger la navigation canadienne.

Arrêté en conseil, C.P. 1358, approuvé le 5 avril 1940, navires marchands immatriculés au Canada, munis d'engins protecteurs à l'abri du tir des mitrailleuses des aéronefs ennemis.

Arrêté en conseil, C.P. 1384, approuvé le 9 avril 1940, accord relatif à l'obtention des approvisionnements de laine avec l'*United Kingdom Wool Control*.

Arrêté en conseil, C.P. 16/1391, approuvé le 10 avril 1940, inclusion de la *Canadian Legion War Services, Inc.*, de la *Young Men's Christian Association*, de l'Armée du Salut et des Chevaliers de Colomb dans la direction des services auxiliaires—Allocation autorisée.

Arrêté en conseil, C.P. 31/1391, approuvé le 10 avril 1940, règlements s'appliquant aux membres de la R.G.C.C. en congé aux fins de service dans les forces navales, militaires ou aériennes.

Arrêté en conseil, C.P. 32/1391, approuvé le 10 avril 1940, pensions aux gendarmes spéciaux de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1405, approuvé le 9 avril 1940, Laine—Peignés et blouses—admis en franchise.

Arrêté en conseil, C.P. 1421, approuvé le 9 avril 1940, proclamation modifiant la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C.P. 1430, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant les attributions de décorations et médailles décernées aux membres des forces armées du Canada.

Arrêté en conseil, C.P. 1434, approuvé le 9 avril 1940, règlements concernant la protection et le contrôle des navires et aéronefs dans les eaux et les ports canadiens.

Arrêté en conseil, C.P. 1435, approuvé le 9 avril 1940, proclamation concernant la Loi du ministère des Munitions et des Approvisionnementnements.

Arrêté en conseil, C.P. 1437, approuvé le 9 avril 1940, ministère des Munitions et des Approvisionnementnements—Incorporation d'attributions, autorisations et du mode de procédure.

Arrêté en conseil, C.P. 1438, approuvé le 9 avril 1940, fonctions du ministre des Munitions et des Approvisionnementnements—Définition.

Arrêté en conseil, C.P. 49/1472, approuvé le 11 avril 1940, entrée en franchise des munitions de guerre ou du matériel en provenance de pays alliés.

Arrêté en conseil, C.P. 1473, approuvé le 11 avril 1940, restriction visant l'exportation de foies et d'huile de foie de morue.

Arrêté en conseil, C.P. 1541, approuvé le 17 avril 1940, réduction tarifaire quant au fil de lin.

96c. Arrêté en conseil C.P. 2195, daté le 27 mai, 1940: Aide aux familles nécessiteuses des aubains ennemis internés au Canada.—Loi des mesures de guerre.

96d. Arrêté en conseil C.P. 2363, daté le 4 juin, 1940: modifiant les règlements de la Défense du Canada établis par l'arrêté en conseil C.P. 2483, le 3 septembre, 1939, prohibant plusieurs associations d'un caractère subversif au Canada, etc.

96e. Arrêté en conseil C.P. 2505, daté le 10 juin, 1940, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 2483, daté le 3 septembre, 1939, au sujet de l'enregistrement de tous les étrangers d'origine allemande ou italienne.

96f. Arrêté en conseil C.P. 2527, daté le 12 juin, 1940: pour déclarer illégales certaines organisations italiennes au Canada.

96h. Arrêté en conseil C.P. 2682, approuvé le 20 juin, 1940: qui met au rang des associations illégales "*Technocracy Inc.*"

96i. Arrêté en conseil C.P. 2667, approuvé le 20 juin, 1940: qui modifie l'arrêté en conseil C.P. 2493, du 3 septembre 1939: les propriétés, droits et intérêts au Canada qui appartiennent à des associations illégales seront appropriés par et sujets au contrôle et à l'administration du Séquestre, tel que déterminé par les Règlements qui s'appliquent au commerce avec l'ennemi, 1939, etc.

96j. Arrêté en conseil, C.P. 2943, approuvé le 4 juillet, 1940: déclarant illégale l'association des "Témoins de Jéhovah".

97. Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentées en vertu des dispositions de la classe 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1939-1940.

98. Quatrième rapport de l'administration de la loi du concordat agricole, 1934, de son application et de son fonctionnement, du 1er avril 1938 au 31 mars 1939.

100. Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1939, à même le fonds du Revenu consolidé du Canada, tel que défini par la clause 1 de l'article 94 (b) de la Loi des Indiens, chapitre 31, Statuts du Canada, 1938.

101. Arrêté en conseil C.P. 315, approuvé le 10 février, 1939,—modification de l'institution d'une commission consultative sur la destruction des insectes nuisibles.

102. Arrêté en conseil C.P. 589, en date du 18 mars, 1939,—modifiant les règlements édictés en vertu des dispositions de la 1ère Partie de la loi sur les entrepôts frigorifiques, Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 25.

104. Arrêté en conseil C.P. ????, adopté le 23 avril, 1940: tarif des honoraires des officiers électoraux, tel que prescrit par l'article 60 du Chapitre 46, S.R.C., 1938.

106. Arrêté en conseil C.P. 1285, approuvé le 3 avril, 1940, au sujet des règlements qui gouvernent l'exportation de l'électricité et autres fluides.

107. Etat relatif aux règlements de l'exportation de l'huile lourde et du bois de pulpe.

110. 1. Durant chacune des années 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, le département des Affaires indiennes a-t-il vendu des terres qui faisaient partie des réserves des Indiens?

2. Si oui, de quelles réserves indiennes ces terres faisaient-elles partie et quel a été le nombre d'acres de terre que l'on a vendus dans chaque réserve?

3. Quel a été le montant de chaque vente?

111. Rapport montrant:

1. Parmi les recrues et les officiers qui ont traversé outre-mer, soit avec la première division, soit subséquemment, combien sont revenus au Canada?

2. Pourquoi les a-t-on renvoyés?

3. Ont-ils été congédiés de l'armée depuis?

4. Auront-ils droit à une pension?

5. Si oui, de quel montant sera cette pension?

112. Rapport montrant:

1. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain du Canada, disponible et volontaire, quant aux hommes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

2. Le gouvernement utilise-t-il tout le capital humain, disponible et volontaire, quant aux femmes, dans sa participation à la guerre actuelle? Si oui, comment?

3. Combien d'hommes de plus de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

4. Combien de femmes de plus de 21 ans sont-elles enregistrées à l'Office des services volontaires?

5. Combien de Canadiens de moins de 21 ans sont-ils enregistrés à l'Office des services volontaires?

6. Sous quelles catégories a-t-on indexé les ilstes du service volontaire?

113. Etat montrant:

1. En 1939-40, combien de personnes a-t-on examinées dans la province de Saskatchewan au sujet des pensions pour les aveugles?

2. En 1939-40, à combien de personnes a-t-on accordé la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

3. Qui examine les personnes pour la pension des aveugles dans la province de Saskatchewan?

4. Quel traitement chacun reçoit-il?

5. De 1939-40, quelle rémunération chacun de ces examinateurs de la Saskatchewan a-t-il reçue?

6. Durant l'année 1939-40, quelle a été la contribution de l'Etat fédéral à la province de Saskatchewan pour la pension des aveugles?

114. Rapport montrant:

1. Abandonne-t-on l'aéroport de l'Armée royale canadienne de l'air, à Rockliffe, Ottawa, afin de l'utiliser pour l'entraînement des aviateurs?

2. Sinon, de quelle façon précise utilisera-t-on cet aéroport?

3. Quant à l'achat de terrains, à la construction d'édifices et à l'entraînement, quels sont les plans de l'agrandissement et de l'amélioration de l'aéroport d'Uplands, près d'Ottawa?

4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le coût des ouvrages que les Lignes aériennes Trans-Canada et ensuite l'Etat ont entrepris à l'aéroport d'Uplands et quelle somme additionnelle d'argent l'Etat se propose-t-il de dépenser à cet endroit et pour quelles fins précises?

115. Etat montrant:

1. Qui sont les membres de la Commission canadienne du bacon et quel est l'état de chacun?

2. La Commission du bacon détient-elle et déduit-elle une partie du prix que l'Angleterre verse pour les produits des pores canadiens exportés à ce pays?

3. Si oui, combien par cent livres?

4. Quand a-t-on fait ces déductions pour la première fois?

5. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces déductions?

6. Le cas échéant, quelles quantités de flèches Wiltshire et d'autres produits du porc destinés à être expédiés à la Grande-Bretagne détient-on maintenant dans les entrepôts frigorifiques du Canada?

7. Qui verse les frais d'entreposage sur les produits précédents?

8. Jusqu'aujourd'hui, quel est le total de ces frais?

9. Durant chacun des seize mois précédents, combien de livres de porc frais a-t-on importées au Canada des Etats-Unis?

10. Quel est le tarif des droits imposés sur ces importations?

11. Accorde-t-on une remise de droits sur l'un quelconque de ces produits?

12. Si oui, quel montant?

13. Jusqu'aujourd'hui, quel est le montant de ces remises?

115a. Copie de l'arrêté du conseil instituant une Commission canadienne du bacon de même qu'un état des pouvoirs accordés à cette Commission.

115b. Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture, la Commission canadienne du bacon ou tout autre organisme institué par le gouvernement canadien et le Conseil canadien des compagnies de salaison, ou chacune ou toutes les compagnies canadiennes de salaison, au sujet du prix à être versé au cultivateur canadien pour pores vivants ou préparés. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, arrêtés du conseil et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de cette affaire.

115c. Copie de tous contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada, la Commission canadienne du bacon ou tout autre bureau de l'Etat, et le Gouvernement britannique, la Commission anglaise des approvisionnements, ou tout autre organisme en Grande-Bretagne, au sujet du prix à être versé pour les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne de produits du porc et au sujet des quantités de ces produits qui doivent être expédiés à la Grande-Bretagne. Copie aussi de tous télégrammes, lettres, correspondance, arrêtés du conseil et autres documents échangés sur ce sujet entre les gouvernements mentionnés plus haut ou les commissions qui les représentaient.

116. Rapport sur l'application faite par la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, en vertu des dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables, pour qu'on approuve un projet de détourner 40,000 pieds cubes d'eau à la seconde du Lac St-François au Lac St-Louis sur le fleuve St-Laurent par la rive sud. Daté le 30 janvier, 1929.

116a. Plan daté le 8 mai 1935 illustrant le progrès du travail d'excavation du canal et des digues de la *Beauharnois Power Company*.

116b. Plan daté le 8 janvier 1940, illustrant l'aspect navigable du canal avec les écluses futures qui seront construites quand la navigation l'exigera ainsi que le développement nécessaire pour divertir les 83,000 pieds cubes à la seconde projeté par la *Beauharnois Power Company*.

117. Etat montrant:

1. Quel est le tarif des allocations aux personnes à la charge des soldats: (a) à la charge des soldats mariés, (b) des soldats non mariés?

2. Ce tarif donne-t-il jamais lieu à des exceptions?

3. Règle-t-on séparément chaque demande d'allocation pour personnes à la charge de soldat? Si oui, qui s'en occupe et quelle est la procédure?

117a. Etat montrant:—

1. Quelle allocation mensuelle de séparation verse-t-on à la femme d'un membre de la C.A.S.F.?

2. Le cas échéant, quelle allocation verse-t-on à la femme d'un aubain des pays ennemis interné?

118. Etat montrant:—

1. Chaque année, depuis 1914, quel a été le montant des polices d'assurance détenues par les Canadiens et qui sont devenues périmées?

2. Et quel était le montant des polices mentionnées plus haut que des compagnies canadiennes, britanniques et américaines avaient émises, respectivement?

119. 1. A-t-on donné des commandes de fourquines pour les mitrailleuses Bren?

2. Si oui, a-t-on fait un appel de soumissions?

3. Qui a été le soumissionnaire heureux?

4. A-t-on livré des fourquines avant et y compris le 23 mai?

5. Sinon, à quelle date la livraison aura-t-elle probablement lieu?

119a. Etat montrant:—

1. Combien de mitrailleuses Bren la *John Inglis Company Limited* a-t-elle livrées?

2. Combien de mitrailleuses Bren l'Etat a-t-il achetées en Angleterre, et/ou en tout autre pays, et combien de ces mitrailleuses l'Angleterre et/ou tout autre pays ont-ils livrées?

3. Depuis l'adjudication de l'entreprise de la mitrailleuse Bren, quelles sommes d'argent l'Etat a-t-il versées à la *John Inglis Company Limited*?

4. Etant posé le fait que le contrat de la mitrailleuse Bren était divisé en trois parties, savoir:—(1) la période préparatoire de deux années; (2) la période de production de quatre années; (3) la série des dispositions particulières; (a) Jusqu'à ce jour, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versées et/ou chargées pour chacune de ces périodes? (b) Des sommes additionnelles seront-elles affectées aux périodes (1) et (2)?

5. Quelle somme d'argent l'Etat s'est-il engagé à verser ou a-t-il versée pour un outillage destiné à la *John Inglis Company Limited*?

6. Relativement à la fabrication de la mitrailleuse Bren, quelle somme d'argent l'Etat a-t-il versée pour des outils ou des filières, (a) à la *John Inglis Company Limited*, (b) à d'autres fournisseurs de ce matériel?

7. Combien de fonctionnaires des services administratifs ou de la Milice du Canada, travaillant à la *John Inglis Company Limited*, pour l'entreprise des mitrailleuses Bren, quel est le traitement de chacun et ces traitements sont-ils versés par le Trésor fédéral?

120. Etat montrant:—

1. Quelle quantité d'huile végétale a-t-on importée au Canada durant chacun des derniers seize mois, et de quels pays venait cette huile?

2. A quels usages a-t-on employé au Canada cette huile végétale?

3. Quelle quantité approximative de beurre, de saindoux, et d'autres produits laitiers ces importations d'huile végétale ont-elles remplacées au Canada?

120a. Etat montrant:—

1. Fournit-on à l'Armée canadienne du saindoux d'huile végétale au lieu du saindoux et d'autres matières grasses animales?

2. Si oui, quelle en est la quantité totale?

3. Dans quelle proportion quant à la quantité de saindoux et d'autres matières grasses animales?

4. En vertu de quelle autorité ces réquisitions sont-elles faites?

121. Etat montrant:

1. Depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, quelle a été la superficie additionnelle des bureaux que le gouvernement a obtenu à Ottawa, indiquant les noms des bailleurs, la situation, la superficie du plancher et le loyer annuel à être versé?

2. Depuis septembre, quels édifices à Ottawa l'Etat a-t-il pris ou expropriés, indiquant la fin précise de chaque acquisition, le coût pour l'Etat de chacune de ces transactions et tous les autres détails disponibles?

122. Rapport montrant:

1. Est-ce que l'on fabrique des aéroplanes à Longueuil, Québec?

2. Si oui, combien d'avions a-t-on fabriqués et livrés à l'aéroport de Rockcliffe?

3. Fait-on l'essai de ces avions à Longueuil avant de les expédier à Rockcliffe?

4. Si oui, de quelle façon les transporte-t-on à Rockcliffe?

5. N'adjudge-t-on qu'à des compagnies expérimentées de construction maritimes les marchés pour la construction de navires, de chalutiers et de dragueurs de mines?

123. 1. Durant chacune des années écoulées de 1935 à 1939, quelles ont été la quantité, en tonnes, et la valeur du fer en gueuse, des déchets de fer et de cuivre que le Canada a exportés à l'Allemagne, à la Russie, au Japon et à l'Italie?

2. Chaque année, de 1934 à la fin de 1939, combien de tonnes de charbon de toutes sortes le Canada a-t-il importées respectivement de l'Allemagne et de la Russie?

124. 1. A-t-on mobilisé en septembre 1939, comme partie de la première Division de l'A.E.C. deux régiments de chars d'assaut et un régiment de cavalerie motorisé?

2. Quel entraînement ces unités avaient-elles reçu, et avec quel équipement les avait-on entraînées?

3. Quels ont été les frais d'entretien de ces troupes depuis la mobilisation?

125. Résumé des accords conclus en vertu des dispositions de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, 1939.

126. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, communications et autres documents échangés en 1939 et en 1940 entre tous fonctionnaires et commis des divers services de l'état dans le territoire du Yukon et ailleurs, au sujet d'un chiropracteur dans ledit territoire, et d'une poursuite contre ledit chiropracteur.

127. Etat montrant: —

1. A-t-on fait des modifications aux tarifs de solde et aux allocations de séparation des Services de la marine du Canada depuis le début de la guerre?

2. Si oui, quand a-t-on fait ces changements, sur la proposition de qui, et quels en sont les détails?

127a. Combien d'officiers, d'officiers sans brevet et de marins de tous rangs recrutera-t-on en vertu du projet d'expansion de la Marine canadienne annoncé le 21 mai?

127b. Etat montrant: —

1. Quel âge doit-on avoir pour entrer dans les divers grades de la marine?

2. Quels sont les tarifs de la solde, des allocations de séparation et de subsistance des divers grades de la marine?

128. Etat montrant:

1. Combien de terrains l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon, Alberta?

2. De qui les a-t-il achetés, à quelles dates, et à quels prix?

3. De combien d'édifices l'Etat est-il propriétaire dans la ville de Vermillon?

4. De qui les a-t-il achetés, ou qui les a construits, à quelles dates et à quels prix?

5. L'Etat occupe-t-il maintenant tous les lots dont il est propriétaire? Sinon, qui les occupe, et à quelles conditions?

129. Etat montrant:

1. Du 1er juillet 1939 au 31 janvier 1940, de combien d'inspecteurs a-t-on retenu les services en vertu de la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la province de la Saskatchewan?

2. Quels étaient les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, les allocations de déplacement et autres de chacun, et pendant combien de temps chacun a-t-il gardé son emploi?

129a. Etat montrant:

1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme l'Etat s'attend-il à verser encore pour l'année 1939 au compte de ces allocations par acre?

129b. Etat montrant:

1. Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes embauchées par le Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ministère de l'Agriculture?

2. Quel est l'état de chacun et pour quel espace de temps a-t-on retenu ses services?

3. Quelle rémunération ont-ils reçue sous forme de (a) salaire, de (b) dépenses?

4. Quelle somme totale l'Etat a-t-il reçue au compte particulier de la Caisse d'urgence des terres des Prairies, dans le Fonds du revenu consolidé?

129c. Etat montrant: 1. (a) Par province, (b) par municipalité, quelle somme le gouvernement a-t-il versée au compte de l'administration des allocations par acre ordonnées par la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Quelle somme additionnelle le gouvernement s'attend-il à verser pour l'année 1939, au compte de l'administration des allocations par acre?

130. Etat montrant:

1. Quels sont les noms des gardes-pêche qui étaient à l'emploi de l'Etat durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940, dans les comtés de Shelburne-Yarmouth-Clare et Cumberland?

2. Quelle rémunération a-t-on accordée et quelles dépenses a-t-on allouées à chacun de ces gardes-pêche?

131. Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada et de toute conserverie canadienne au sujet de la mise en conserve ou de la transformation des pommes du Canada. Copie aussi des arrêtés du conseil pourvoyant à la mise en conserve ou à la transformation de cette partie de la récolte canadienne de pommes dont on n'a pu disposer autrement.

131a. Copie de tout ou de tous contrats passés entre le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère de l'Etat et les conserveries canadiennes, ou chaque conserverie en particulier, pour la mise en conserve, l'évaporation ou toute autre transformation des pommes du Canada. Et aussi une liste des personnes avec lesquelles ces contrats ont été passés.

132. Etat montrant: 1. Quel est le nombre des légations du Canada à l'étranger?

2. Qui sont les ministres de chaque Légation, quelles personnes composent les divers personnels, et quels sont le traitement et les allocations de chacune?

3. Depuis le début jusqu'à la fin de 1939, quels ont été les frais de chaque légation (a) au compte du capital, (b) au compte de l'entretien?

4. Quels sont les commissaires du commerce du Canada dans chacun des pays où existe une Légation, et quels frais occasionnent-ils?

5. Depuis le 1er janvier 1939, quelles nouvelles légations a-t-on ouvertes, quel en est le personnel dans chaque cas, quels sont le traitement et les allocations de chaque fonctionnaire, et, le cas échéant, quelle partie de la somme de cent millions de dollars, appropriée pour la guerre en septembre dernier, a-t-on dépensée pour les fins mentionnés plus haut?

6. Quelle formation diplomatique ont reçue ces hommes, et qui les forme et les entraîne ainsi?

7. Quelques-uns sont-ils d'anciens combattants et si oui lesquels?

133. Relevé indiquant toutes les commandes de vêtements (y compris les uniformes, les sous-vêtements, les chaussettes et les bottines), que le ministère de la Défense nationale et/ou la Commission des approvisionnements de guerre ont données durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1939, en indiquant la date de la commande et celle de la livraison; en indiquant aussi le nom de la personne qui a transigé avec le ministère et/ou avec la Commission pour obtenir la commande et le nom de la personne ou de la compagnie qui a obtenu la commande; de même que le nombre d'unités et le prix de chaque unité, et le montant total de la commande; indiquant en même temps si la commande était directe ou si elle avait pris la forme d'un contrat.

134. Etat montrant:—

1. Quelle quantité de pommes de terre de table le Canada a-t-il importée des Etats-Unis durant chacun des derniers seize mois?

2. Quelle quantité de ces pommes de terre appartenait (a) à la classe de grosseur 1, des Etats-Unis, et (b) à la classe 1 des Etats-Unis, grosseur "A"?

3. Pourquoi le gouvernement permet-il l'importation au Canada des pommes de terre aux Etats-Unis de la classe 1, grosseur "B", semblables à nos pommes de terre de la classe 1, petites, lorsqu'il ne permet pas aux producteurs canadiens de mettre cette sorte de pommes de terre sur le marché canadien?

4. Quelle quantité des dites pommes de terre importées a-t-on transportée en camion à travers la frontière au Nouveau-Brunswick et expédiées ensuite sur la marché canadien en vertu de la Loi sur les taux de transport dans les provinces maritimes?

135. Etat montrant:—1. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits frais et des légumes de toutes sortes que le Canada a importés des Etats-Unis?

2. (a) Durant l'année 1939, (b) durant les mois écoulés de janvier à mai 1940 inclusivement, quelles ont été la quantité et la valeur des fruits de la famille citrus que le Canada a importés des Etats-Unis?

136. Télégrammes, lettres, correspondance, réclamations et autres documents relatifs aux réclamations pour dommages résultant d'un feu à l'entreprise pour les chômeurs No 65, Nelway, Colombie-Britannique?

137. Le gouvernement prendra-t-il les mesures nécessaires pour empêcher la distribution par les postes de Sa Majesté ou autrement d'un pamphlet dont on a envoyé des copies à tous les membres de la Chambre des communes, qui a pour titre: "Pourquoi nous devrions nous opposer aux Juifs", et dont l'auteur est le Dr P. E. Lalanne?

138. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à la demande d'un Bureau de conciliation que le District 26 de l'Union des Mineurs de l'Amérique a faite pour les cheminots de *Sydney and Louisburg Railway*.

140. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er juin 1939, combien de marchés pour fournir de la gazoline et de l'huile à l'aéroport de Trenton le ministère de la Défense nationale, et/ou la Commission des approvisionnements de guerre et/ou le Conseil d'achat de la Défense, ont-ils adjugés?

2. A qui ces marchés ont-ils été adjugés?

3. A quelles dates a-t-on adjugé ces marchés?

4. Quelles étaient la qualité et la quantité de la gazoline et de l'huile qui devaient être fournies d'après chaque marché?

5. Quel était le prix mentionné dans chaque contrat pour la gazoline et pour l'huile?

6. A-t-on adjugé chacun de ces marchés à la suite d'un appel de soumission?

7. Si oui, a-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas, et quel était le montant des autres soumissions?

141. Etat montrant:—Durant l'exercice 1939-40, mais pour la saison de pêche 1939 seulement, à qui et combien à chacun le Ministère des Pêcheries, soit directement, soit par l'entremise de la Commission du poisson salé ou mis en conserve, ou soit par tout autre corps, a-t-il payé en primes aux pêcheurs du Cap-aux-Meules, de l'Etang-du-Nord, de Grande-Entrée, de Havre-aux-Maisons, de Havre-Aubert, et de Grosse Ile, des Iles de la Madeleine; aux pêcheurs de Newport, Grande-Rivière, Ste-Thérèse, Anse-à-Beaufils, Cap Des Rosiers, Rivière-au-Renard, St-Maurice, Clarydorme, et Grande-Vallée, comté de Gaspé?

142. 1. Le ministère de la Défense nationale s'est-il saisi des édifices de l'exposition à Island Park, Nouveau-Brunswick, et si oui, quand?

2. Combien de chaudières à vapeur, pour fins de chauffage, a-t-on installées dans lesdits édifices durant les mois d'hiver, ou du 1er octobre 1939 environ jusqu'au 31 janvier 1940?

3. De quelle façon a-t-on chauffé lesdits édifices durant les mois de décembre 1939, de janvier, février et mars 1940?

4. Quelle ou quelles compagnies ont fourni le combustible brûlé durant les mois mentionnés plus haut, et quelle quantité de combustible a-t-on brûlé chaque mois?

5. A quel usage ont servi lesdits édifices durant les mois d'hiver?

144. Etat indiquant toutes les dépenses de 1936, 1937, 1938 et 1939 au brise-lames de Western Head, dans Queens-Lunenburg, où Robert Scobey a occupé, un emploi indiquant les sommes qui ont été versées à ce dernier pour services et frais, et comprenant une copie des bordereaux de salaires, des factures et des déboursés de chaque année pour ces ouvrages.

145. Télégrammes, lettres et autres documents échangés du 1er juillet 1939 jusqu'aujourd'hui entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de la création d'un Fonds de cantine par la province de la Saskatchewan, de la nomination d'administrateurs et de vérificateurs, et copie de toute la correspondance, etc., au sujet dudit Fonds.

146. Correspondance relative à l'annulation l'an dernier par le ministère des Postes du Contrat de Monsieur Hervé Girard pour le transport de la malle rurale No 1, à Grondines, comté de Portneuf, et dossiers contenant le contrat subséquent et toute correspondance s'y rapportant.

148. Rapport montrant: Dossier contenant tous les contrats relatifs au Parc national Highland, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, et contenant aussi les détails suivants: (a) une liste des soumissionnaires et le montant de chaque

soumission, (b) une liste des soumissionnaires à qui les marchés ont été adjugés, (c) les sommes versées aux entrepreneurs, (d) le total des dépenses pour (1) l'aménagement et l'entretien dudit parc, et (2) les frais d'entretien pour les années financières terminées les 31 mars 1939 et 1940.

149. Etat montrant:

1. M. Lewis Duncan, C.R., est-il présentement à l'emploi de l'Etat?
2. Si oui, (a) dans quel ministère, et (b) à quel titre?
3. Quels appointement ou traitement lui verse-t-on?
4. Pour quelle période a-t-on retenu ses services?
5. Quelles sont ses fonctions spécifiques?

150. Etat montrant:

1. Quels marchés sont-ils adjugés à M. H. S. Arkell, et/ou à la *Highclere Dairy* pour la fourniture de lait ou de produits laitiers à tout ministère de l'Etat, y compris les armées en activité de service?

2. Quelle est la quantité de lait ou de produits laitiers qui doit être fourni sous l'empire de chaque marché?

3. Quel est dans chaque cas le prix mentionné au contrat?

151. Recommandations de la commission du service civil au sujet de la permanence de trois employées temporaires depuis longtemps au service de la Chambre des communes, à savoir: Mlles L. A. Kearns, I. A. Boyce et M. L. C. Hill.

153. Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour le dragage du fleuve Saint-Laurent et du port de Montréal, de même que pour l'administration et l'exploitation du chenal navigable du Saint-Laurent?

2. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes afin d'indemniser les chemins de fer de la différence entre les taxes spéciales et les taxes normales sur toutes les marchandises transportées durant les années mentionnées plus haut?

3. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme a-t-on dépensée afin de pourvoir à la construction et aux améliorations du Chemin de fer de la baie d'Hudson, et pour compenser les pertes souffertes dans l'exploitation de ce chemin de fer durant les années mentionnées plus haut?

4. Durant les années écoulées de 1935 à 1939, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il avancée aux ports suivants: (a) Montréal, (b) Churchill, (c) Vancouver, (d) Halifax?

154. Etat montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1939, quels emplacements d'aéroports, le cas échéant, l'Etat a-t-il acquis en Saskatchewan?

2. Depuis avril 1939, quels aéroports de Saskatchewan, le cas échéant, a-t-on agrandi en superficie?

3. De qui a-t-on acheté les terrains nécessaires dans chaque cas?

4. Combien d'acres de terre a-t-on achetées de chaque individu dans chaque cas?

5. Quelle somme d'argent a-t-on versée, ou s'est-on engagé à verser à chaque individu, dans chaque cas?

6. S'est-il présenté des cas où l'Etat a pris possession des terrains avant le paiement, ou avant que l'on se soit entendu sur le prix de la terre, ou qu'on l'ait déterminé d'autre façon? Si oui, quels en sont les détails?

154a. Etat montrant:—

1. Le cas échéant, de quelle superficie a-t-on décidé d'agrandir l'aéroport de Regina?

2. A-t-on fait un appel de soumissions pour partie quelconque de telle entreprise? Si oui, quels sont les noms des individus, des sociétés ou des compagnies qui ont soumissionné, et quel a été le montant de la soumission pour chaque partie de l'entreprise?

3. L'entreprise a-t-elle été adjudgée dans chaque cas au plus bas soumissionnaire?

4. Existe-t-il dans les contrats, ou dans quelques-uns d'entre eux, une clause des justes salaires à verser?

5. Existe-t-il dans le contrat de chaque entreprise une disposition obligeant à employer d'abord (a) les anciens combattants, (b) et les chômeurs qui reçoivent des allocations?

6. Dans ces contrats ou dans quelques-uns d'entre eux, existe-t-il une disposition défendant d'embaucher des aubains?

154b. Etat montrant:—

1. Durant les quatre derniers mois, a-t-on fait des appels de soumissions pour la fabrication ou la livraison de fournitures de toutes sortes pour l'aéroport de la ville de Regina?

2. Si oui, quand?

3. Quelle était la date indiquée dans les formules pour l'ouverture des soumissions ou l'adjudication du ou des marchés?

4. Quels étaient les détails des fournitures pour lesquelles on recevait les soumissions?

5. A-t-on reçu des soumissions? Si oui, quels sont les détails de chacune de ces soumissions?

6. A-t-on dûment ouvert les soumissions à la date indiquée?

7. A-t-on adjudgé un ou plusieurs marchés à la suite desdites soumissions, et si oui, quand.

8. Un délai s'est-il écoulé avant l'adjudication desdits marchés?

9. Si oui, quelle est l'explication du détail?

10. A-t-on adjudgé des entreprises pour la construction dudit aéroport, ou de quelques ouvrages relatifs à cet aéroport, ou pour la livraison de fournitures à cet endroit, et si oui, quels en sont les détails.

154c. Etat montrant:—

1. La *Prairie Airways Limited* a-t-elle passé un contrat aux termes duquel elle s'engage à entraîner ou à faire entraîner, soit à Regina, soit à Moose-Jaw, Saskatchewan, soit aux deux endroits, des aviateurs pour servir dans le Corps d'aviation?

2. Si oui, quelles en sont les dispositions quant à la rémunération ou au paiement pour cet entraînement?

3. A-t-on passé ailleurs des contrats d'une nature ou d'un genre semblable?

4. Si oui, avec qui?

155. Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1940, quelle somme totale l'Etat a-t-il dépensée pour les casernes militaires situées sur les terrains de la Commission de la foire d'hiver pour les provinces maritimes, à Amherst, Nouvelle-Ecosse, en (a) réparations et additions à l'édifice, (b) pour le chauffage et la plomberie, (c) les meubles et l'équipement, (d) le loyer, (e) quel est le total de toutes ces dépenses, soit qu'il soit inclus dans (a), (b), (c) et (d), ou non?

2. Ces dépenses ont-elles été faites après appel de soumissions et adjudication des marchés? Si oui, qui a soumissionné pour tout ou partie des entreprises, quel était le montant de chaque soumission, quelles soumissions a-t-on acceptées, et quels montants devaient être versés en fait en vertu des contrats qui ont été passés?

3. Si l'on n'a pas encouru ces dépenses par la voie des soumissions, à quels individus ou compagnies a-t-on donné des commandes relatives aux matériaux ou

à la main-d'œuvre, quels en sont les détails, et quelles sommes sont payables à chacun de ces individus ou société relativement à cette entreprise?

156. Etat montrant:—

1. Combien d'obus de chaque calibre la *Montreal Construction Company* a-t-elle fabriqués en vertu de l'entreprise qui lui a été adjugée le 17 novembre 1937?

2. Quels prix ont été versés pour ces obus?

3. Quelles autres commandes d'obus le gouvernement a-t-il données à la *Montreal Construction Company*?

4. Quels prix a-t-on payés pour ces autres obus, ou quels montants s'est-on engagé à verser?

5. A quelle ou quelles dates ces nouvelles entreprises ont-elle été adjugées, et de quelle façon?

6. Quelle est la somme totale que le gouvernement a payée ou s'est engagé à verser au compte des machines destinées à outiller l'atelier de la *Montreal Construction Company*?

7. Quelle somme d'argent est encore due à la *Montreal Construction Company* relativement au contrat primitif?

157. Etat montrant:—

1. Durant les trois derniers mois, a-t-on servi du bacon américain importé dans les camps militaires du Canada?

2. Si oui, quelle quantité?

3. Et dans quelle proportion quant à la quantité de bacon servi à ces camps militaires?

158. De combien d'édifices qui ne lui appartiennent pas, le ministère de la Défense nationale se sert-il dans la ville de Kingston?

2. Quels sont les noms des propriétaires de ces édifices?

3. Quelle somme a-t-on dépensée pour mettre chacun de ces édifices en état de servir?

4. Quel loyer mensuel verse-t-on pour chaque édifice?

159. Télégrammes, lettres, pétitions, recommandations et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession, qui sont datés du 1er avril au 15 juin 1940, et qui ont trait (a) au changement du courrier entre Endeavour et Rockford, Saskatchewan, et (b) au changement de maître de Poste et du bureau de poste à Rockford, Saskatchewan.

160. Etat montrant:—Quels loyers annuels les ministères fédéraux, ou les commissions fédérales, ou les organismes de guerre, ou la Défense nationale versent-ils dans la ville de Toronto pour des immeubles ou des bureaux?

161. Etat montrant:—1. Quel est au Canada le nombre des aéroports terminés ou en voie de construction?

2. Combien de ces aéroports sont-ils sous la juridiction de l'Etat, où chacun de ces aéroports est-il situé et quel a été pour l'Etat fédéral, le coût de chacun, au 31 mars 1940, pour (a) le terrain, (b) les édifices, (c) les frais additionnels, et (d) le total?

3. Quelles sommes les municipalités ou des particuliers ont-ils fournies pour chacun de ces aéroports?

4. De combien d'aéroports propose-t-on de se servir pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs, et où chacun de ces aéroports est-il situé?

5. Quel est le coût estimatif de l'achèvement de chacun des aéroports dont on se servira pour le programme impérial d'entraînement d'aviateurs?

162. Etat montrant:—

1. Combien d'individus à qui l'on verse un dollar par année sont maintenant à l'emploi des divers ministères fédéraux, le ministère de la Défense nationale compris?

2. Quels frais de subsistance chacun de ces hommes reçoit-il?

3. Quels étaient l'état antérieur et l'adresse de chacun de ces hommes avant leur entrée dans les services de l'Etat?

163. Etat montrant:—

1. Quelle quantité d'huile brute et quelle quantité de gazoline a-t-on importées, durant le mois de mai, des Etats-Unis et aussi des autres pays?

2. Le ministre de la Défense ou quiconque dans son ministère, a-t-il conclu, avec les raffineries de l'ouest, des arrangements relatifs à l'installation de l'outillage nécessaire pour produire, avec l'huile brute de la Vallée Turner, une gazoline à haute teneur d'octane dont se serviraient les avions du Plan d'entraînement aérien dans l'ouest du Canada, au lieu de la transporter à partir des raffineries de l'Ontario, ou de l'importer d'autres pays?

164. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des chapelains, par province, et à quelle religion appartiennent-ils?

2. Quelle est, par province, la religion des personnes enrôlées?

3. Par province, qui sont les chapelains du Corps royal d'aviation canadien?

4. Etudiera-t-on la question de donner des chapelains particuliers au Corps royal d'aviation canadien.

5. Par province, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés dans le Corps d'aviation royal canadien?

6. Au Canada, pour l'Armée, la Marine, le Corps d'aviation, combien d'officiers et de soldats se sont enrôlés jusqu'ici, quel est le nombre des chapelains et à quelle religion appartiennent-ils?

165. Correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés du 1er janvier 1940 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail et toute autre personne ou organisation, au sujet de la destitution de Walter Comm, dans cette affaire d'organisation des ouvriers à l'atelier de la *John Inglis Company*, à Toronto.

166. Etat montrant:—

1. Durant la dernière année, a-t-on abattu des bisons, des orignaux, des caribous ou des chevreuils?

2. Si oui, combien de chaque sorte, et où?

3. Quelques-uns de ces animaux ont-ils été vendus vivants ou autrement?

4. Si oui, à qui, et à quels prix?

5. De quelle façon a-t-on disposé des peaux?

6. A-t-on fait des appels de soumissions?

7. Si oui, quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

167. Etat montrant:—

1. Depuis l'ouverture de la session, quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour empêcher le transport par les postes et la circulation de publications américaines et autres qui contiennent des articles subversifs en temps de guerre?

2. Empêchera-t-on le transport par les postes et la circulation en Canada de la *Chicago Tribune*, du *Saturday Evening Post* et d'autres publications hebdomadaires pour avoir publié à plusieurs reprises des articles nuisibles à la cause de l'Angleterre et du Canada et à la poursuite de la guerre?

168. Etat montrant:—

1. La *Ford Motor Company of Canada* est-elle une compagnie constituée en corporation au Canada?

2. Combien d'actions ont-elles été émises, (a) titres comportant le droit de vote, (b) titres ne comportant pas le droit de vote?

3. Qui sont les propriétaires des titres conférant un droit de vote?

4. Qui sont les administrateurs de la compagnie?

5. Et quelle est leur éligibilité du point de vue des valeurs enregistrées qu'ils possèdent?

6. Des directeurs sont-ils fonctionnaires de la Compagnie, et, si oui, quels sont leurs noms?

168a. Correspondance échangée du 1er janvier 1936 au 1er juillet 1940, au sujet de la *Ford Motor Company*, entre tout fonctionnaire de la *Ford Motor Company of Canada*, Limitée et le Sous-Secrétaire d'Etat.

169. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement?

2. Combien de citoyens du Canada âgés de soixante à soixante-dix ans inclusivement, recevaient des allocations de chômage le 31 janvier 1940?

170. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il acheté, ou a-t-il l'intention d'acheter la propriété de la Sawyer-Massey Limitée, à Hamilton?

2. S'il l'a achetée, quel prix a-t-il versé, et à quelle fin destine-t-on ledit édifice?

171. Etat montrant:—

1. Un contrat s'élevant à \$90,000.00 a-t-il été accordé par le ministère des Munitions et des Approvisionnements à la *Metropolitan Electric Co.*, de Québec?

2. Quel est le capital de cette compagnie?

3. Quels en sont les membres et le président?

4. Où était situé l'établissement de cette compagnie avant la signature du contrat?

5. Qui a signé le contrat?

6. A-t-on demandé des soumissions et, si oui, le furent-elles par avis publics ou privément?

7. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle soumis les plus bas prix?

8. Quelles ont été les soumissions reçues?

9. La *Metropolitan Electric Co.*, a-t-elle fourni des garanties, et, si oui, quelle est la nature de ces garanties?

172. Etat montrant:—

1. Lors des élections fédérales du 26 mars dernier où était localisé le bureau de votation avancée dans la ville de Hull?

2. A qui le loyer a-t-il été payé?

3. Qui était le propriétaire de l'immeuble?

4. Qui ont agi comme sous-officiers rapporteurs et greffier dans ce bureau? Combien ont-ils été payés?

173. Etat montrant:—

1. Depuis le début de la guerre, combien de clubs d'aviation canadiens ont offert à l'Etat des outillages qu'ils possèdent pour entraîner des aviateurs, et quels sont (a) leurs noms, et (b) la location du club?

2. Avec quels clubs a-t-on signé des contrats, à quels clubs a-t-on assignés les contingents, et quels sont (a) le contingent de chacun, et (b) le nombre d'aviateurs entraînés?

174. Etat montrant:—

Quelles mesures prend-on pour défendre la population civile de nos cités et de nos villes canadiennes contre les raids aériens et les attaques de l'ennemi?

175. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre de fonctionnaires additionnels dont le gouvernement, les ministères ou les divisions ont retenu les services à Ottawa depuis le commencement de la guerre en septembre dernier, de même que dans toutes les autres parties du pays?

2. Par suite de l'addition de ces personnels à Ottawa de même que dans les autres parties du pays, quelle somme totale annuelle l'Etat a-t-il ajoutée à son bordereau de salaire?

176. Dossiers de toute correspondance et des instructions données, noms des personnes et montants qui leur ont été payés pour diriger et exécuter les travaux ainsi que pour les matériaux fournis pour les améliorations faites au quai de Ste-Marthe, comté de Gaspé, en l'an 1939.

177. Dossier comprenant les rapports des ingénieurs et de l'inspecteur, les bordereaux de salaires, le chiffre des traitements des ingénieurs et des conducteurs des travaux, les factures pour matériaux et toutes les autres dépenses relatives à l'ouvrage exécuté au quai brise-lames de Port Grenville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant les années financières terminées le 31 mars 1939 et 1940.

178. Arrêté en conseil C.P. 3086, approuvé le 9 juillet, 1940: nomination de Jules Castonguay, directeur général élections, comme officier en chef de l'enregistrement avec le titre de Régistraire en chef du Canada, pour enregistrer chaque personne âgée de plus de seize ans et domiciliée au Canada.

179. Etat montrant:—

1. Existe-t-il des provisions pour l'entretien des personnes à charge des citoyens canadiens internés?

2. Si oui, quel est le montant mensuel (a) pour une épouse, et (b) pour chaque enfant?

3. A qui les personnes à charge des internés de cette sorte doivent-elles adresser leur demande en Colombie-Britannique?

180. Correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et M. Wallace R. Campbell, président récemment de la Commission des approvisionnement de guerre, depuis le départ de ce dernier.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Copp, au nom de l'honorable Président du Comité permanent des Divorcés, présente au Sénat les Bills suivants savoir:—

Bill (H-3), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill (I-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill (J-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste-Armand-Lionel Beaupré".

Bill (K-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill (L-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill (M-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".

Bill (N-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Lesdits bills sont lus la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont alors lus la deuxième et la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ces bills seront adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorcés, ainsi que les pièces justificatives déposés devant ledit comité.

Sur motion de l'honorable sénateur Hayden, il est

Ordonné: Que les droits parlementaires payés relativement au Bill R, intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs servantes de Marie-Immaculée" soient remis à MM. Ewart, Scott, Kelly, Scott et Howard, avocats, des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajourne, aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à huit heures du soir, mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 23 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mardi 23 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Duff:

Le 18 juillet—Qu'il demandera au Gouvernement:—

1. Le Gouvernement, par son ministère des Pêcheries, a-t-il pris des mesures pour acheter, ou a-t-il l'intention d'acheter les homards en boîtes pris durant la saison de 1940, jusqu'à concurrence de 55,000 caisses?

2. Dans l'affirmative, quelle est la raison d'une telle mesure?

3. Quel prix sera payé par caisse, et quelle est la dépense totale estimative de cet achat?

4. Ledit homard en boîtes et en caisses sera-t-il acheté directement des producteurs originaux, des pêcheurs, ou des commerçants ordinaires ou acheteurs de poisson?

5. Quelle est l'intention du ministère des Pêcheries relativement à la vente ou à la disposition dudit homard subséquemment à l'accomplissement de cesdits achats?

6. Quel est l'article des crédits qui comprend le montant requis pour l'achat dudit homard, ou comment se propose-t-on de pourvoir au montant requis et de l'acquitter?

MOTION

Pour mardi 23 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 23 juillet 1940

No 30

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 23 juillet 1940

Huit heures du soir.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|------------------|
| Aylesworth | Duffus, | Léger, | Prévost, |
| (sir Allen), | Elliott, | Little, | Quinn, |
| Ballantyne, | Euler, | MacArthur, | Rainville, |
| Beaubien | Fafard, | Macdonald | Rhodes, |
| (Montarville), | Foster, | (Richmond-Cap- | Riley, |
| Beaubien | Graham, | Breton-Ouest), | Robicheau, |
| (Provencher), | Green, | Macdonald | St-Père, |
| Beauregard, | Haig, | (Cardigan), | Sauvé, |
| Black, | Harmer, | MacLennan, | Sharpe, |
| Blais, | Hayden, | Marcotte, | Sinclair, |
| Blondin, | Horner, | Marshall, | Smith (Victoria- |
| Buchanan, | Horsey, | McGuire, | Carleton), |
| Calder, | Howard, | Meighen, | Smith |
| Chapais | Hugessen, | Michener, | (Wentworth), |
| (sir Thomas), | Hughes, | Molloy, | Stevenson, |
| Copp, | Jones, | Mullins, | Sutherland, |
| Coté, | King, | Murdock, | Turgeon, |
| Dandurand, | Lacasse, | Paquet, | Webster, |
| David, | Lambert, | Parent, | White, |
| Duff, | | | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le soixante et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE VENDREDI 19 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lilius Augusta Shepherd Harris, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Roland Fraser Harris, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le soixante-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 23 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Forest Wentworth Hughes, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Lillian Grace Love Hughes, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le soixante-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 23 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Margaret Florence Stewart Corley, de la ville de St. Lambert, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui

dissolve son mariage avec John Thomas Corley, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable sénateur Copp, du Comité permanent des divorces, présente le soixante-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI 23 juillet 1940.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-quatrième rapport comme suit:

Relativement à la pétition de Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager, de la cité de Montréal, province de Québec, professeur de piano, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Edward Sagermacher, autrement connu sous le nom d'Edward Sager, de ladite cité, ouvrier en métaux.

Votre Comité recommande que soit annulée la résolution du Sénat en date du 12 juillet 1940, adoptant le cinquante-deuxième rapport du Comité relativement à la pétition ci-haut mentionnée, et que la pétition et le dossier soient renvoyés au Comité pour plus ample considération.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Président intérimaire.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Copp présente au Sénat les bills suivants:

Bill (O3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill (P3), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill (Q3), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Lesdits bills sont lus la première fois, et,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Arrêté en conseil C.P. 3333, approuvé le 19 juillet, 1940: pour autoriser le ministre des services nationaux de guerre et lui permettre d'exercer les devoirs d'office qui lui ont été conférés par le paragraphe (d) de l'article 5 de ladite Loi,

et qu'à ces fins il soit mis immédiatement en charge de l'administration et de la direction du Directeur et des directeurs conjoints de l'Information publique, et du personnel qui en relève.

Copie de l'Accord commercial entre le Canada et la République Dominicaine, signé à Ciudad Trujillo, le 8 mars 1940. (Anglaise et française).

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (28), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (41), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (100), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934", pour laquelle elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est alors lu la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit renvoyé demain à un Comité plénier.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (101), intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (102), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Remplacer le titre par ce qui suit: "Loi constituant en corporation "*Pool Insurance Company*".

2. Page 1; ligne 16. Après le mot "*Insurance*" insérer le mot "*Company*".

3. Page 1, ligne 21. Après le cheffre "3" insérer "(1)".
4. Page 1, immédiatement après la ligne 25. Ajouter ce qui suit à l'article trois, comme paragraphe deux:

"(2)" A l'exception des actions statutaires des administrateurs prévues par l'article dix de la présente loi, il est interdit d'attribuer ou de transférer des actions à une personne autre que les *Manitoba Pool Elevators Limited*, les *Saskatchewan Co-operative Wheat Producers Ltd*, les *Saskatchewan Pool Elevators Ltd*, l'*Alberta Wheat Pool*, les *Alberta Pool Elevators Ltd*, ou une filiale entièrement possédée par l'une ou plusieurs des compagnies susmentionnées ou toute autre compagnie coopérative constituée en corporation comme telle sous le régime des lois du Dominion du Canada ou en vertu de la loi d'une de ses provinces."

5. Page 4, ligne 11. Après le mot "Compagnie" insérer ce qui suit:
"disponibles pour le paiement de dividendes, et après avoir tenu compte, pour les actionnaires de la Compagnie, d'un dividende non cumulatif d'au plus cinq pour cent l'an sur le montant versé à l'égard des actions par eux détenues,"

6. Page 4, ligne 12. Après le mot "polices" insérer "de participation".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

Le LUNDI 22 juillet 1940.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'approuve pas leur amendement au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, et cela pour les raisons suivantes:

(1) Parce que les décisions de la Commission de revision sont fondées sur des questions de fait déterminées après l'examen de la situation dans laquelle se trouve le cultivateur et de sa capacité présente et future de remplir les obligations prescrites par la commission, ainsi que de la valeur, au point de vue production, de la ferme.

(2) Parce que les commissions de revision dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, telles que maintenant constituées, comprennent un juge de la Cour Suprême de ces provinces, qui en est le commissaire en chef, un commissaire représentant le débiteur, et un commissaire représentant le créancier, et sont censées, après avoir entendu toutes les dépositions, être mieux en mesure de rendre une décision finale qu'un tribunal d'appel qui n'a sous les yeux que le dossier de la cause.

(3) Parce que les tribunaux à l'heure actuelle ont la compétence voulue pour entendre les appels des causes dans lesquelles on allègue que des erreurs légales ont été commises par les commissions de revision.

(4) Parce qu'il est peu sage, à cette phase avancée du fonctionnement de la loi, d'autoriser l'appel au sujet des propositions qui ont pu ou seront peut-être confirmées par les commissions de revision.

(5) Parce que les dispositions relatives aux appels augmenteraient les frais d'application de la loi et retarderaient le règlement définitif de la demande d'un cultivateur.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

(Signé) ARTHUR BEAUCHESNE,

Le Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (89), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 24 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mercredi 24 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Hugessen:

23 juillet—Qu'il attirera l'attention sur le discours prononcé jeudi dernier durant l'après-midi par l'honorable leader de l'opposition (le très honorable M. Meighen) au sujet de la propagande anti-britannique.

MOTIONS

Pour mercredi 24 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

23 juillet—Résolu: "Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent le traité de commerce entre le Canada et la République Dominicaine, signé le 8 mars 1940; et

"Que cette Chambre approuve ce traité."

Pour lundi 29 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 24 juillet 1940

No 1.

23 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

23 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill P3), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

23 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Q3), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

23 juillet—La Chambre en comité plénier pour l'étude du Bill 100, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.

23 juillet—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des communes au Bill B intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance Company*".—(L'honorable sénateur Haig).

No 6.

23 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 101), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 7.

23 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 102), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 8.

23 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des communes au sujet des amendements faits par le Sénat au Bill 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 9.

23 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 89), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries".—(L'honorable sénateur Marshall).

No 31

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 24 juillet 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------------------|-----------|----------------|------------------|
| Aylesworth (sir Allen), | Elliott, | Léger, | Parent, |
| Ballantyne, | Euler, | Little, | Paterson, |
| Beaubien | Fafard, | Logan, | Prévost, |
| (Montarville), | Fauteux, | MacArthur, | Quinn, |
| Beaubien | Foster, | Macdonald | Rainville, |
| (Provencher), | Gordon, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| Beauregard, | Graham, | Breton-Ouest), | Riley, |
| Black, | Green, | Macdonald | Robicheau, |
| Blais, | Haig, | (Cardigan), | St-Père, |
| Blondin, | Hardy, | MacLennan, | Sauvé, |
| Buchanan, | Harmer, | Marcotte, | Sharpe, |
| Calder, | Hayden, | Marshall, | Sinclair, |
| Cantley, | Horner, | McDonald | Smith (Victoria- |
| Chapais | Horsey, | (Shédiac), | Carleton), |
| (sir Thomas), | Howard, | McGuire, | Smith |
| Copp, | Hugessen, | Meighen, | (Wentworth), |
| Coté, | Hughes, | Michener, | Stevenson, |
| Dandurand, | Jones, | Molloy, | Sutherland, |
| David, | King, | Mullins, | Webster, |
| Duffus, | Lacasse, | Murdock, | White, |
| | Lambert, | Paquet, | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hugessen attire l'attention du Sénat sur le discours prononcé jeudi dernier par le très honorable sénateur Meighen touchant la Propagande anti-britannique.

Débat.

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Résolu: Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent le traité de commerce entre le Canada et la République Dominicaine, signé le 8 mars 1940, et

Que cette Chambre approuve ce traité.

Suivant l'Ordre du jour, les bills qui suivent sont, sur division, lus la deuxième fois, savoir:

Bill (O3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill (P3), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill (Q3), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, lus la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ces bills seront adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le Comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier le bill (100), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934".

(En comité)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1 et 2 sont lues et agréées.

La clause 3 est lue et modifiée, comme suit:

1. Page 1, ligne 27. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

2. Page 1, lignes 30 et 31. Aux mots "demander une patente à cette fin", substituer "s'adresser".

3. Page 1, ligne 32. Après le mot "situé", ajouter "afin d'obtenir une patente pour ce faire".

4. Page 2, ligne 1. Aux mots "en faveur de", substituer "à".

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

La clause 4 est lue et amendée, comme suit:

5. Page 2, ligne 13. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

6. Page 2, ligne 21. Aux mots "doit être saisi comme confisqué au profit de la Couronne", substituer "sera confisqué au profit de la Couronne et saisi".

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

Les clauses 5 à 8, toutes deux inclusivement, sont lues et agréées.

Le préambulé est de nouveau lu et agréé.

Le titre est de nouveau lu et agréé.

Après quelque temps, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Copp, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Pool Insurance Company*".

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour pour l'informer que le Sénat a agréé les amendements qu'elle a apportés audit bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (101), intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (102), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération d'un message de la Chambre des Communes par lequel elle refuse d'accepter l'amendement apporté par le Sénat au bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".

L'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, propose que le Sénat n'insiste pas sur son amendement, que la Chambre des Communes refuse d'agréer.

Etant posée la question d'agrément de ladite motion,

Après débat,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|---------------|----------|------------|---------------|
| Beaubien | Duffus, | Horsey, | Marshall, |
| (Provencher), | Elliott, | Howard, | McGuire, |
| Beauregard, | Fafard, | Hugessen, | Riley, |
| Blais, | Foster, | King, | St-Père, |
| Copp, | Graham, | Lacasse, | Sharpe, |
| Dandurand, | Harmer, | MacLennan, | Sinclair, |
| David, | | | Stevenson—25. |

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|----------|---------------------|--------------------|
| Aylesworth | Coté, | MacArthur, | Murdock, |
| (sir Allen), | Euler, | Macdonald | Paterson, |
| Ballantyne, | Gordon, | (Richmond-Cap- | Quinn, |
| Beaubien | Green, | Breton-Ouest), | Robicheau, |
| (Montarville), | Haig, | Macdonald | Smith (Victoria- |
| Black, | Hayden, | (Cardigan), | Carleton), |
| Calder, | Horner, | Marcotte, | Smith (Wentworth), |
| Cantley, | Hughes, | McDonald (Shédiac), | Sutherland, |
| Chapais | Lambert, | Meighen, | Webster, |
| (sir Thomas), | Little, | Michener, | White—33. |

Elle est conséquemment résolue par la négative.

Sur motion, il est

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat insiste sur son amendement au bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".

Suivant l'Ordre du jour, le bill (89), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (F), intitulé: "Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (R), intitulé: "Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (31), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (103), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Arrêté en conseil C.P. 3301, adopté le 20 juillet, 1940: autorisation d'un tarif d'honoraires, frais, allocations et dépenses qui doivent être versés et autorisés pour les officiers d'enregistrement à cette fin.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 25 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour lundi 29 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 25 juillet 1940

No 1.

24 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 31), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

24 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

24 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 103), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 32

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi 25 juillet 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------------------|-----------|----------------|--------------------|
| Aylesworth (sir Allen), | Euler, | Little, | Paterson, |
| Ballantyne, | Fafard, | Logan, | Prévost, |
| Beaubien | Fauteux, | MacArthur, | Quinn, |
| (Provencher), | Foster, | Macdonald | Rainville, |
| Beauregard, | Gordon, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| Black, | Graham, | Breton-Ouest), | Riley, |
| Blais, | Green, | Macdonald | Robicheau, |
| Blondin, | Haig, | (Cardigan), | St-Père, |
| Buchanan, | Hardy, | MacLennan, | Sauvé, |
| Calder, | Harmer, | Marcotte, | Sharpe, |
| Cantley, | Hayden, | Marshall, | Sinclair, |
| Chapais | Horner, | McDonald | Smith (Victoria- |
| (sir Thomas), | Horsey, | (Shédiac), | Carleton), |
| Copp, | Howard, | McGuire, | Smith (Wentworth), |
| Coté, | Hugessen, | Meighen, | Stevenson, |
| Dandurand, | Hushion, | Michener, | Sutherland, |
| David, | Jones, | Molloy, | Tanner, |
| Donnelly, | King, | Mullins, | Turgeon, |
| Duffus, | Lacasse, | Murdock, | Webster, |
| Elliott, | Lambert, | Paquet, | White, |
| | Léger, | Parent, | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Copie de l'Ordre en conseil C.P. 3406 nommant l'honorable Thomas C. Davis sous-ministère conjoint des Services nationaux de guerre.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le Bill (31), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats" soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que le débat sur ladite motion soit ajourné jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne" est lu la deuxième fois et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit aux Ordres du jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (103), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre" est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Bill soit présentement confié à un Comité plénier.

Conséquemment, le Sénat s'ajourne à loisir et se constitue en Comité plénier sur ledit Bill.

(En comité)

Le titre est lu et ajourné.

Le préambule est lu et ajourné.

Les clauses 1 à 10, inclusivement, sont lues et agréées.

La clause 11 est lue et modifiée telle que suit:

Page 5, ligne 42. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

Page 5, lignes 37 et 38. Supprimer les mots "de la personne et des marchandises susdites" et substituer "d'une pareille personne et de pareilles marchandises".

Page 5, ligne 39. Au mot "lesdites", substituer "ces".

Page 5, ligne 42. Au mot "auxdits", substituer "à ces".

Page 5, ligne 43. Au mot "auxdits", substituer "à ces".

Page 5, lignes 43 et 44. Aux mots "s'y étendent et s'y appliquent", substituer "s'étendent et s'appliquent à une telle infraction".

Ladite clause, telle que modifiée, est lue et agréée.

Les clauses 12 et 13 sont lues et agréées.

La clause 14 est lue et modifiée tel que suit:

Page 6, ligne 23. Après le mot "loi", insérer "en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent paragraphe".

Ladite clause, telle que modifiée, est lue et agréée.

La clause 15 est lue et modifiée tel que suit:

Page 7, ligne 7. Un amendement, apporté à la version anglaise, ne concerne pas la version française.

Ladite clause, telle que modifiée, est lue et agréée.

La clause 16 est lue et modifiée tel que suit:

Page 7, ligne 9. Après le mot "loi", insérer "en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent paragraphe".

Ladite clause, telle que modifiée, est lue et agréée.

Les clauses 17 et 18 sont lues et agréées.

La clause 19 est lue et modifiée tel que suit:

Page 8, ligne 12. Après le mot "loi", insérer "en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent article".

Ladite clause, telle que modifiée, est lue et agréée.

Les clauses 20 à 27, inclusivement, sont lues et agréées.

Le préambule est de nouveau lu et agréé.

Le titre est de nouveau lu et agréé.

Après quelque temps, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Sinclair, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un Bill (30), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers et la Loi de 1939 sur les pénitenciers", auquel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la deuxième et la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un Bill (104), intitulé: "Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices" auquel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent de la Banque et du Commerce.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajourne, aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à huit heures du soir, lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 29 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour lundi 29 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi 29 juillet 1940

No 1.

25 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

25 juillet—Reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 31), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 33

PROCÈS-VERBAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

 Lundi 29 juillet 1940

Huit heures du soir.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|------------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Copp, | Léger, | Quinn, |
| Ballantyne, | Coté, | Little, | Raymond, |
| Beaubien | Dandurand, | Logan, | Rhodes, |
| (Montarville), | Duffus, | MacArthur, | Riley, |
| Beaubien | Elliott, | Macdonald | Robicheau, |
| (Provencher), | Fallis, | (Richmond-Cap- | St-Père, |
| Beauregard, | Farris, | Breton-Ouest), | Sauvé, |
| Black, | Graham, | Marcotte, | Sharpe, |
| Blais, | Haig, | Michener, | Sinclair, |
| Blondin, | Hardy, | Molloy, | Smith (Victoria- |
| Bourque, | Harmer, | Mullins, | Carleton), |
| Buchanan, | Horner, | Murdock, | Stevenson, |
| Calder, | Jones, | Paterson, | Webster, |
| Cantley, | King, | Prévost, | White. |

Le greffier à la Table informe le Sénat que Son Honneur le Président est absent, pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Dandurand propose, appuyé par le très honorable sénateur Graham,

Que, durant l'absence de Son Honneur le Président, l'honorable sénateur Copp le remplace au fauteuil de la présidence.

Etant posée la question d'agrément, le greffier déclare que ladite motion est résolue par l'affirmative.

En conséquence, l'honorable sénateur Copp prend le fauteuil.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Murdock, pour le président suppléant du comité permanent des Divorces, présente le soixante-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE VENDREDI 26 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorces demande la permission de présenter son soixante-cinquième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager, de la cité de Montréal, province de Québec, professeur de musique, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Edward Sagermacher, autrement connu sous le nom de Edward Sager, de ladite cité, ouvrier en métaux.

2. Le comité a pris en considération à nouveau son cinquante-deuxième rapport, recommandant que cette pétition ne soit pas agréée, et, après avoir entendu plus ample témoignage au sujet de l'allégation contenue dans la clause 5 de ladite pétition, recommande maintenant l'adoption d'une loi qui dissout ledit mariage.

3. Le comité recommande aussi la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins le somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Murdock, pour le président suppléant du comité permanent des Divorces, présente au Sénat un bill (R-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du bill (99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes de la Couronne", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture du bill (31), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (73), intitulé: "Loi concernant la trahison", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (112), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit présentement soumis à un comité plénier.

Conséquemment, le Sénat s'ajourne à loisir et se constitue en Comité plénier sur ledit bill.

(En comité)

Après quelque temps, le Sénat reprend sa séance, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que ledit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (114), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (98), intitulé: "Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 30 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour mardi 30 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 30 juillet 1940

No 1.

25 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

29 juillet—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 73), intitulé: "Loi concernant la trahison".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

25 juillet—Reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 31), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

29 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 98), intitulé: "Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 34

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 30 juillet 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Duffus, | Lambert, | Prévost, |
| Aylesworth | Elliott, | Little, | Quinn, |
| (sir Allen), | Euler, | Logan, | Rainville, |
| Ballantyne, | Fafard, | MacArthur, | Raymond, |
| Beaubien | Fallis, | Macdonald | Rhodes, |
| (Montarville), | Farris, | (Richmond-Cap- | Riley, |
| Beaubien | Fauteux, | Breton-Ouest), | Robicheau, |
| (Provencher), | Foster, | Macdonald | St-Père, |
| Beauregard, | Graham, | (Cardigan), | Sauvé, |
| Black, | Haig, | Marcotte, | Sharpe, |
| Blais, | Hardy, | Marshall, | Sinclair, |
| Blondin, | Harmer, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| Bourque, | Hayden, | Meighen, | Carleton), |
| Buchanan, | Horner, | Michener, | Stevenson, |
| Calder, | Horsey, | Molloy, | Sutherland, |
| Cantley, | Hugessen, | Moraud, | Turgeon, |
| Copp, | Hushion, | Mullins, | Webster, |
| Coté, | Jones, | Murdock, | White, |
| Dandurand, | King, | Paquet, | Wilson. |
| Donnelly, | Lacasse, | Paterson, | |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (104), intitulé: "Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfiques", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (112), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec un amendement, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:

1. Page 1, lignes 7 à 29 inclusivement. Retrancher l'article cinq dont la substitution est proposée, et y substituer ce qui suit:

"5. (1) Le gouverneur en conseil peut conclure des arrangements avec le gouvernement de toute province du Canada ou, si le Lieutenant-Gouverneur en conseil de cette province y consent au préalable, avec toute municipalité de cette province, pour l'utilisation ou l'emploi de l'ensemble ou d'une partie de la gendarmerie, afin d'aider à l'administration de la justice dans cette province ou municipalité, et pour faire exécuter les lois respectives de la législature ou de la municipalité de cette province; et il peut, dans tout pareil arrangement, régler par convention et déterminer la somme d'argent que la province ou la municipalité, selon le cas, aura à payer pour ces services de la gendarmerie.

(2) Tout pareil arrangement pourra contenir des dispositions pour permettre à la Royale gendarmerie à cheval du Canada d'assumer la direction des officiers et des membres d'une force policière provinciale ou municipale, respectivement, qui pourront être requis, et pour étendre à ces officiers et membres d'une force policière provinciale, mais non aux officiers et aux membres d'une force policière municipale, les bénéfices de pension prévus pour les officiers et gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, aux termes et conditions, y compris la reconnaissance de services antérieurs, que le gouverneur en conseil peut approuver et qui peuvent être convenus entre le gouvernement du Dominion et le gouvernement d'une province."

Ledit amendement est agréé.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE MARDI 30 juillet 1940.

Le comité a, pour obtempérer à l'ordre renvoi du 9 juillet courant, étudié le second rapport du comité permanent des Débats et comptes rendus, en date du 27 juin 1940, et demande la permission de recommander ce qui suit:

1. Que la nomination de MM. Thomas Green et J.-A. Fortier au personnel de reportage du Sénat soit continuée durant la présente session du Parlement aux termes et conditions indiqués dans le rapport du Comité des débats et comptes rendus en date du 3 juin 1913, et conformément à la recommandation subséquentement adoptée par le Sénat le 30 juin 1938.

2. Que les services de MM. Green et Fortier soient continués durant la prochaine vacance du Parlement, et que M. Green soit rétribué au taux de \$25.00 par semaine et M. Fortier au taux de \$10.00 par semaine.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE MARDI 30 juillet 1940.

Le comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son huitième rapport, comme suit:

Le Comité a étudié le rapport suivant de la Commission du Service Civil:

"En vertu des articles 61 et 59 de la Loi du Service Civil, la Commission du Service Civil, à la demande du Greffier du Sénat, recommande que les postes énumérés ci-après soient exemptés des dispositions de l'article 13 de la Loi du Service Civil qui stipule qu'un employé, lorsqu'il est nommé à un poste dans toute classe du Service Civil, soit rétribué au taux minimum prescrit pour cette classe, afin que les employés occupant ces postes puissent être nommés en permanence au taux le plus près possible du traitement qu'ils reçoivent actuellement.

| No de réf. du poste | Classification et traitement | Nom et traite- ment actuel | Taux auquel ils seront nommés |
|------------------------|---|-------------------------------|----------------------------------|
| SC-A-32 | Chef du service du ménage et concierge du Parlement (\$1,740-\$1,920) | Jennings, E.-J. \$1,825 | \$1,860 |
| SC-A-33 | Constable senior, service de la protection du Sénat (\$1,740-\$1,920) | Foran, W.-D., \$1,825 | \$1,860 |

| No de réf. du poste | Classification et traitement | Nom et traite- ment actuel | Taux auquel ils seront nommés |
|------------------------|---|--------------------------------|----------------------------------|
| SC-A-34 | Constable senior, service de la protection du Sénat (\$1,740-\$1,920) | Godbout, L.-L., \$1,825 | \$1,860 |
| SC-A-35 | Constable senior, service de la protection du Sénat (\$1,740-\$1,920) | Phimister, J.-C., \$1,825 | \$1,860 |
| SC-A-36 | Constable senior, service de la protection du Sénat (\$1,740-\$1,920) | Reid, W.-C., \$1,825 | \$1,860 |
| SC-A-23 | Commis, grade 3 (\$1,380- \$1,620) | Leitch, Miss T.-E., \$1,380 | \$1,380 |
| SC-A-37 | Secrétaire, division du greffier- légiste, Sénat (\$1,800- \$2,280) | O'Connor, Miss F.-M., | \$1,800 |

Tous ces employés ont de 10 à 20 ans d'emploi sessionnel et continu et il est considéré comme juste qu'ils soient nommés aux taux indiqués ci-haut, à compter du 1er avril 1940."

Le Comité recommande que ledit rapport soit approuvé par le Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président du comité permanent des Divorcés, présente le soixante-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le MARDI 30 juillet 1940.

Le comité permanent des Divorcés a l'honneur de présenter son soixante-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Robert Tester Gordon, de la cité de Montréal, province de Québec, ajusteur de tuyaux, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Catherine Smith Gordon, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00 et couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, sur division.

L'honorable sénateur Murdock, pour le président suppléant du comité permanent des Divorces, présente au Sénat un bill (S-3), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon.

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément, et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Avec la permission du Sénat, et,

Sur motion, il est

Ordonné: Que la considération des trois premiers items inscrits à l'Ordre du jour soient suspendus et que le Sénat passe à l'étude du quatrième .

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (98), intitulé: "Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, visant d'autres fins connexes", soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat,

Ledit bill est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité des Banques et du commerce.

Le Sénat revient au premier item de l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne", soit maintenant lu la troisième fois.

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Murdock: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un Comité spécial.

Etant posée la question sur la motion en amendement,

Elle est résolu par l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (73), intitulé: "Loi concernant la trahison", est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour deuxième lecture du bill (31), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats".

Après plus ample débat,

Ledit bill est, sur division, lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité des Banques et du commerce.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (100), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934", et informe le Sénat qu'elle a agréé les amendements apportés par le Sénat audit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (103), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", et informe le Sénat qu'elle a agréé les amendements du Sénat audit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

LE MARDI 30 juillet 1940.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement à Leurs Honneurs une conférence libre pour considérer certains amendements apportés par le Sénat au bill No 25, Loi modifiant la Loi d'arrangement entre les cultivateurs et leurs créanciers, 1934, auxquels amendements la Chambre n'a pas acquiescé et sur lesquels insiste le Sénat, et tout amendement qu'à cette Conférence il sera jugé bon d'apporter audit bill ou à ses amendements;

Que MM. Ilsley, Crerar et Tucker soient nommés délégués de la Chambre pour participer à ladite Conférence, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné: Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

Greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et,

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Comité spécial institué pour prendre en considération le bill (99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne", soit composé de l'honorable sénateur Dandurand, du très honorable sénateur Meighen, et des honorables sénateurs Buchanan, Calder, Coté, Haig, King, Marcotte, Murdock et Raymond.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 31 juillet 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour mercredi 31 juillet 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 31 juillet 1940

No 1.

30 juillet—Prise en considération du huitième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

No 2.

30 juillet—Prise en considération d'un message de la Chambre des communes au sujet des amendements faits par le Sénat au Bill 25, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 35

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi 31 juillet 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable A. B. COPP, C.P., Président

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Duffus, | Little, | Prévost, |
| Aylesworth | Elliott, | Logan, | Quinn, |
| (sir Allen), | Euler, | MacArthur, | Rainville, |
| Ballantyne, | Fafard, | Macdonald | Raymond, |
| Beaubien | Fallis, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| (Montarville), | Farris, | Breton-Ouest), | Riley, |
| Beaubien | Foster, | Macdonald | Robicheau, |
| (Provencher), | Gordon, | (Cardigan), | St-Père, |
| Black, | Graham, | Marcotte, | Sauvé, |
| Blais, | Haig, | Marshall, | Sharpe, |
| Blondin, | Harmer, | McDonald | Sinclair, |
| Bourque, | Horner, | (Shédiaç), | Smith (Victoria- |
| Buchanan, | Horsey, | McGuire, | Carleton), |
| Calder, | Howard, | Meighen, | Smith |
| Cantley, | Hugessen, | Michener, | (Wentworth), |
| Chapais | Hushion, | Molloy, | Stevenson, |
| (sir Thomas), | Jones, | Moraud, | Sutherland, |
| Copp, | King, | Mullins, | Tanner, |
| Coté, | Lacasse, | Murdock, | Turgeon, |
| Dandurand, | Lambert, | Paquet, | Webster, |
| David, | Léger, | Paterson, | White, |
| Donnelly, | | | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Bourque, du comité permanent de la Santé publique et de l'inspection des aliments, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE MERCREDI 31 juillet 1940.

Le comité permanent de la Santé publique et de l'inspection des aliments demande la permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:

1. Votre comité recommande la nomination d'un comité conjoint du Parlement de la Santé nationale.
2. Votre comité recommande aussi que l'allocation du Gouvernement fédéral à la Ligue de la Santé publique du Canada soit cette année augmentée substantiellement, en raison de la nécessité impérieuse de son expansion.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

T. J. BOURQUE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du huitième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du message reçu de la Chambre des communes concernant les amendements apportés par le Sénat au bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Résolu: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat accepte sa demande d'une Conférence libre dans le dessein de considérer certains amendements apportés par le Sénat au bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934" que la Chambre des communes a refusé d'accepter et sur lesquels le Sénat insiste.

Que le Sénat nomme les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Calder et Haig comme ses délégués à ladite Conférence libre, et

Aussi, Que les délégués du Sénat sus-mentionnés se réunissent dans la chambre des comités du Sénat No 258, ce jour à neuf heures de la soirée.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes en conséquence.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (113), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (122), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3435, approuvé le 25 juillet 1940: modification de l'Arrêté en conseil C.P. 3076, approuvé le 8 juillet 1940, pour transférer au ministère des Munitions et approvisionnements des devoirs, des pouvoirs et des fonctions appartenant jusqu'ici au ministère des Transports d'après la Loi de la Radio 1938.

Règlement de la Milice canadienne à la date du 15 avril 1940 au 16 juillet 1940.

Règlements navals à la date du 16 mars 1940 au 6 juillet 1940.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (120), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 1er août 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTIONS

Pour jeudi 1er août 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

No 2.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

31 juillet—Que lorsque le Sénat s'ajournera vendredi le 2 août, il restera ajourné jusqu'à onze heures samedi matin.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 1er août 1940

No 1.

31 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 113), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

31 juillet—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 120), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 36

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi 1er août 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|--------------------|
| Aseltine, | Donnelly, | Léger, | Paterson, |
| Aylesworth | Duffus, | Little, | Prévost, |
| (sir Allen), | Elliott, | Logan, | Quinn, |
| Ballantyne, | Euler, | MacArthur, | Rainville, |
| Beaubien | Fafard, | Macdonald | Raymond, |
| (Montarville), | Fallis, | (Richmond-Cap- | Rhodes, |
| Beaubien | Farris, | Breton-Ouest), | Riley, |
| (Provencher), | Foster, | Macdonald | Robicheau, |
| Beauregard, | Gordon, | (Cardigan), | St-Père, |
| Black, | Graham, | Marcotte, | Sauvé, |
| Blais, | Haig, | Marshall, | Sharpe, |
| Blondin, | Harmer, | McDonald | Sinclair, |
| Bourque, | Hayden, | (Shédiac), | Smith (Victoria- |
| Buchanan, | Horner, | McGuire, | Carleton), |
| Calder, | Horsey, | Meighen, | Smith (Wentworth), |
| Cantley, | Howard, | Michener, | Stevenson, |
| Chapais | Hugessen, | Molloy, | Sutherland, |
| (sir Thomas), | Hushion, | Moraud, | Tanner, |
| Copp, | Jones, | Mullins, | Turgeon, |
| Coté, | King, | Murdock, | Webster, |
| Dandurand, | Lacasse, | Paquet, | White, |
| David, | Lambert, | Parent, | Wilson. |

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera le vendredi 2 août, il restera ajourné jusqu'à samedi matin à onze heures de la matinée.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (120), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (113), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", est lu la deuxième fois, et Renvoyé au comité permanent de l'Agriculture et des forêts.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Haig, présente au Sénat le rapport des représentants du Sénat à la Conférence libre concernant le bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", comme suit:

OTTAWA, le 1er août 1940.

Les représentants du Sénat ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont rencontré à une Conférence libre les représentants de la Chambre des communes, afin de considérer plus amplement le bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", et les amendements qui s'y rapportent.

Les représentants du Sénat font rapport qu'ils n'en sont pas venus à une entente avec les représentants de la Chambre des communes.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (98), intitulé: "Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes", rapporte que le comité, ayant étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 2, ligne 29. Retrancher le mot "deux" après "cent" et y substituer "trois".

2. Page 16, ligne 6. Retrancher les mots "du premier paragraphe".

3. Page 26, ligne 27. Aux mots "député au Parlement", substituer "membre de la Chambre des communes".

4. Page 34, Partie II, Entre les alinéas (f) et (g), insérer ce qui suit comme alinéa (f-1):

(f-1) Emploi dans un hôpital ou dans une institution de charité, lorsque, de l'avis de la Commission, cet hôpital ou cette institution de charité n'est pas conduite pour réaliser des bénéfices.

5. Page 34, alinéa (m). Retrancher le mot "cet" à la fin de la deuxième ligne, et substituer "l".

6. Page 33, ligne 6. Ajouter au Bill la clause suivante:

103. Est abrogée la *Loi sur le placement et les assurances sociales*, chapitre trente-huit des Statuts de 1935.

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, propose que ce bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat,

Le très honorable sénateur Meighen, appuyé par l'honorable sénateur Marcotte, propose en amendement que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit modifié par l'adjonction à la Section 104 de ce qui suit:

"104. Cette loi entrera en vigueur à la fin de la présente guerre."

Après débat, et

Etant posée la question sur la motion en amendement,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|---------------|------------|--------------------|
| Aseltine, | Chapais | Marcotte, | Rhodes, |
| Ballantyne, | (sir Thomas), | Meighen, | Robicheau, |
| Beaubien | Donnelly, | Michener, | Sharpe, |
| (Montarville), | Gordon, | Mullins, | Smith (Wentworth), |
| Black, | Horner, | Paquet, | Sutherland, |
| Bourque, | Macdonald | Quinn, | Tanner, |
| Calder, | (Cardigan), | Rainville, | Webster, |
| | | | White—26. |

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|---------------------|-----------|---------------------|--------------------------------|
| Aylesworth | Fafard, | Hushion, | Parent, |
| (sir Allen), | Fallis, | Lacasse, | Paterson, |
| Beaubien | Farris, | Lambert, | Prévost, |
| (St-Jean-Baptiste), | Foster, | Little, | Riley, |
| Blais, | Graham, | Logan, | St-Père, |
| Copp, | Haig, | MacArthur, | Sauvé, |
| Coté, | Harmer, | Marshall, | Sinclair, |
| Dandurand, | Hayden, | McDonald (Shédiac), | Smith (Victoria- Carleton), |
| David, | Horsey, | McGuire, | Stevenson, |
| Duffus, | Howard, | Molloy, | Turgeon, |
| Elliott, | Hugessen, | Murdoch, | Wilson—43. |
| Euler, | | | |

Elle est conséquemment résolue par la négative.

Etant de nouveau posée la question d'agrément de la motion principale pour la troisième lecture de ce bill, tel qu'amendé,

Elle est résolue par l'affirmative.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 2 août 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour vendredi 2 août 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi 2 août 1940

No 37

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Vendredi 2 août 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|-----------|----------------|------------------|
| Aseltine, | Donnelly, | Logan, | Paterson, |
| Aylesworth | Duffus, | MacArthur, | Prévost, |
| (sir Allen), | Elliott, | Macdonald | Quinn, |
| Ballantyne, | Fafard, | (Richmond-Cap- | Raymond, |
| Beaubien | Fallis, | Breton-Ouest), | Rhodes, |
| (Montarville), | Farris, | Macdonald | Riley, |
| Beaubien | Foster, | (Cardigan), | Robicheau, |
| (Provencher), | Gordon, | Marcotte, | St-Père, |
| Beauregard, | Graham, | Marshall, | Sauvé, |
| Black, | Haig, | McDonald | Sharpe, |
| Blais, | Harmer, | (Shédiac), | Sinclair, |
| Blondin, | Horner, | McGuire, | Smith (Victoria- |
| Bourque, | Howard, | Meighen, | Carleton), |
| Buchanan, | Hugessen, | Michener, | Smith |
| Calder, | Hushion, | Molloy, | (Wentworth), |
| Chapais | King, | Moraud, | Stevenson, |
| (sir Thomas), | Lacasse, | Mullins, | Sutherland, |
| Copp, | Lambert, | Murdock, | Tanner, |
| Coté, | Léger, | Paquet, | Webster, |
| Dandurand, | Little, | Parent, | White, |
| David, | | | Wilson. |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité de l'Agriculture et des forêts, auquel a été renvoyé le bill (113), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies", rapporte que le comité, ayant étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, lignes 3 à 5. Retrancher la clause un du Bill.
2. Page 1, ligne 6. Renuméroter la clause deux du Bill pour qu'elle en devienne la clause un.
3. Page 1, ligne 9 et 10. Retrancher les mots "l'alinéa suivant: 'm)'"

et y substituer "ce qui suit, comme alinéa aa), après l'alinéa a):
'aa)'"

4. Page 1, ligne 12. Renuméroter la clause trois du Bill pour qu'elle en devienne la clause deux.
5. Page 1, lignes 22 à 25. Retrancher la clause quatre du Bill et y substituer la suivante:

"3. Sont abrogé les alinéas (i), (ii) et (iii) du paragraphe deux de l'article trois de ladite Loi, et les suivants y sont substitués:

(i) si la Commission constate que le rendement moyen en blé dans le township excède huit et ne dépasse pas douze boisseaux à l'acre, l'allocation sera de dix cents par acre de la terre cultivée de l'agriculteur pour chaque cent, ou fraction de cent, n'excédant pas dix, qui manque au prix moyen pour atteindre quatre-vingts cents de boisseau;

(ii) si la Commission constate que le rendement moyen en blé dans le township excède quatre et ne dépasse pas huit boisseaux à l'acre, l'allocation sera de un dollar et cinquante cents par acre;

(iii) si la Commission constate que le rendement moyen en blé dans le township est inférieur à quatre boisseaux à l'acre, l'allocation sera de deux dollars l'acre.

6. Page 2, ligne 1. Renuméroter la clause cinq du Bill pour qu'elle en devienne la clause quatre.

7. Page 2, lignes 22 et 23. Retrancher les lignes vingt-deux et vingt-trois du Bill, et y substituer les suivantes:

5. Est abrogé l'article cinq de ladite Loi, et ladite Loi est modifiée par la substitution du nouvel article cinq suivant.

8. Page 2, ligne 40. Insérer dans le Bill ce qui suit comme clause six:

"6. L'article six de ladite Loi est renuméroté et remplacé comme article treize dans ladite Loi; les paragraphes un, quatre et cinq dudit article sont abrogés, et les suivants y sont substitués:

13. (1) Nonobstant les dispositions de la *Loi des grains du Canada*, une contribution de un pour cent doit être déduite du prix d'achat de tout le grain acheté par les gérants des élevateurs régionaux autorisés, les commerçants de grain autorisés, les acheteurs sur voie autorisés ou les marchands commissionnaires autorisés, ou par leur entremise, et, à moins que ces titulaires de permis ne l'aient antérieurement déduite, une contribution de un pour cent du prix d'achat doit être déduite de tout le grain

acheté par les gérants des élévateurs de minoterie autorisés et des élévateurs terminus autorisés, et transportée à la Commission des grains du Canada, ainsi que ci-après prescrit.

(4) Tous les titulaires de permis doivent verser à la Commission des grains du Canada, pour être mensuellement créditées au Receveur général, ainsi que des règlements le prescriront, toutes les sommes perçues en application du présent article; et tout titulaire de permis qui manquera de se conformer au règlement sera passible d'une amende de un-trentième de un pour cent du montant dû pour chaque jour de défaut d'un tel paiement.

(5) Chaque titulaire de permis spécifié au premier paragraphe du présent article doit tenir ou faire tenir les registres, et doit faire ou faire faire les rapports périodiques concernant la perception de la contribution prévue ci-dessus, que la Commission des grains du Canada peut prescrire ou requérir; tous ces registres et rapports doivent représenter exactement et fidèlement les faits des opérations auxquelles ils paraissent respectivement avoir trait, et être ouverts à tout moment à l'examen d'un fonctionnaire de la Commission des grains du Canada. Toute violation des dispositions du présent paragraphe sera punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'un emprisonnement d'un an au maximum ou d'une amende n'excédant pas cinq mille dollars."

9. Page 2, lignes 41 et 42. Retrancher les lignes quarante et un et quarante-deux, et y substituer les suivantes:

7. Ce qui suit est substitué, sous le titre "règles", comme article six de ladite Loi, à l'article cinq de ladite Loi qui a été abrogé par l'article six de la présente Loi.

10. Page 3, lignes 25 à 27. Retrancher les lignes vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept du Bill, et y substituer les suivantes:

8. Ladite Loi est en outre modifiée par l'abrogation de l'article neuf, par le renumérotage des articles sept et huit pour qu'ils en deviennent les articles neuf et dix, respectivement, et par l'insertion de ce qui suit comme nouveaux articles sept et huit de la dite Loi.

11. Page 4, lignes 25 à 31. Retrancher les clauses neuf, dix et onze du Bill, et substituer ce qui suit comme nouvelle clause neuf dudit Bill:

9. Les articles dix, onze et douze de ladite Loi sont renumérotés pour en devenir les articles onze, douze et quatorze, respectivement.

12. Page 4, ligne 32. Renumeroter la clause douze du Bill pour qu'elle en devienne la clause dix.

13. Page 4, lignes 38 à 45. Retrancher les clauses treize et quatorze du Bill.

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (31), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats", présente le rapport suivant.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE VENDREDI 2 août 1940.

Le comité des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (31) de la Chambre des communes, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", a, pour optempérer à l'ordre de renvoi du 30 juillet 1940, étudié ledit bill et demande maintenant la permission de faire rapport comme suit:

Votre comité constate que le préambule de ce bill n'a pas été justifié à sa satisfaction.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

F. B. BLACK.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (112), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (98), intitulé: "Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autres, les amendements du Sénat audit bill.

L'honorable sénateur Murdock, du Comité spécial auquel a été renvoyé le bill (99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 24. Ajouter ce qui suit à l'article deux proposé:

Toutefois, le ministre des Finances ne pourra pas ainsi retenir, dans le cours d'un même mois, sur pareille somme ou pareilles sommes d'argent ainsi dues ou payables par Sa Majesté du droit du Canada, un montant plus élevé que celui qui est saisissable au cours d'un mois en vertu de la loi de la province où réside le fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté du droit du Canada.

2. Ajouter à la fin du bill, comme paragraphe deux de l'article deux proposé, ce qui suit:

(2) Le présent article entrera en vigueur sur proclamation du Gouverneur en conseil.

3. Ajouter au bill ce qui suit comme clause deux:

"2. Est en outre modifié ladite loi par l'addition de ce qui suit comme article trois:

3. (1) Dans chaque cas où un fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté du droit du Canada doit à une province, à une municipalité ou à une personne, une somme d'argent déterminée par un jugement rendu à l'égard

- (a) d'un impôt sur le revenu, d'un impôt spécial ou d'un impôt sur les salaires (y compris les intérêts et peines); ou
- (b) de toute autre dette quelconque ne consistant pas en dommages-intérêts,

soit que cette dette soit ou ne soit pas du genre d'une dette pour impôt, le créancier par jugement pourra exercer contre le ministre des Finances comme tierce partie à une saisie, mais subordonné aux dispositions subséquentes du présent article, le même recours que le créancier par jugement peut exercer contre des tiers par voie de saisie-arrêt de dettes établies par jugement, de la même manière que ce recours s'exerce d'une façon générale contre des tiers-saisie, en vertu des lois de la province où le jugement a été obtenu.

(2) Le ministre des Finances ne sera pas susceptible ou requis de répondre à des procédures de saisie-arrêt, ni d'y assister; il ne sera responsable comme tierce partie dans une saisie qu'à son titre officiel, et, dans les affaires auxquelles s'étend la présente loi, il sera assujéti aux ordonnances et directions, spéciales ou générales, du Gouverneur en conseil.

(3) Le créancier par jugement doit produire au ministre des Finances un certificat du jugement, l'ordonnance de saisie-arrêt, ainsi qu'une déclaration sous serment de quelque personne ayant connaissance des faits et indiquant la somme due d'après le jugement, et pourquoi ce jugement a été obtenu, et établissant l'identité du débiteur par jugement comme étant un fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté du droit du Canada.

(4) Le Gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances à retenir, par voie de déduction sur toute somme ou toutes sommes d'argent qui de temps à autre peuvent être dues ou payables par Sa Majesté du droit du Canada à un fonctionnaire, serviteur ou employé de Sa Majesté de ce droit (pareille déduction devant être opérée par versements ou autrement, selon que le ministre peut le prescrire en vue de l'efficacité du service public), le montant de toute dette établie par jugement et due et payable à la suite de procédure de saisie-arrêt intentées en conformité et sous l'autorité de la présente loi, et à remettre cette somme ou ces sommes d'argent ainsi déduites aux provinces, municipalités et personnes qui, conformément à leurs ordonnances respectives de saisie-arrêt et à la présente loi, ont droit de se faire payer cette somme ou ces sommes.

Lesdits amendements sont agréés, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Copies des arrêtés en conseil pris sous l'autorité de la Loi des mesures de guerre depuis le 10 mai 1940 jusqu'au 20 juillet 1940. (Editions anglaise et française).

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à neuf heures de la soirée.

Neuf heures de la soirée.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (123), intitulé: "Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à onze heures de l'avant-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Samedi 3 août 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour samedi 3 août 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (f), 24 (a), (b), (d), (e), et (h), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour samedi 3 août 1940

No 1.

2. août—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 123), intitulé: "Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 38

PROCÈS-VERBAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

Samedi 3 août 1940

Onze heures de la matinée.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|----------|----------------|--------------|
| Aseltine, | Fallis, | Macdonald | Rhodes, |
| Beaubien | Farris, | (Richmond-Cap- | Riley, |
| (Montarville), | Foster, | Breton-Ouest), | Robicheau, |
| Beaubien | Gordon, | Macdonald | St-Père, |
| (Provencher), | Graham, | (Cardigan), | Sharpe, |
| Beauregard, | Haig, | Marcotte, | Sinclair, |
| Blais, | Harmer, | Meighen, | Smith |
| Bourque, | Horner, | Michener, | (Wentworth), |
| Calder, | King, | Molloy, | Stevenson, |
| Copp, | Lacasse, | Mullins, | Sutherland, |
| Dandurand, | Lambert, | Murdock, | Tanner, |
| David, | Léger, | Paquet, | Turgeon, |
| Elliott, | Little, | Parent, | White, |
| Fafard, | Logan, | Quinn, | Wilson. |

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie les bills suivants et informe le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills, sans amendement.

Bill No 76, (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Logush".

Bill No 77, (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg".

Bill No 78, (P2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers".

Bill No 79, (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine".

Bill No 80, (R2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz".

Bill No 81, (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend".

Bill No 82, (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Margaret Gill Bacon".

Bill No 83, (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michele Fiorilli".

Bill No 84, (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak".

Bill No 85, (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard".

Bill No 86, (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à René Gaudry".

Bill No 87, (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch".

Bill No 88, (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Gerald Dickie".

Bill No 91, (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Dorothy Smith Bruneau".

Bill No 92, (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Eric Pitt".

Bill No 93, (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby".

Bill No 94, (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Camille Perks".

Bill No 95, (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell".

Bill No 96, (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis".

Bill No 97, (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Philias-Hector Sauvageau".

Bill No 105, (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Bernard Hughes".

Bill No 106, (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch".

Bill No 107, (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré".

Bill No 108, (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown".

Bill No 109, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay".

Bill No 110, (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand-Odilon Boucher".

Bill No 111, (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz".

Bill No 115, (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilius Augusta Shepherd Harris".

Bill No 116, (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".

Bill No 117, (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".

Bill No 119, (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, aussi connue sous le nom de Mary Lipsin Sager".

Bill No 121, (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon".

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

LE SAMEDI 3 août 1940.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre les témoignages rendus et les pièces justificatives déposées devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyées les pétitions de Peter Logush, Goldie Wolfe Goldberg, Ethel Witkov Myers, Tilly Fishman Constantine, Rachel Ruth Levenstein Schwartz, Eleanor Mabel Campbell Townsend, Isabel Margaret Gill Bacon, Michele Fiorilli, Gertie Schwartz Simak, Geneva Clementine Hurley Picard, René Gaudry, Fanny Costom Copelovitch, William Gerald Dickie, Agnes Dorothy Smith Bruneau, John Eric Pitt, Dennis Calvert Kerby, Camille Perks, Maria Cecilia Patricia Gatién Rowell, Lemuel Athelton Lewis, Joseph-Philias-Hector Sauvageau, John Bernard Hughes, Annie Block Smilovitch, Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré, Albert Lennox Brown, Talitha Emily Findlay, Joseph Armand Odilon Boucher, Doris Bertha Schwartz, Liliás Augusta Shepherd Harris, Forest Wentworth Hughes, Margaret Florence Stewart Corley, Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager, Robert Tester Gordon, respectivement, demandant l'adoption de bills de divorces, ainsi que les autres documents soumis en preuve.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (123), intitulé: "Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre", est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

Comme il est une heure, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à trois heures.

Trois heures de l'après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:—

Proclamations et Arrêtés en conseil rendus sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, Volume 2 (Editions anglaise et française).

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des commune transmet, par son greffier, un message avec un Bill (118), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", auquel elle demande l'assentiment du Sénat.

Ledit Bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu la deuxième fois, et

Renvoyé au Comité permanent de la banque et du commerce.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 5 août 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour lundi 5 août 1940

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

13 juillet—Que, d'aujourd'hui inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23 (*f*), 24 (*a*), (*b*), (*d*), (*e*), et (*h*), 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi 5 août 1940

No 39

PROCÈS-VERBAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

 Lundi 5 août 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|----------|----------------|--------------------|
| Aseltine, | Fallis, | Macdonald | Rhodes, |
| Ballantyne, | Fauteux, | (Richmond-Cap- | Riley, |
| Beaubien | Foster, | Breton-Ouest), | Robinson, |
| (Montarville), | Graham, | Macdonald | St-Père, |
| Beauregard, | Harmer, | (Cardigan), | Sauvé, |
| Blais, | Horner, | Marcotte, | Sharpe, |
| Dandurand, | King, | Meighen, | Sinclair, |
| David, | Lambert, | Michener, | Smith (Wentworth), |
| Duffus, | Léger, | Murdock, | Tanner, |
| Elliott, | Little, | Parent, | Turgeon, |
| Fafard, | Logan, | Quinn, | Webster. |

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Beaubien (Montarville), du comité spécial de Coopération de guerre, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE SAMEDI 3 août 1940.

Depuis son premier rapport au Sénat, en date du 25 juin dernier, le comité a tenu cinq séances auxquelles ont été entendus:

Le Colonel Wilfrid Bovey, de l'University McGill, directeur du département des Relations extérieures de cette institution;

Le Colonel James Mess, président de l'Association des *Canadian Clubs* du Canada;

Le Commissaire S.-T. Wood, de la Royale gendarmerie à cheval du Canada;

Le Major Gladstone Murray, directeur et gérant-général de la Société Radio-Canada.

Ces témoins ont fourni des renseignements précieux et ont fait différentes propositions.

Comme résultat, il a été décidé de prier l'association des *Canadian Clubs* du Canada de collaborer à la tenue d'une série d'assemblées par ses quatre-vingt-treize clubs affiliés. Ces assemblées auront lieu dans les semaines prochaines et auront pour objets les objets mêmes que votre comité a fixés dans son premier rapport, savoir: faire constater à la population du Canada la réalité des principaux faits qui dominent le monde et des périls qui nous entourent; faire comprendre de plus près l'intérêt essentiel et le devoir immédiat que la lutte gigantesque des temps actuels présente aux Canadiens; stimuler leur zèle à appuyer l'effort de notre nation et à coopérer au maintien de son unité et de son indépendance contre les influences subversives jusqu'à la victoire complète et définitive. Le Colonel James Mess, président de l'Association des *Canadian Clubs*, dirigera l'organisation de ces assemblées; et nous sommes heureux de pouvoir dire que, par tout le pays, d'autres clubs sociaux ont assuré leur coopération avec le plus entier dévouement.

Votre comité insiste respectueusement auprès du Gouvernement pour qu'il étudie, sans délai, le projet d'ériger, en ce pays, une puissante station radiophonique à ondes courtes de 50,000 kilowatts. On croit que l'érection d'une pareille station émettrice est particulièrement recommandable afin de supplémenter le poste britannique actuel, et de rendre plus sûres les facilités actuellement utilisées de ce poste qui est absolument nécessaire à la coopération de l'Empire et à la diffusion générale de la vérité par le monde. On est d'avis que la dépense d'établissement, estimée à \$350,000 ou \$400,000, ainsi que le coût d'entretien, pourront avantageusement servir, quoi qu'il arrive après la guerre, pour des fins de publicité et de commerce, spécialement à travers ce continent et en Europe.

En présentant cette recommandation, votre comité tient compte d'une occasion de se procurer la partie la plus importante du matériel de cette construction, que nous pouvons par chance nous procurer actuellement, et qui permettra d'ériger cette station beaucoup plus rapidement qu'elle ne pourrait être construite autrement.

Votre comité recommande en outre l'organisation d'une série d'émissions radiophoniques en certaines langues étrangères par tout le Canada, aux fins de contrebalancer l'influence d'émissions mensongères et mal fondées que des pays ennemis destinent aux populations canadiennes de langue étrangère.

Nous sommes heureux de faire rapport que, grâce à l'initiative de votre comité, un grand nombre d'orateurs réputés ont déjà adressé des discours qui, a-t-on raison de croire, ont produit les meilleurs résultats. On espère vivement

que les honorables membres de cette Chambre saisiront toutes les occasions, comme on le leur recommande instamment, de contribuer, soit en s'adressant au public dans des assemblées, soit par la radio, à la réalisation des objets que précise le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C.-P. BEAUBIEN.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (113), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies" et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

LE SAMEDI 3 août 1940.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre

- (a) accepte le premier amendement au bill No 99, Loi modifiant la Loi concernant les dettes dues à la Couronne;
- (b) n'accepte pas le deuxième amendement pour le motif qu'il est désirable que le bill No 99 entre en vigueur aussitôt qu'il recevra la sanction royale; et
- (c) n'accepte pas le troisième amendement pour les raisons suivantes:

1. Parce que l'amendement proposé est d'une validité constitutionnelle douteuse. La province possède une autorité exclusive sur la juridiction et la procédure en matières civiles dans les cours provinciales. D'après les statuts provinciaux le tiers-saisi doit appartenir "à la juridiction de la cour", ou "à la province" ou "résider" dans le comté. Il est douteux que le Parlement puisse réellement inclure le ministre des Finances comme tierce partie à une saisie dans la juridiction des cours provinciales.

2. Parce que d'après la rédaction actuelle de la loi on ne peut traire la Couronne devant les cours sans un fiat. Ce principe constitue le principal obstacle aux procédures de saisie-arrêt. L'amendement projeté équivaudrait en réalité à l'abandon par la Couronne de cette prérogative dans une catégorie limitée de cas. Il est de suprême importance que le statut de la Couronne devant les cours ne soit pas modifié à ce sujet sans un examen sérieux de toute la question des procédures contre la Couronne.

3. Parce que la question de la reconnaissance par la Couronne des déclarations volontaires de dettes dues de la part de la Couronne est liée à l'objet de cet amendement et on ne voit pas bien pourquoi cet objet ne serait pas aussi étudié.

4. Parce que l'amendement projeté n'autorise des procédures de saisie-arrêt que dans le cas des jugements rendus à l'égard d'un impôt quelconque ou de toute autre dette ne consistant pas en dommages-intérêts. On ne voit pas bien pourquoi on exclurait les autres jugements.

5. Pour que les motifs pour établir une distinction entre les fonctionnaires, serviteurs ou employés de Sa Majesté du droit du Canada, d'une part, et d'autres personnes à qui des montants doivent être versés

par la Couronne de temps à autre, d'autre part, ne figurent pas dans la loi projetée, ne sont pas clairs aux yeux du public, et exigent considération. Il n'est pas clair, en particulier, pourquoi des personnes comme les sénateurs, les membres de la Chambre des communes, les juges et les personnes qui signent des contrats avec Sa Majesté du droit du Canada sont exclus des dispositions de l'amendement.

6. Parce que, en vertu du projet d'amendement, un créancier doit encourir des débouchés pour obtenir un jugement et une ordonnance de saisie-arrêt et pour les expédier au ministre des Finances, mais le ministre des Finances n'est pas obligé de faire des déductions sur les sommes payables au débiteur de cette personne.

7. Parce que la forme du projet d'amendement donne lieu aux objections suivantes:—

(a) L'expression "tiers-partie" signifie pour tous une personne appelée comme partie par un défendeur qui prétend avoir droit à des contributions ou à une indemnité de cette personne. Un tiers-saisi n'est pas une tierce partie.

(b) Cette proposition couvrira aussi les réclamations des provinces pour taxes. Lorsque la Couronne tente de recouvrer ses taxes de tierces parties, elle emploie ordinairement des moyens comme l'Ordonnance d'Expertise plutôt que les procédures de saisie. Il est même douteux que la Couronne ait droit de procéder par voie de saisie, puisque les expressions comme "personne" et "jugement créancier" employés dans les lois provinciales au sujet des procédures de saisie, ne sont pas de nature à décrire Sa Majesté. De même, la municipalité possède des moyens spéciaux pour contraindre le paiement des taxes.

(c) L'expression "saisie" implique coercion et n'est pas un terme convenable à employer au sujet de Sa Majesté bien que le statut prévoit simplement des versements volontaires et non forcés.

(d) La loi de la Cour de l'Échiquier réserve à ce tribunal une juridiction exclusive sur les réclamations contre la Couronne fédérale, et il devrait être indiqué clairement que la proposition du Sénat s'appliquera nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi de la Cour de l'Échiquier.

(e) Le ministre des Finances ne possède qu'une "qualité représentative" pour représenter Sa Majesté devant les tribunaux; cette qualité représentative est dévolue au Solliciteur-général du Canada.

8. Le public n'a pas demandé cette législation et la phase actuelle de la session n'est pas appropriée pour poser une question de cette importance et de cette envergure.

Résolu,—Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération immédiatement.

Le Sénat, en conséquence, passe à l'étude dudit message.

Après débat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Résolu: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes l'informant que le Sénat n'insiste pas sur les deuxième et troisième amendements qu'il a apportés au bill (99), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne", auxquels la Chambre des communes n'a pas acquiescé.

Ordonné: Qu'un message soit en conséquence envoyé à la Chambre des communes.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur King, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (118), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion il est

Ordonné: Que quand le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à onze heures et demie de la matinée demain.

Le Sénat s'ajourne.



AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 6 août 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 6 août 1940

No 40

PROCÈS-VERBAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

Mardi 6 août 1940

Onze heures et demie de la matinée.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Ballantyne,
Blais,
Blondin,
Dandurand,
Duffus,
Elliott,
Fafard,
Fallis,
Fauteux,

Gordon,
Graham,
Harmer,
Horner,
Hushion,
King,
Lacasse,
Lambert,
Léger,
Little,

Logan,
Macdonald
(Cardigan),
Marcotte,
Meighen,
Michener,
Murdock,
Parent,
Quinn,
Rainville,

Rhodes,
Riley,
Robinson,
St-Père,
Sharpe,
Sinclair,
Smith
(Wentworth),
Tanner,
Turgeon.

PRIÈRES.

Comme il est une heure, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à trois heures.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que quand le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain à midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 7 août 1940

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 7 août 1940

No 41

PROCÈS-VERBAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

Mercredi 7 août 1940

Midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|------------|-------------|------------|--------------------|
| Blais, | Howard, | Marcotte, | St-Père, |
| Dandurand, | Hushion, | McGuire, | Sharpe, |
| Elliott, | King, | Meighen, | Sinclair, |
| Fafard, | Lacasse, | Michener, | Smith (Wentworth), |
| Fallis, | Lambert, | Murdock, | Tanner, |
| Gordon, | Little, | Parent, | Turgeon, |
| Graham, | Macdonald | Rainville, | Webster, |
| Harmer, | (Cardigan), | Robinson, | White. |

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (124), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 7 août 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très Honorable Sir Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada, en sa qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, à douze heures et trente de l'après-midi afin de donner la sanction royale à certains Bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Son Honneur
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Arrêté en conseil C.P. 3603, approuvé le 1er août, 1940: modifiant les règlements de l'enregistrement national, 1940, au sujet de l'affranchissement des fournitures de papeterie, etc.

Arrêté en conseil C.P. 3681, approuvé le 5 août, 1940: modifiant les règlements de l'enregistrement national, 1940, (tels que définis par l'arrêté en conseil C.P. 3156, approuvé le 12 juillet, 1940).

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il restera ajourné jusqu'à mardi, le cinquième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Lyman Poore Duff, en sa qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône.

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

“C'est le désir du très honorable substitut du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.”

La Chambre des communes étant venue,

Le greffier lit comme suit les titres des Bills à sanctionner:

Loi modifiant la Loi des traitements.

Loi concernant *The Ottawa Electric Company* et *The Ottawa Gas Company*.

Loi concernant *The Cedars Rapids Manufacturing and Power Company*.

Loi modifiant la Loi du Yukon.

Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.

Loi concernant *The Detroit and Windsor Subway Company*.

Loi modifiant la Loi du service naval.

Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Munitions et approvisionnements.

Loi constituant en corporation *Pool Insurance*.

Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance Stanstead & Sherbrooke.

Loi concernant un certain quai de *Saguenay Terminals Limited*.

Loi constituant en corporation les Sœurs Servantes de Marie Immaculée.

Loi modifiant la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries.

Loi modifiant la Loi des pénitenciers et de la Loi de 1939 sur les pénitenciers.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi de 1940 concernant la taxation des surplus de bénéfices.

Loi concernant la trahison.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1940, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi établissant une commission d'assurance-chômage, une assurance contre le chômage ainsi qu'un service de placement, et visant d'autres fins connexes.

Loi concernant le paiement d'indemnités à l'égard du réquisitionnement de certains biens pour fins de guerre.

Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Loi modifiant la Loi concernant les dettes à la Couronne.

Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.

Loi pour faire droit à Elizabeth Pauline Tingley Kidd.

Loi pour faire droit à Nancy Patricia Lytle Rowat.

Loi pour faire droit à Henry Carl Mayhew.

Loi pour faire droit à Laura Lucrezia Green Stinson.

Loi pour faire droit à Irene Nellie Kon Simpson.

Loi pour faire droit à Elma Jane Harris Aspell.

- Loi pour faire droit à Edith Leanora Holland Bonet.
 Loi pour faire droit à Dorothy Lavinia Worsley Baker.
 Loi pour faire droit à Eugène Bélanger.
 Loi pour faire droit à Rebecca Cohen.
 Loi pour faire droit à Ethiel Cahan Naihouse.
 Loi pour faire droit à John Roy Fumerton.
 Loi pour faire droit à Paul-Edouard Tardif.
 Loi pour faire droit à Pearl Aizanman Norris.
 Loi pour faire droit à Molly Goldfarb Goldberg.
 Loi pour faire droit à Muriel Agnes Martin Beech.
 Loi pour faire droit à Alfred Reinhold Roller.
 Loi pour faire droit à Sarah Kerzner Spilberg.
 Loi pour faire droit à Christina Smith Dunlop Andrique.
 Loi pour faire droit à Anna Shepherd.
 Loi pour faire droit à Margaret Somerville Sickinger.
 Loi pour faire droit à Romain Cléophas Moreau.
 Loi pour faire droit à Dorothy Florence Donn Martin.
 Loi pour faire droit à Phoebe Doris Edge Pott.
 Loi pour faire droit à Filomena Grego Sauro.
 Loi pour faire droit à Kathleen Irene Mae Stephens Morrissey.
 Loi pour faire droit à Dorothy Frances Foyser MacDermid.
 Loi pour faire droit à Sheila Alice Dolly Young Dodge.
 Loi pour faire droit à Margaret Louise MacDonald Russell.
 Loi pour faire droit à Edward James Holt.
 Loi pour faire droit à Peter Logush.
 Loi pour faire droit à Goldie Wolfe Goldberg.
 Loi pour faire droit à Ethel Witkov Myers.
 Loi pour faire droit à Tilly Fishman Constantine.
 Loi pour faire droit à Rachel Ruth Levenstein Schwartz.
 Loi pour faire droit à Eleanor Mabel Campbell Townsend.
 Loi pour faire droit à Isabel Margaret Bill Bacon.
 Loi pour faire droit à Michele Fiorilli.
 Loi pour faire droit à Gertie Schwartz Simak.
 Loi pour faire droit à Geneva Clementine Hurley Picard.
 Loi pour faire droit à René Gaudry.
 Loi pour faire droit à Fanny Costom Copelovitch.
 Loi pour faire droit à William Gerald Dickie.
 Loi pour faire droit à Agnes Dorothy Smith Bruneau.
 Loi pour faire droit à John Eric Pitt.
 Loi pour faire droit à Dennis Calvert Kerby.
 Loi pour faire droit à Camille Perks.
 Loi pour faire droit à Maria Cecilia Patricia Gatien Rowell.
 Loi pour faire droit à Lemuel Athelton Lewis.
 Loi pour faire droit à Joseph Philius Hector Sauvageau.
 Loi pour faire droit à John Bernard Hughes.
 Loi pour faire droit à Annie Block Smilovitch.
 Loi pour faire droit à Charles-Auguste Armand Lionel Beaupré.
 Loi pour faire droit à Albert Lennox Brown.
 Loi pour faire droit à Talitha Emily Findlay.
 Loi pour faire droit à Joseph Armand Odilon Boucher.
 Loi pour faire droit à Doris Bertha Schwartz.
 Loi pour faire droit à Liliás Augusta Shepherd Harris.
 Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes.
 Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley.
 Loi pour faire droit à Moora Lipsin Sagermacher, autrement connue sous le nom de Mary Lipsin Sager.
 Loi pour faire droit à Robert Tester Gordon.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable substitut du Gouverneur général sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable substitut du Gouverneur général comme suit:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1941.

Je demande humblement à Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ces bills.”

Le greffier ayant donné lecture des titres de ces bills,

A ces bills, le greffier du Sénat accorde la sanction royale dans les termes suivants:

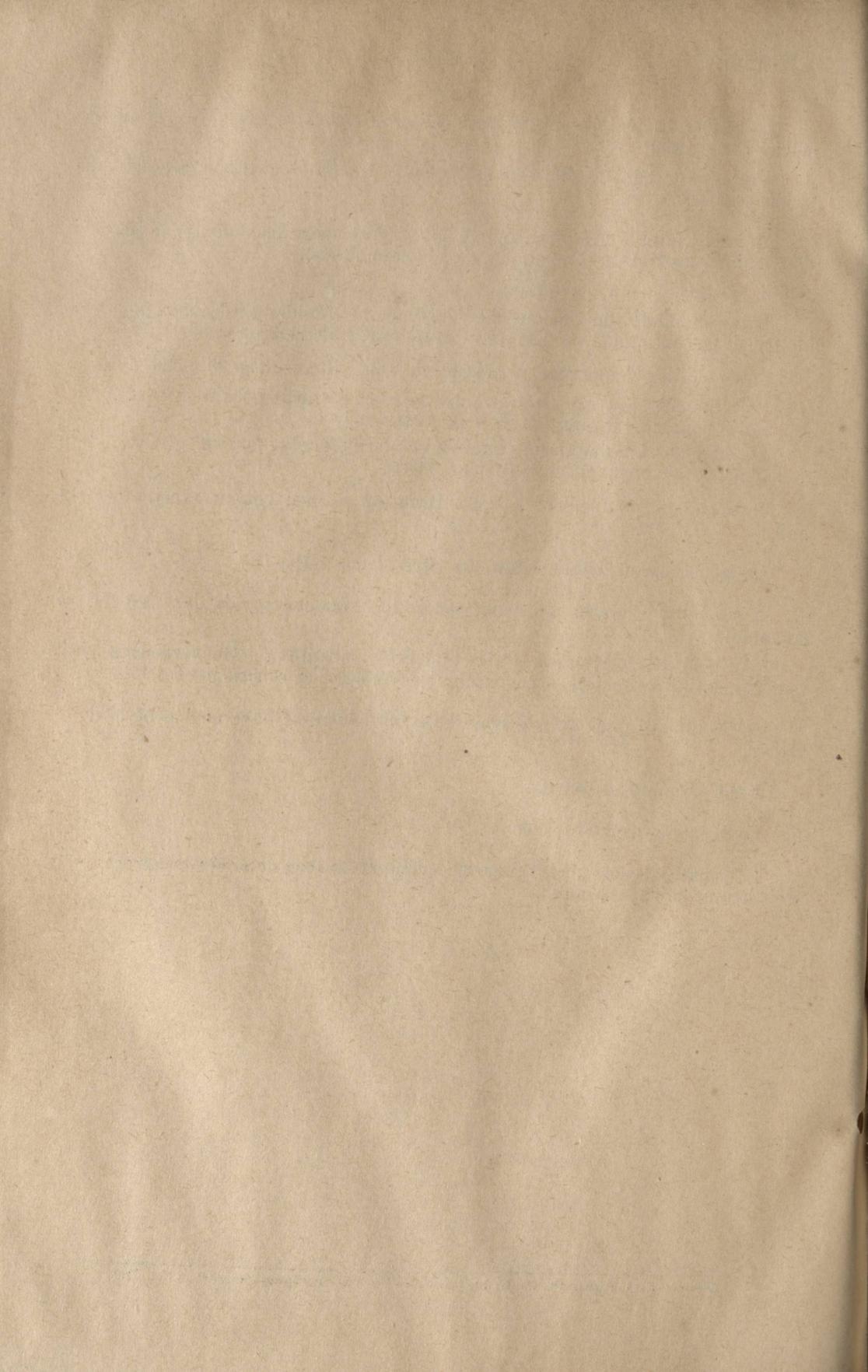
“Au nom de Sa Majesté, le très honorable substitut du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”

Après quoi, il plaît au très honorable substitut du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi, le cinquième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi.



No 42

PROCÈS-VERBAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

 Mardi 5 novembre 1940

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable GEORGE PARENT, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

| | | | |
|----------------|--------------|------------|------------------|
| Ballantyne, | Fafard, | MacArthur, | Quinn, |
| Beaubien | Graham, | MacLennan, | Rainville, |
| (Montarville), | Hardy, | Marcotte, | Rhodes, |
| Beauregard, | Harmer, | McDonald | St-Père, |
| Blondin, | Horsey, | (Shédiac), | Sauvé, |
| Calder, | Howard, | McGuire, | Sharpe, |
| Cantley, | Jones, | Michener, | Sinclair, |
| Coté, | Lambert, | Mullins, | Smith (Victoria- |
| Dandurand, | Léger, | Murdock, | Carleton), |
| Duff, | L'Espérance, | Paquet, | Stevenson, |
| Elliott, | Little, | Parent, | White. |
| Euler, | Logan, | Paterson, | |

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 28 octobre 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., se rendra à la Chambre du Sénat le mardi 5 novembre prochain à 3 heures de relevée, en vue de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Adjoint du secrétaire du Gouverneur général.

A Son Honneur le Président
du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable sir Lyman P. Duff, en sa qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône.

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

“C'est le désir du très honorable député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.”

La Chambre des Communes étant venue,

Il plaît à l'honorable substitut du Gouverneur général de clore la Première session du Dix-neuvième Parlement du Dominion du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Quand la présente session s'est ouverte en mai, l'un après l'autre, en une rapide succession, plusieurs pays libres avaient subi l'agression nazie. Avant l'ajournement du 7 août, l'Italie s'était jointe à sa partenaire de l'Axe en qualité d'ennemie déclarée; la résistance de la France s'était écroulée et le gouvernement français avait capitulé. La Grande-Bretagne elle-même était menacée d'invasion. Le théâtre du conflit avait commencé de s'étendre à des territoires extra-

européens. La guerre continuait entre la Chine et le Japon. Seuls parmi les nations de l'univers, le Royaume-Uni et les dominions britanniques se tenaient sous les armes, pour défendre la liberté du monde.

Le Canada s'est volontiers chargé des responsabilités grandissantes que lui imposaient les événements. Les mesures que vous avez prises tendaient à l'exécution de la tâche immédiate de participer plus complètement à la défense de la Grande-Bretagne et de protéger notre pays plus efficacement contre les troubles intérieurs et les attaques de l'extérieur. Elles avaient aussi pour objet la tâche à longue échéance d'assurer la défaite ultime de l'ennemi.

A ces fins, la structure des services administratifs a subi des modifications et fait l'objet d'expansions. Un département de la Défense nationale pour l'air et un département de la Défense nationale pour le service naval ont été créés. On a accru les attributions du ministère des Munitions et Approvisionnements et on en a renforcé les cadres. On a établi un ministère des Services nationaux de guerre. La loi sur la mobilisation des ressources nationales a conféré au Gouvernement le pouvoir d'appliquer à la défense du Canada et de la cause commune toutes les ressources du pays, humaines aussi bien que matérielles. Dans les divers domaines de l'activité de guerre, il y a eu expansion et accélération constantes de l'entraînement, du transport, de la fabrication et de la production.

Par l'adoption de la loi sur l'assurance-chômage, vous avez contribué puissamment à la stabilité industrielle et financière en temps de guerre, comme à la sécurité et à la justice sociales en temps de paix. C'est une source de profonde satisfaction que toutes les provinces aient approuvé le projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord nécessaire pour permettre au Parlement du Canada d'instituer l'assurance-chômage.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des crédits que vous avez votés. La détermination du peuple canadien d'appuyer et de défendre la cause pour laquelle nous avons pris les armes s'est manifestée dans la généreuse acceptation par tous de ses lourds fardeaux financiers.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il est devenu bien évident que la soif de conquête continuera d'étendre le théâtre des hostilités. La lutte en faveur de la liberté sera longue et pénible. Puisse Dieu tout-puissant guider et soutenir ses braves défenseurs.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le bon plaisir du très honorable substitut du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé au jeudi prochain, le septième jour de novembre, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement est, en conséquence, prorogé au septième jour de novembre courant.

ROBERT

11

